



onisep

2018

2019

TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS ET LES FORMATIONS

**SCOLARISER
LES ÉLÈVES
À BESOINS ÉDUCATIFS
PARTICULIERS
UNE ÉCOLE INCLUSIVE
POUR LA RÉUSSITE DE TOUS**

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur

www.onisep.fr/lalibrairie



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**



ÉDITIONS CROSS-MÉDIA

Cheffe de département : Sandrine Marcillaud-
Authier
Cheffes de projet, rédactrices en chef : Odile
Coulson, Laurence Rippe
Rédaction : Véronique Aimardi, Isabelle Christ,
Odile Coulson, Marie-Noëlle Girard, Adrien Guignard,
Valérie Joron, Laurence Rippe, Élisabeth Thomain,
Nathalie Vallet, Élise Véteau
Secrétariat de rédaction : Lydie Théophin
Correction : Pauline Coulet
Ingénierie documentaire : Catherine Tolla
Administration technique éditoriale : Saliha Hamzic,
Catherine Tolla

HANDICAP

Cheffe de service, cheffe de projet et rédactrice
en chef : Hélène Legault-de Compiègne

RESSOURCES DOCUMENTAIRES

Chef de département : Gilles Foubert
Documentation : Claire Magjmel

SERVICE DE CRÉATION ET DE FABRICATION MULTIMÉDIA

Chef de service et direction artistique : Bruno
Delobelle

Conception maquette : Isabelle Sénéchal
Conception de couverture : Cyril Laurent
Iconographie : Christelle Michelet

Mise en pages : Corinne Roux (délégation régionale
Provence-Alpes-Côte d'Azur)

PROMOTION, COMMERCIALISATION ET DIFFUSION

Onisep VPC, 12 mail Barthélemy Thimonnier,
CS 10450 Lognes, 77437 Marne-la-Vallée Cedex 2

Internet : onisep.fr/lalibrairie

Relations clients : service-clients@onisep.fr

ISSN : en cours

ISBN numérique : 979-10-94432-82-2

Le kiosque : Équipes éducatives

Dépôt légal : décembre 2018

DÉLÉGATION RÉGIONALE

PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

Délégué régional : Olivier Cassar

Déléguée régionale adjointe, site d'Aix-Marseille :

Odile Coulson

Déléguée régionale adjointe, site de Nice :

Marie-Hélène Lhez

Reproduction, même partielle, interdite
sans accord préalable de l'Onisep.

→ ÉDITORIAL

L'école inclusive, c'est celle qui « reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser, qui veille à l'inclusion de tous les enfants sans aucune distinction ».

La loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées dispose que le parcours de formation des élèves en situation de handicap se déroule prioritairement en milieu scolaire.

La loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a introduit dans le Code de l'éducation la notion d'école inclusive et engage tous les acteurs dans une nouvelle conception de la scolarisation des élèves en situation de handicap.

Permettre à tous les jeunes de progresser de manière harmonisée sur un même territoire, garantir la continuité de parcours personnalisés de la maternelle à l'université, développer l'accès à l'emploi, construire collectivement des réponses aux situations particulières, tels sont les enjeux pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.

Cette publication, conçue et réalisée par l'Onisep et ses délégations régionales en lien avec les services académiques, a pour ambition d'informer sur les projets, les dispositifs et structures existants, et présente les parcours sous l'angle de la coopération entre professionnels et en partenariat avec la famille.

Des articles et des témoignages plus ciblés sur la région académique Provence-Alpes-Côte d'Azur viennent contextualiser cette présentation et invitent le lecteur à une plus large réflexion.

Michel Quéré
Directeur de l'Onisep

Bernard Beignier
Recteur de région académique
Recteur de l'académie d'Aix-Marseille,
chancelier des universités

Emmanuel Ethis
Recteur de l'académie de Nice,
chancelier des universités

SOMMAIRE

PARCOURS POUR LA RÉUSSITE

| | |
|---|----|
| ■ Une politique d'inclusion scolaire..... | 2 |
| ■ Les parcours scolaires | 3 |
| ■ Les élèves concernés | 4 |
| ■ Un plan pour la réussite | 6 |
| ■ Les dispositifs spécifiques | 8 |
| ■ L'adaptation scolaire | 12 |

SCOLARISATION DES ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

| | |
|---|----|
| ■ Le cadre de la loi | 16 |
| ■ Le projet personnalisé de scolarisation | 18 |
| ■ Les interlocuteurs | 20 |
| ■ Les modalités de scolarisation | 22 |
| ■ Les choix d'orientation | 26 |
| ■ Les études supérieures | 28 |
| ■ L'aménagement des examens et concours | 30 |

SUIVI PLURIDISCIPLINAIRE

| | |
|---------------------------------------|----|
| ■ Les services d'accompagnement | 32 |
|---------------------------------------|----|

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

| | |
|----------------------------|----|
| ■ Carnet d'adresses | 34 |
| ■ Lexique des sigles | 54 |

UNE POLITIQUE D'INCLUSION SCOLAIRE

Construire collectivement des réponses à des situations spécifiques, tel est l'enjeu de la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers.



© AUREMAR / STOCK.ADOBE.COM

ZOOM

ÉLÈVES EN SITUATION DE HANDICAP

La loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées a favorisé la scolarisation en milieu ordinaire. Les écoles sont appelées à travailler en réseau et à coopérer avec les établissements spécialisés et les services de soins pour offrir une réponse individualisée et adaptée au parcours de chaque jeune en situation de handicap. Les actions mises en œuvre visent à :

- promouvoir la scolarisation en milieu ordinaire ;
- développer l'aspect qualitatif des aménagements pédagogiques ;
- mettre en œuvre les plans d'accompagnement personnalisé ;
- mobiliser les outils numériques ;
- améliorer la coopération avec le secteur médico-social ;
- simplifier les procédures d'aménagement des examens et concours.

UNE NOTION RÉCENTE

Apparue récemment dans le système éducatif français, la notion de besoins éducatifs particuliers concerne des élèves très divers. Ils sont en situation de handicap ou malades, ont de grandes difficultés d'apprentissage ou d'adaptation, sont intellectuellement précoces, en difficulté sociale, incarcérés, nouvellement arrivés en France ou itinérants, etc. Chacun d'entre eux a des besoins spécifiques auxquels les équipes éducatives peuvent répondre en adaptant et en individualisant leurs pratiques pédagogiques.

La prise en compte de ces besoins spécifiques, ainsi que la mise en œuvre d'un accueil et d'une prise en charge adaptés, permettent de garantir à ces élèves une égalité des chances dans les apprentissages.

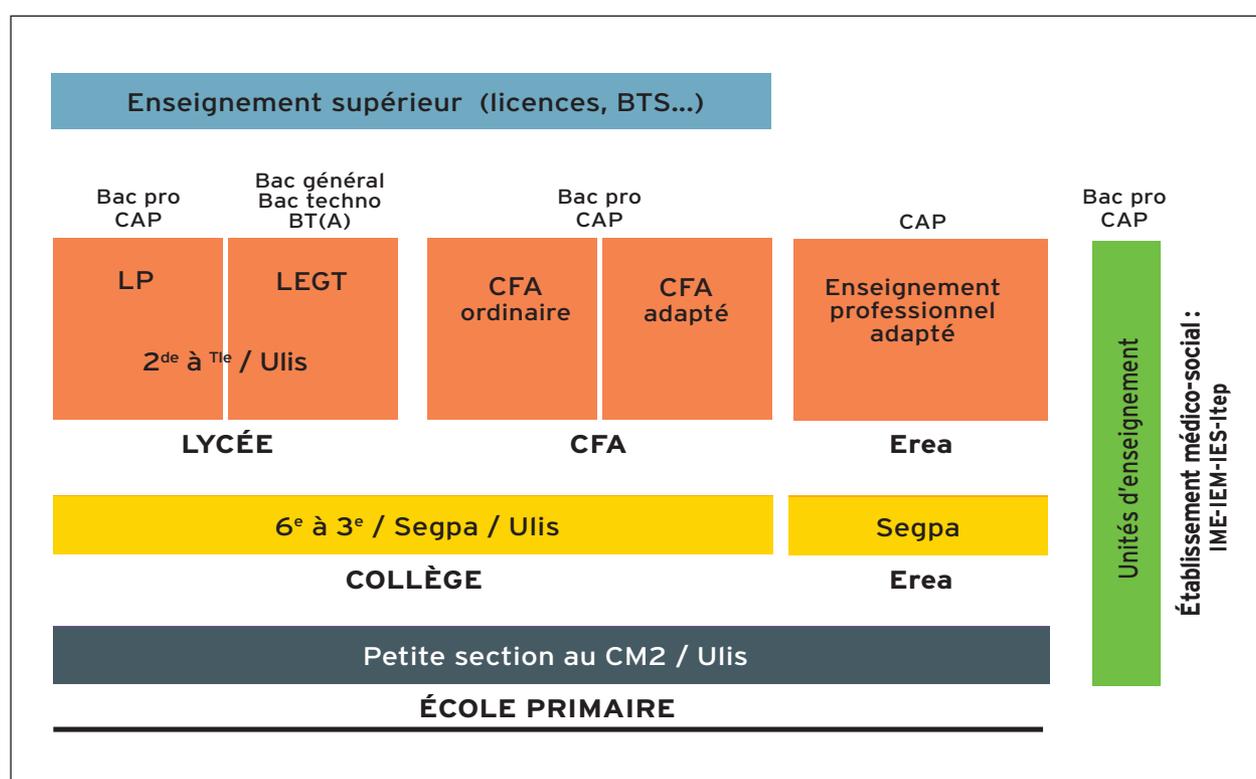
L'INCLUSION, UNE PRIORITÉ

La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République a inscrit l'inclusion dans le premier article du Code de l'Éducation consacré aux grands principes du droit à l'éducation :

« L'éducation est la première priorité nationale. Le service public de l'éducation est conçu et organisé en fonction des élèves et des étudiants. Il contribue à l'égalité des chances et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales en matière de réussite scolaire et éducative. Il reconnaît que tous les enfants partagent la capacité d'apprendre et de progresser. Il veille à l'inclusion scolaire de tous les enfants, sans aucune distinction. Il veille également à la mixité sociale des publics scolarisés au sein des établissements d'enseignement. Pour garantir la réussite de tous, l'école se construit avec la participation des parents, quelle que soit leur origine sociale. Elle s'enrichit et se conforte par le dialogue et la coopération entre tous les acteurs de la communauté éducative. »

LES PARCOURS SCOLAIRES

Différentes modalités de scolarisation existent, de l'enseignement primaire au supérieur, avec de nombreuses passerelles. La personnalisation des parcours offre la possibilité de partager la scolarité entre les établissements scolaires, médico-sociaux ou de santé.



© ONISEP ALP-EN-PROVENCE

Légende

Bac pro : baccalauréat professionnel
 Bac techno : baccalauréat technologique
 BT(A) : brevet de technicien (agricole)
 BTS : brevet de technicien supérieur
 CAP : certificat d'aptitude professionnelle
 CFA : centre de formation d'apprentis
 Erea : établissement régional d'enseignement adapté
 IEM : institut d'éducation motrice

IES : institut d'éducation sensorielle
 IME : institut médico-éducatif
 Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique
 Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté
 LEGT : lycée d'enseignement général et technologique
 LP : lycée professionnel
 Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

LES ÉLÈVES CONCERNÉS

En raison de situations particulières, les élèves peuvent rencontrer des difficultés d'apprentissage ou d'adaptation au cours de leur scolarité. Les aménagements pédagogiques, les dispositifs et les structures spécialisés cherchent à s'adapter à un public varié.

Léo, 1^{re} STMG au lycée
Cézanne, Aix-en-Provence



© ONISEP AIX-EN-PROVENCE

« Au CP, on ne connaissait pas mes difficultés ; on me mettait au fond de la classe, on me rabaisait tout le temps. Vers fin avril, on a découvert mon handicap. J'ai des troubles "dys", c'est-à-dire des difficultés pour lire et écrire, me concentrer et m'organiser. Je suis suivi par un orthophoniste et un ergothérapeute. J'ai maintenant un AVS (auxiliaire de vie scolaire) 15 heures par semaine. Grâce à la présence de Mamadou, je reprends confiance en moi, j'ai de meilleures notes. Il m'aide à prendre mes cours, à m'organiser et à me concentrer. Avant, mes prises de notes ne ressemblaient à rien, c'était l'anarchie. Je voudrais dire aux jeunes comme moi qu'ils ne doivent pas se décourager : s'ils ont du mal dans leurs études, ce n'est pas parce qu'ils sont "nuls" ou "pas doués", au contraire, ils ont des capacités que d'autres n'ont pas. Je suis un grand fan de physique ! Mon projet est de faire des études supérieures pour m'instruire, comprendre le monde qui m'entoure. »

Voir le témoignage de Mamadou M'Baye p. 20.

↘ DE GRANDES DIFFICULTÉS SCOLAIRES

L'élève qui rencontre des difficultés scolaires graves et persistantes a besoin d'une prise en charge globale fondée sur une analyse approfondie de ses lacunes et de ses potentialités. Un parcours de formation adapté sera mis en œuvre afin de construire progressivement un projet d'orientation et ainsi de faciliter l'accès à une formation qualifiante.

↘ UNE RAISON MÉDICALE

Lorsqu'un trouble de la santé invalidant nécessite un aménagement, un PAI (projet d'accueil individualisé) est mis en place. Hormis les aménagements prévus dans ce cadre, la scolarité de l'élève se déroule dans les conditions ordinaires. Si l'élève n'est plus en capacité de fréquenter son établissement scolaire, il peut bénéficier du service d'assistance pédagogique à domicile ou, dans le cas d'une hospitalisation, de l'école à l'hôpital.

↘ LES TROUBLES DES APPRENTISSAGES

Il peut s'agir de troubles « dys », de troubles de l'attention ou de troubles du développement qui nécessitent un

accompagnement et des adaptations pédagogiques particuliers. Selon le degré de gravité des troubles des apprentissages, l'élève peut bénéficier d'une reconnaissance de handicap par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

↘ UNE SITUATION DE HANDICAP

En raison d'une déficience sensorielle, cognitive ou motrice, l'élève peut être limité dans la réalisation des tâches et activités d'apprentissage qui lui sont proposées dans le cadre de l'école. Lorsque la limitation est significative et persistante, il bénéficie d'une reconnaissance par la MDPH.

↘ UNE PRÉCOCITÉ INTELLECTUELLE

L'enfant à haut potentiel intellectuel présente souvent des signes de fragilité tant sur le plan du développement affectif que dans les relations sociales, en particulier si sa précocité n'a pas été diagnostiquée. L'échec scolaire peut alors s'installer si les spécificités de son fonctionnement cognitif ne sont pas suffisamment prises en compte.



LA DÉCOUVERTE D'UNE NOUVELLE LANGUE

Au regard de la loi, les enfants et adolescents âgés de 6 à 16 ans qui arrivent en France sont soumis à l'obligation scolaire. La découverte d'une nouvelle langue et d'un nouveau système scolaire génère des besoins éducatifs particuliers.

UNE VIE NON SÉDENTAIRE

Les enfants de parents non sédentaires sont également soumis à l'obligation scolaire. Ils ont droit à une scolarité dans les mêmes conditions que tous les autres élèves, quelles que soient la durée et les modalités du stationnement et de l'habitat, et dans le respect des mêmes règles, d'assiduité notamment.

UNE SITUATION FAMILIALE OU SOCIALE DIFFICILE

Les enfants placés dans les établissements de l'ASE (aide sociale à l'enfance) connaissent des situations familiales ou sociales difficiles qui influent sur

leur scolarité : pauvreté, mal-logement ou surpeuplement, manque de soutien parental et carences éducatives, maltraitance, etc. Ils peuvent connaître des périodes de déscolarisation, notamment au cours de l'année qui suit le placement.

UN PASSAGE EN MILIEU CARCÉRAL

La situation de certains élèves peut nécessiter une prise en charge pluri-institutionnelle : Éducation nationale, Justice, etc. Les établissements sous tutelle du ministère de la Justice sont sollicités lorsque des mesures judiciaires ont été prononcées à l'encontre de jeunes délinquants. Selon les cas, le jeune est scolarisé en milieu ordinaire, en milieu pénitentiaire, dans un dispositif éducatif renforcé ou dans un foyer ou un centre d'action éducative.

Dina Vlasiou, Psy-EN intervenante à la prison de Grasse



« Les jeunes de 13 à 17 ans en maison d'arrêt dépendent pour la plupart de l'ASE (aide sociale à l'enfance). Suivis dès leur plus jeune âge par des éducateurs, ils ont vécu dans l'errance, de foyer en famille d'accueil. Présentant des carences éducatives, sociales et scolaires, ils ont d'importants besoins éducatifs dont la prise en charge est globale. Leur réinsertion sociale ne passe pas forcément par la scolarité mais par des stages ou par des mesures éducatives de la Protection judiciaire de la jeunesse, demandées par le juge. Il peut s'agir d'un éloignement en centre éducatif renforcé ou fermé pour qu'ils acquièrent d'autres habitudes de vie dans un cadre strict. En prison, tous sont scolarisés, avec 5 heures de cours par semaine. J'interviens pour une évaluation cognitive ou un entretien d'orientation. Avec les éducateurs référents en milieu ouvert et les éducateurs du quartier mineurs, en détention, nous travaillons sur le projet de sortie de chacun. »

UN PLAN POUR LA RÉUSSITE

Pour faciliter la scolarisation des élèves en difficulté d'apprentissage ou en situation de handicap, des aménagements et adaptations peuvent être mis en place par les équipes éducatives. Explication des quatre plans pour la réussite.

Mme Noaillon, principale-adjointe du collège Pierre de Coubertin dans le Var



« Nous suivons une trentaine de PAP, essentiellement en 6^e et 5^e. Comptant de nombreux élèves en situation de handicap, suivis par la MDPH, en Segpa et en Ulis, l'établissement a une certaine "culture" du handicap avec une sensibilisation de toute l'équipe éducative : les enseignants sont habitués à adapter leurs cours et leurs préparations dans le cadre du PAP, en aménageant les contrôles, en réalisant des QCM (questionnaires à choix multiple) pour les élèves les plus en difficulté, en mettant les cours sur clé USB... Le service de vie scolaire et une personne en service civique facilitent la logistique (photocopies...). Mais je constate une demande inflationniste de PAP. Sans médecin de l'Éducation nationale et avec très peu de professionnels dans notre environnement proche pour réaliser les bilans orthophoniques ou neuropsychologiques obligatoires, le traitement des dossiers prend beaucoup de temps. Pour ne pas pénaliser l'élève, en attendant la mise en place véritable du PAP, je procède alors à d'autres aménagements dans le cadre du PPRE. »

↳ LE PPRE (PROGRAMME PERSONNALISÉ DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE)

Le PPRE est mis en place, à tout moment de la scolarité, pour les élèves qui éprouvent des difficultés dans l'acquisition du socle commun de connaissances, de compétences et de culture, et risquent de ne pas maîtriser ce qui est attendu à la fin d'un cycle d'enseignement.

Il permet d'organiser une prise en charge personnalisée autour d'objectifs d'apprentissages prioritaires, sous forme d'un accompagnement pédagogique différencié de l'élève dans une période définie. Ce plan coordonné d'actions, élaboré par l'équipe pédagogique sous forme de document, est discuté avec les parents et présenté à l'élève. Au terme du PPRE, l'enseignant, en général le professeur principal, dresse un bilan (poursuite, interruption, nouveaux objectifs).

↳ LE PAI (PROJET D'ACCUEIL INDIVIDUALISÉ)

Le PAI a pour but de faciliter l'accueil des élèves atteints de troubles de santé du type maladie chronique, allergie ou intolérance alimentaire. Il est demandé par la famille ou le chef d'établissement (en accord avec les parents).

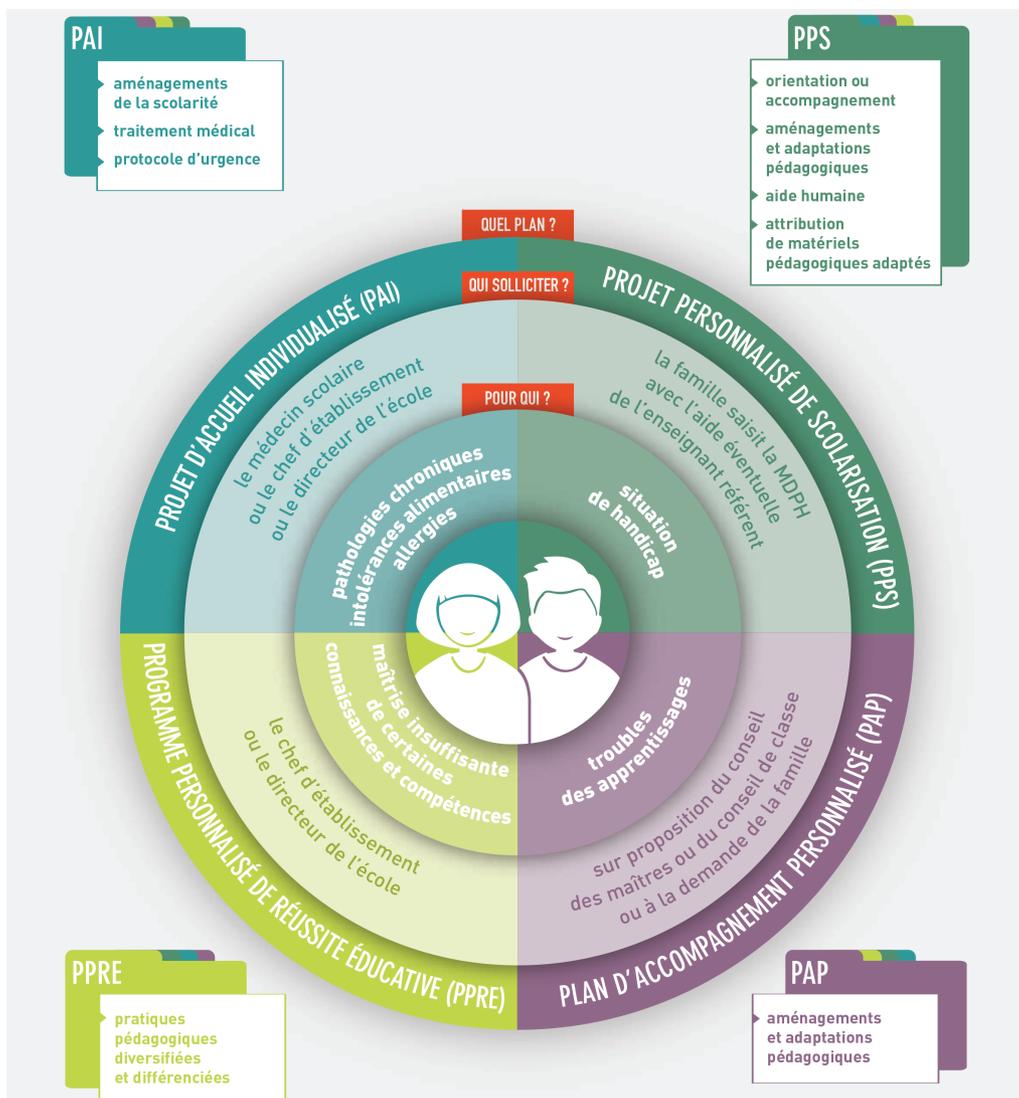
Le document du PAI est rédigé par le médecin de l'Éducation nationale ou de PMI (protection maternelle et infantile) qui y associe l'infirmier.

Son objectif est de permettre à l'élève qui en bénéficie de suivre une scolarité parmi les autres élèves. Ainsi, il définit les adaptations apportées à sa vie scolaire et notamment les aménagements d'horaires, la dispense de certaines activités ou la prescription d'activités de substitution. Il peut également stipuler la mise en application d'un régime alimentaire, ou recommander des attitudes et des gestes à adopter en cas d'urgence. Le médecin de l'Éducation nationale veille au respect du secret médical et à la clarté des préconisations.

↳ LE PAP (PLAN D'ACCOMPAGNEMENT PERSONNALISÉ)

Le PAP concerne les élèves présentant des difficultés scolaires en raison de troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie, trouble du spectre autistique...). Il vise à leur apporter les aménagements pédagogiques spécifiques dont ils ont besoin pour le bon déroulement de leur scolarité.

Le PAP peut être mis en place sur demande de la famille ou de l'établissement scolaire (avec l'accord des parents). La demande est transmise au médecin de l'Éducation nationale qui rend, après examen, un avis sur la pertinence d'un plan d'accompagnement



© MENESR, DÉCEMBRE 2014.

personnalisé pour l'enfant concerné. Le PAP, qui définit les aménagements dont bénéficie l'élève sur un document normalisé, est élaboré par l'équipe enseignante qui associe les parents et les professionnels concernés. Il est révisé chaque année. Ce sont les enseignants qui en assurent la mise en œuvre. Ce plan permet par exemple à l'élève d'utiliser son matériel informatique ou celui de l'établissement scolaire.

LE PPS (PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION)

Le PPS est destiné aux élèves bénéficiant d'une reconnaissance de handicap. Il inclut tous les besoins : transport

adapté, aides humaines, matériel pédagogique adapté, aménagement des conditions d'examen. Il indique aussi le mode de scolarisation de l'élève (Ulis, établissement médico-social...), et son emploi du temps, par exemple à quel moment il est pris en charge par un thérapeute, ou par un partenaire de soins qui vient dans l'école. Ce sont les enseignants qui en assurent la mise en œuvre pédagogique.

Pour plus de détails sur le PPS et les démarches à effectuer, rendez-vous pp. 18-19.

ZOOM

LE RAPR (RÉSEAU ACADÉMIQUE DE PROFESSEURS-RESSOURCES)

La région académique PACA s'est dotée d'un réseau de professeurs-ressources pour apporter une réponse de proximité souple et rapide aux besoins des enseignants pour la scolarisation des élèves à besoins éducatifs particuliers. Le RAPR offre conseils et accompagnements : aide méthodologique, adaptations et aménagements pédagogiques (mise en œuvre du PAP et du PPS), aménagement des examens. Ce réseau sensibilise les enseignants aux situations de handicap, et leur permet de travailler avec des outils d'adaptation. Il met en relation les équipes avec des acteurs de terrain, spécialistes de la scolarisation de ces élèves.

➔ Infos et contact RAPR (site ASH)

LES DISPOSITIFS SPÉCIFIQUES

Qu'ils soient à haut potentiel intellectuel, allophones nouvellement arrivés sur le territoire, issus de familles itinérantes ou en rupture avec l'école, ces élèves bénéficient d'une prise en charge éducative pour répondre à leurs besoins particuliers.

Jean-Luc Castelli,
coordonnateur MLDS
dans l'académie de Nice



© ONISEP NICE

« ADMIS (accompagnement vers le diplôme par des modules individualisés et par la sophrologie) est un dispositif expérimental. Issu d'un partenariat entre la MLDS et six lycées professionnels niçois, il s'adresse à des élèves redoublant une classe de terminale professionnelle. Bénéficiant de parcours aménagés dans leur établissement d'origine, ces élèves volontaires ont un emploi du temps personnalisé pour préparer l'examen dans d'excellentes conditions. Sur le plan pédagogique, j'approfondis avec eux les matières générales et leur apporte une aide méthodologique. Sur le plan personnel, une enseignante, également titulaire d'un diplôme en sophrologie, valorise leur potentiel, les amène à avoir un regard positif sur eux-mêmes et enlève le stress lié à la situation d'examen. En 2016-2017, sur 11 élèves accompagnés, 8 ont réussi leur examen. Un succès puisque l'année suivante, 24 élèves ont souhaité bénéficier de ce dispositif ! »

→ VAINCRE LA RUPTURE SCOLAIRE

→ Mission de lutte contre le décrochage scolaire

La lutte contre le décrochage scolaire est un enjeu humain majeur, un défi social au coût économique très lourd pour la France. Réduire considérablement le nombre de jeunes sortant sans qualification du système éducatif est une priorité: le droit à une « *nouvelle chance de retour en formation* » fait partie du plan national « Tous mobilisés contre le décrochage scolaire ! ». Deux décrets d'application de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République ont été publiés le 7 décembre 2014 au Journal officiel (décrets n° 2014-1453 et 2014-1454). Ces décrets précisent les conditions du droit au retour en formation pour tous les jeunes de 16 à 25 ans qui sont sortis du système scolaire. Au sein de l'établissement, le GPDS (groupe de prévention du décrochage scolaire) est chargé de repérer, recenser et accompagner les élèves absentéistes ou en voie de rupture scolaire. La MLDS (mission de lutte contre le décrochage scolaire) met en place des parcours aménagés pour les lycéens, en accord avec leur famille, lorsque les solutions pédagogiques ont échoué, en conservant leur appartenance à l'établissement. Par ailleurs, la MLDS accompagne des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système

scolaire sans qualification et sans solution, en leur proposant notamment un accueil individuel et un itinéraire adapté à leurs besoins au sein des DAQ (dispositifs d'accompagnement vers la qualification).

La circulaire de rentrée scolaire 2017 insistait sur l'objectif d'augmenter significativement le nombre de lycéens qui tentent à nouveau leur chance après avoir été ajournés au baccalauréat, en les accompagnant jusqu'à l'obtention du diplôme: « *La conservation du bénéfice des notes au baccalauréat est étendue aux cas de changement de série dans les voies générale et technologique et aux changements de spécialité dans la voie professionnelle.* »

À noter: les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire peuvent se rendre sur le site www.reviensteformer.gouv.fr. Une aide leur sera proposée pour construire un projet. Ils peuvent aussi contacter directement un conseiller par téléphone au 0800 122 500 (appel gratuit).

→ Dispositifs relais

La circulaire n° 2014-037 du 28 mars 2014, publiée au BO n° 14 du 3 avril 2014, recadre les dispositifs relais: « *Ces dispositifs relais s'adressent à des élèves du second degré relevant de*



Bruno Mathieu, enseignant atelier relais au collège Edgar Quinet, Marseille



© ONISEP AIX-EN-PROVENCE

« Mes élèves connaissent souvent des situations personnelles très difficiles, parfois accentuées par une mauvaise orientation préalable ou une prise en charge déficiente. Une fois l'élève repéré par ses enseignants et le dossier constitué, je rencontre le jeune pour lui présenter l'atelier relais. Il est primordial qu'il adhère au dispositif et qu'il ne le ressente pas comme une punition. C'est un lieu de remobilisation et de construction de savoirs dont l'un des axes prioritaires est l'élaboration du projet professionnel. La plupart de nos élèves trouvent une orientation à l'issue de l'année scolaire. Notre travail repose sur des projets pédagogiques très ouverts, souvent en lien avec des associations, des intervenants extérieurs. Les élèves participent à de nombreux ateliers professionnels au sein desquels ils fabriquent quelque chose. Ici, nous travaillons sur le thème de l'écocitoyenneté : les élèves ont réhabilité la mare du collège en reconstituant tout un écosystème. Ils en sont très fiers ! »

© STEVE DEBENPORT / STOCK.ADOBE.COM

l'obligation scolaire, entrés dans un processus de rejet de l'institution scolaire et des apprentissages, en risque de marginalisation sociale ou de déscolarisation : absentéisme non justifié, problèmes de comportement aboutissant à des exclusions temporaires ou définitives d'établissements successifs, mais aussi extrême passivité dans les apprentissages instaurant un processus d'échec et d'abandon. »

Les dispositifs relais incluent les classes et les ateliers relais, ainsi que les internats relais qui se substituent aux établissements de réinsertion scolaire, afin d'adapter la réponse éducative à la diversité des profils des jeunes en voie de déscolarisation.

En classes relais (6^e/5^e), l'accueil est variable, de quelques semaines à plusieurs mois, sans excéder une année scolaire.

En ateliers relais (4^e/3^e), l'accueil est de 4 semaines, renouvelable trois fois. Accès : dossier circonstancié remis par le principal aux commissions départementales ou locales, sous l'autorité de l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale). Le dossier comprend les mesures diverses dont a bénéficié le jeune, l'avis du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), du médecin de l'Éducation nationale et de l'assistant social, ainsi que l'accord des parents ou du responsable légal.

INFO +

L'ACCUEIL DES EIP (ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES) EN PACA

Selon le principe de l'école inclusive, tous les établissements ont pour mission de scolariser les EIP. Afin d'accompagner les équipes éducatives ainsi que les familles, une cellule interacadémique est présente dans les académies d'Aix-Marseille et de Nice. Sa mission est la formation des équipes éducatives (repérage, outils pédagogiques, dialogue avec les familles) et l'information des élèves et de leur famille (aménagements pédagogiques, orientation...).

➔ **Contacter la cellule**

Les parents peuvent compléter le formulaire en ligne et l'adresser au référent du département de scolarisation.

À noter : la reconnaissance de la précocité ne permet pas de bénéficier d'un statut dérogatoire par rapport à l'orientation ou à la carte scolaire.

ZOOM

L'ASSOCIATION ZÉBRA

L'association Zébra, localisée à Marseille, gère un lieu d'accueil spécifique, Zébra Alternative, qui permet aux adolescents intellectuellement précoces (6^e à terminale) en voie de rupture scolaire de retrouver une dynamique d'apprentissage. Certains jeunes totalement déscolarisés sont accueillis à plein temps, d'autres à temps partiel et continuent leur scolarité avec un emploi du temps aménagé dans le cadre d'un PAP (plan d'accompagnement personnalisé). Reconnue d'intérêt général, Zébra a signé des conventions cadres avec le ministère de l'Éducation nationale et le rectorat d'Aix-Marseille, permettant un partenariat avec les collègues et les lycées.

➔ **Association Zébra**

Découvrez d'autres associations nationales :

➔ **Afep (association française pour les enfants précoces)**

➔ **ANPEIP (association nationale pour les enfants intellectuellement précoces)**

➤ REPÉRER LES ÉLÈVES INTELLECTUELLEMENT PRÉCOCES

Certains élèves connaissent des difficultés d'adaptation au dispositif commun de scolarité en raison de leur développement intellectuel précoce. Leurs capacités de compréhension et d'apprentissage sont parfois tellement différentes de celles des autres élèves qu'elles génèrent ennui, impatience, découragement et entraînent des difficultés relationnelles avec les adultes et les autres enfants.

Les EIP (élèves intellectuellement précoces) représentent 2 à 3 % de la population, tous milieux confondus. Si une majorité d'entre eux réussissent sereinement leur scolarité, un tiers de ces élèves sont en situation d'échec scolaire, relatif ou massif. Ils ont des profils variés et singuliers mais présentent des constantes identifiables : savoir les repérer permet d'améliorer leur prise en charge.

Tous les membres de l'équipe éducative doivent être mobilisés pour participer au repérage. Ce repérage en classe, premier pas vers un diagnostic, permettra de donner à l'EIP toutes les chances de s'épanouir et de réussir sa scolarité. Le diagnostic, généralement assuré par le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), nécessite un bilan psychologique, comportant la passation d'une échelle de développement (ensemble de tests) qui permet d'évaluer le QI (quotient intellectuel). En fonction du diagnostic posé, plusieurs types d'aides complémentaires pourront être envisagés, notamment un aménagement du parcours de l'élève. Il s'agit souvent de mettre en œuvre quelques principes simples : reconnaître l'EIP dans sa différence ; favoriser son intégration dans le groupe classe ; instaurer un accompagnement personnalisé (contenus, rythmes, méthodes) ; utiliser les leviers et dispositifs pédagogiques comme le travail par cycles, les groupes de travail par compétences, l'interdisciplinarité, les TPE (travaux personnels encadrés), le tutorat, le PPRE (programme personnalisé de réussite éducative), les contrats éducatifs...

Tout établissement est à même d'accueillir un EIP. Afin d'accompagner et favoriser sa scolarisation, des ressources nationales sont disponibles sur le site www.eduscol.education.fr/cid59724/eleves-intellectuellement-precoces.html. Des académies proposent aussi des ressources et certaines mettent également en place des dispositifs d'accueil des EIP.

➤ INTÉGRER LES ÉLÈVES ALLOPHONES OU ISSUS DE FAMILLES ITINÉRANTES

Les EANA (élèves allophones nouvellement arrivés) vivent sur le territoire national depuis moins de 12 mois et maîtrisent une ou plusieurs langues autres que le français, langue de scolarisation. « La scolarisation des élèves allophones relève du droit commun et de l'obligation scolaire. Assurer les meilleures conditions de l'intégration des élèves allophones arrivant en France est un devoir de la République et de son École. » (BO n° 37 du 11 octobre 2012.) Tout élève allophone arrivant doit bénéficier au plus tôt d'une évaluation qui met en évidence ses savoirs et ses savoir-faire en langue d'origine (en mathématiques, lecture/compréhension) et en langue française (ainsi que dans d'autres langues vivantes étrangères). Les résultats détermineront le niveau de classe d'accueil ainsi que les réponses pédagogiques les mieux adaptées. Un retard maximum de 2 ans par rapport à sa classe d'âge peut être admis.

Les EFIV (enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs) ont un mode de relation discontinu à l'école. Ils peuvent être francophones, de nationalité française, allophones ou étrangers. Dans le second degré, l'évaluation doit être prise en charge dans l'établissement du secteur, ou l'établissement le plus proche disposant d'une UPE2A (unité pédagogique pour élèves allophones arrivants), par un ou plusieurs professeurs intervenant dans le dispositif, quelle



© PAPRAZZI / STOCK.ADOBE.COM

ZOOM

« OUVRIR L'ÉCOLE AUX PARENTS POUR RÉUSSIR L'INTÉGRATION »

Cette opération nationale se décline dans les Alpes-Maritimes et le Var. Destinée aux parents allophones d'élèves inscrits en école, collège ou lycée, elle propose des formations gratuites visant trois objectifs :

- l'acquisition ou le perfectionnement du français, permettant aux parents de comprendre les documents relatifs à la scolarité de leurs enfants, de participer aux échanges et aux réunions parents-professeurs ;
- l'appropriation des valeurs de la République, pour savoir se repérer dans les usages sociaux implicites du quotidien ;
- la connaissance du fonctionnement et des attentes de l'école vis-à-vis des élèves et des parents, afin de coopérer avec l'école, d'avoir un accès au droit d'information et d'expression et d'assurer le suivi de la scolarité des enfants.

Des documents multilingues sont édités en anglais, arabe, bambara, chinois, espagnol, portugais, russe, serbe, turc et italien.

INFO +

RESSOURCES

• Casnav

Pôle de Marseille :
28 boulevard Charles Nédélec
☎ 04 91 99 68 52
@ ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

Pôle d'Avignon : 49 rue Thiers
☎ 04 90 87 85 75
@ ce.casnav@ac-aix-marseille.fr

Pôle de Nice (Casnav 06) : DSDEN
53 avenue Cap de Croix
☎ 04 93 72 64 66 ou 63 58
@ gfi.casnav06@ac-nice.fr

Pôle de Toulon (Casnav 83) : DSDEN
Rue Montebello - CS 71204
☎ 04 94 09 55 09
@ gfi.casnav83@ac-nice.fr

• Liste des UPE2A à consulter :

➔ Onisep Aix-Marseille / Fiches Infos +

que soit leur discipline d'origine. Les UPE2A sont destinées à accueillir les EANA et les EFIV. La prise en charge ne peut excéder une année scolaire. Ces unités sont le plus souvent des structures ouvertes. Les élèves bénéficient de fait d'une double inscription : classe ordinaire et dispositif.

Pour les élèves âgés de plus de 16 ans et jusqu'à 19 ans (au 31 décembre de l'année en cours) : quel que soit le lieu du premier contact local, le jeune doit être systématiquement orienté vers le CIO (centre d'information et d'orientation) de son domicile, qui est missionné pour le premier accueil et le positionnement. Son évaluation avant toute affectation, quand elle est possible au regard de ses résultats, sera assurée par une cellule d'accueil (composée du directeur du CIO, d'un psy-EN, d'un formateur Casnav référent et d'un représentant de la MLDS).

Dans le cadre de ses missions, le Casnav (centre académique pour la scolarisation de EANA et des EFIV) est à la disposition des équipes enseignantes pour des conseils et accompagnements : informations, contribution à la mise en place de programmes d'actions spécifiques, PPRE, activités pédagogiques complémentaires, aide personnalisée, modulation des emplois du temps.

L'ÉCOLE EXPLIQUÉE AUX PARENTS

Pour aider les parents à comprendre l'école, ses finalités et ses missions, l'Onisep a conçu ce dossier, qui

s'adresse en particulier aux parents allophones. Chaque vidéo est traduite en 9 langues.

<http://www.onisep.fr/Parents/L-Ecole-expliquee-aux-parents-en-video>

Lexique

Casnav : centre académique pour la scolarisation des élèves allophones nouvellement arrivés et des enfants issus de familles itinérantes et de voyageurs

CIO : centre d'information et d'orientation

DAQ : dispositif d'accompagnement vers la qualification

DSDEN : direction des services départementaux de l'Éducation nationale

EANA : élève allophone nouvellement arrivé

EFIV : enfant de familles itinérantes et de voyageurs

EIP : élève intellectuellement précoce

GPDS : groupe de prévention du décrochage scolaire

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire

PPRE : programme personnalisé de réussite éducative

Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale

TPE : travaux personnels encadrés

UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

L'ADAPTATION SCOLAIRE

Les Segpa et les Erea proposent, dès la 6^e, une démarche pédagogique adaptée aux élèves qui présentent de graves difficultés scolaires. Les besoins et le potentiel de chaque élève sont pris en compte pour les aider à construire un projet de formation.

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ : SEGPA

Les élèves scolarisés en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ne maîtrisent pas tous les acquis attendus à la fin du cycle des apprentissages fondamentaux (CP-CE1-CE2). Ils peuvent présenter des lacunes importantes qui risquent de perturber fortement l'acquisition du socle commun à l'issue du cycle de consolidation (CM1-CM2-6^e).

En Segpa, les enseignants mettent en œuvre des méthodes pédagogiques spécifiques afin de permettre aux élèves de poursuivre leurs apprentissages dans un climat de confiance tout en préparant leur projet professionnel. En classe de 3^e, les élèves préparent le CFG (certificat de formation générale) et peuvent se présenter au DNB (diplôme national du brevet) en série professionnelle.

→ Orientation et modalités d'admission

La démarche d'orientation vers la Segpa s'inscrit dans le cadre de la mise en œuvre du cycle associant la classe de CM2 à la classe de 6^e et comporte deux phases distinctes :

- pré-orientation en fin de classe de CM2 ou en sortant d'Ulis école, en classe de 6^e Segpa ;
- orientation en Segpa en fin de 6^e.

L'orientation en Segpa d'un élève déjà scolarisé au collège est envisagée lorsque ses difficultés persistent malgré les dispositifs d'aide et de soutien.

Le redoublement n'est plus une condition nécessaire à l'orientation des élèves en Segpa (voir article L311-7 du code de l'éducation).

Un dossier doit être constitué pour permettre l'examen de la situation de l'élève par la CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés). Il contient :

- une évaluation des acquis scolaires de l'élève et son PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) ;
- un bilan psychologique réalisé par le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale) ;
- un bilan social. Pour les élèves en situation de handicap, la procédure est double :

- demande relative au parcours scolaire à formuler dans le PPS (projet personnalisé de scolarisation) auprès de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ;
- demande d'orientation vers les enseignements adaptés pour la CDOEA (PPS joint obligatoirement).

La notification de la CDAPH est obligatoire pour les élèves en situation de handicap.

En CM2, le directeur transmet, avec l'accord de la famille, le dossier de l'élève à l'inspecteur de la circonscription, qui formule un avis à destination de la CDOEA. Les parents sont invités par la commission à participer à l'examen de la situation de leur enfant. Celle-ci émet une proposition d'orientation

INFO +

ET APRÈS LA SEGPA ?

Après la classe de 3^e Segpa, la poursuite d'études en CAP est privilégiée et doit être développée. À l'issue du conseil de classe du 3^e trimestre, 93 % des élèves ont été admis à poursuivre leurs études en 1^{re} année de CAP et 3,2 % en 2^{de} professionnelle.

Source : SAIO (service académique d'information et d'orientation) Aix-Marseille et Nice 2017.

que la famille accepte ou refuse. En dernier ressort, l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale) statue sur l'orientation et l'affectation en Segpa.

→ Une meilleure inclusion de la Segpa dans le collège

Les élèves qui suivent un enseignement adapté bénéficient de l'accompagnement personnalisé comme tous les collégiens. Les programmes d'enseignement de référence sont ceux du collège, avec les adaptations et les aménagements nécessaires.

Une organisation spécifique est mise en place avec, à la fois, un enseignement au sein de la Segpa, des inclusions individuelles d'élèves dans les autres classes de collège et la mise en œuvre de projets communs entre les classes de Segpa et les autres classes de collège.

→ Découvrir les formations professionnelles

La Segpa a pour ambition de permettre à ses élèves d'acquérir le socle commun de connaissances, de compétences et de culture. Elle les accompagne vers l'accès à une formation professionnelle conduisant au minimum au CAP ou à une autre qualification de niveau V.

Dès la classe de 4^e, la spécificité de la formation en Segpa conduit à constituer, dans les établissements, des plateaux techniques autour de 5 champs professionnels :

- espace et environnement rural ;
- habitat ;
- hygiène-alimentation-services ;
- production industrielle ;
- vente-distribution-magasinerie.

Deux stages d'initiation en entreprise d'une semaine sont organisés dans l'année.

En classe de 3^e, l'objectif prioritaire est de préparer l'élève à la poursuite ultérieure d'une formation professionnelle diplômante. Des stages d'application de 2 semaines sont organisés en entreprise deux fois dans l'année, avec la possibilité d'un troisième stage de 2 semaines également, pour la confirmation du projet.

De la 5^e à la 3^e : les élèves doivent pouvoir découvrir une large palette de métiers

accessibles. En complément des champs professionnels, des visites pourront être organisées en LP (lycée professionnel), en CFA (centre de formation d'apprentis) ou en établissement d'enseignement agricole.

→ Préparer une formation professionnelle après la Segpa

Un accompagnement personnalisé et renforcé est mis en œuvre. Il va permettre aux élèves de découvrir le lycée professionnel et d'acquérir des compétences facilitant leur adaptation et leur réussite.

En classe de 3^e, les élèves bénéficient de :

- l'élaboration d'un projet d'orientation active personnalisé ;
- la proposition de stages en LP ou en CFA.

Les élèves issus de Segpa ont un accès privilégié aux CAP proposés dans les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) et les LEA (lycées d'enseignement adapté).

Voir le témoignage p. 15.

Lexique

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CDAPH : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CDOEA : commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés

CFA : centre de formation d'apprentis

CFG : certificat de formation générale

DNB : diplôme national du brevet

Erea : établissement régional d'enseignement adapté

IA-DASEN : inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale

LEA : lycée d'enseignement adapté

LP : lycée professionnel

PPRE : programme personnalisé de réussite éducative

PPS : projet personnalisé de scolarisation

Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

ZOOM

LES « MÉTIERS EN IMAGES »

La délégation régionale de l'Onisep de Rennes a initié le projet pédagogique « Métiers en images ». Le principe ?

Des élèves de Segpa, d'Ulis, ou encore de 3^e prépa pro, réalisent un reportage photos sur un métier accessible avec un premier niveau de qualification (CAP).

Ils participent à l'ensemble des étapes : recherche d'informations, choix des prises de vues, analyse des gestes professionnels, rédaction...

Leurs contributions forment une collection de fiches métiers illustrées qui servent à informer d'autres élèves.

Les fiches métiers « fleuriste », « employé/employée de commerce multi-spécialités », « employé/employée technique de collectivité » et « carrossier-peintre/carrossière-peintre » ont été réalisées par des élèves du collège Albert Camus de la Tour d'Aigues et Joseph d'Arbaud de Salon-de-Provence.

➔ Les fiches « Métiers en images »





© AUREMAR / STOCK.ADOBE.COM

INFO +

TROIS EREA EN PACA

- **Erea de Haute-Provence**

Castels Bevons
04200 BEVONS

☎ 04 92 62 82 08

www.erea-castel-bevons.ac-aix-marseille.fr

Classes de Segpa

CAP préparés :

- jardinier paysagiste
- maçon
- menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- serrurier-métallier

- **Erea Louis Aragon**

Avenue du Capitaine Paul Brutus
13170 Les Pennes-Mirabeau

☎ 04 91 51 01 48

<http://erealouisaragon.fr/>

CAP préparés :

- jardinier paysagiste
- commercialisation et services en hôtel-café-restaurant
- cuisine
- fleuriste
- maçon
- menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- serrurier-métallier

- **Erea Paul Vincensini**

559 rue du Cheval Blanc - BP113
84964 Vedène Cedex

☎ 04 90 31 05 44

www.erea-vincensini.ac-aix-marseille.fr

CAP préparés :

- agent de propreté et d'hygiène
- maçon
- menuisier fabricant de menuiserie, mobilier et agencement
- plâtrier-plaquist
- serrurier-métallier

ENSEIGNEMENT ADAPTÉ : EREA/LEA

Les Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) et les LEA (lycées d'enseignement adapté) sont des EPLE (établissements publics locaux d'enseignement). Leur finalité est professionnelle, en prolongement des Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) au collège.

→ Mission et organisation

Ces établissements assurent un rôle essentiel dans la lutte contre l'échec scolaire et l'accès à la qualification. Les formations sont organisées en référence aux enseignements du LP (lycée professionnel) et permettent d'acquérir une qualification au moins de niveau V (CAP). L'aide renforcée à l'orientation et à l'insertion professionnelle constitue un axe prioritaire du parcours de formation. La spécificité de la prise en charge est aussi liée à la présence d'un internat éducatif pour les élèves dont les besoins particuliers concernent la construction de l'autonomie personnelle.

→ Public

Les Erea/LEA accueillent des élèves du second degré (à partir de la classe de 6^e) présentant des difficultés scolaires importantes et persistantes, qui peuvent être accompagnées de difficultés sociales faisant obstacle à leur réussite. Certains établissements accueillent

majoritairement des élèves en situation de handicap moteur et/ou sensoriel.

Dans les classes de lycée, le recrutement concerne aussi des élèves issus de la scolarité traditionnelle.

→ Orientation et affectation

- Pour les élèves de 6^e ou 5^e qui souhaitent intégrer un Erea proposant un accueil à ces niveaux, la procédure est identique à celle concernant les Segpa (voir p. 12).

- Pour les élèves de 3^e Segpa, il faut transmettre à la CDOEA (commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés) les demandes d'orientation avec un bilan de fin de 3^e.

- Pour les élèves en situation de handicap, l'avis favorable de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) est obligatoire, ainsi que l'accord des parents.

- Pour les élèves de 3^e, il faut suivre la procédure complète de « demande d'orientation vers les enseignements adaptés ». Dossier à constituer et à transmettre aux directions des services départementaux de l'Éducation nationale. L'affectation est prononcée par l'IA-DASEN (inspecteur d'académie-directeur académique des services de l'Éducation nationale) après avis favorable de la CDOEA, accord des parents et saisie des vœux en établissements scolaires.



« Cette année, 118 élèves sont inscrits dans notre Segpa pour une capacité d'accueil de 128. »

Bruno Vega

directeur adjoint chargé de la Segpa au collège Jas de Bouffan, à Aix-en-Provence

➤ Proposer un cadre favorable

« Cette année, 118 élèves sont inscrits dans notre Segpa de la 6^e à la 3^e ; cela fait 8 classes de 16 élèves maximum. Cette structure offre un milieu plus protégé et permet un encadrement bienveillant pour chacun d'entre eux, plus marqué qu'en classe ordinaire. Ici, l'élève réalise son parcours individualisé grâce au suivi attentif des enseignants. L'équipe pédagogique se compose de 10 professeurs, 6 d'enseignement général et 4 de lycée professionnel. Certains élèves bénéficient du soutien personnalisé d'une assistante de vie scolaire. »

➤ Intégrer la Segpa dans le collège

« Notre objectif, au-delà de l'inclusion des élèves en classe ordinaire, est d'intégrer au maximum les classes de Segpa dans le collège. Pour ce faire, les Segpa se nomment 6^e1 et 6^e2, 5^e1 et 5^e2, etc., les récréations sont communes avec les autres... : une foule de petits détails qui paraissent anodins mais qui ont leur importance pour "faire tomber les barrières". Des projets pédagogiques sont menés dans ce sens, par exemple, le CDI a prévu pour toutes les classes de 6^e une balade contée d'une journée dans le parc voisin du collège. En 6^e et 5^e, les élèves suivent des enseignements classiques et le contenu des programmes est adapté et différencié selon les besoins des élèves. J'ai l'exemple d'une élève tout juste arrivée en Segpa qui retrouve le sourire avec sa famille car en français elle a obtenu 14/20, alors qu'auparavant elle s'enfonçait dans un sentiment d'échec et de découragement. »

➤ Construire un projet professionnel

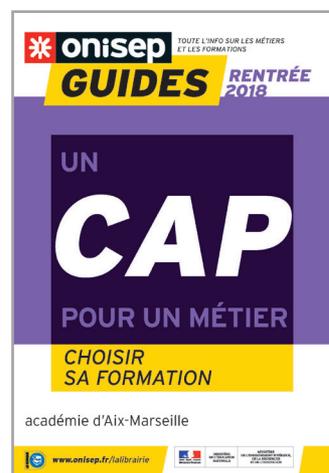
« En 4^e et 3^e, les enseignements visant les champs professionnels autour des secteurs de l'hygiène-alimentation, des services et de l'habitat commencent. L'orientation s'affine en 4^e et se précise définitivement en avril ou mai de l'année de 3^e. Le plus souvent, les élèves se dirigent vers le CAP et parfois vers un bac professionnel. La bienveillance de notre équipe éducative permet à nos élèves de Segpa d'améliorer leur confiance et estime de soi au sein des enseignements généraux adaptés. L'acquisition de compétences transversales, à travers les enseignements professionnels, consolide leur personnalité et facilite la construction d'un projet professionnel cohérent et motivant. »

INFO +

LE GUIDE UN CAP POUR UN MÉTIER

Destiné aux élèves de 3^e Segpa/Erea et à leur famille, ce guide est un outil d'accompagnement au projet d'orientation.

➔ [Le guide à télécharger gratuitement](#)



LE CADRE DE LA LOI

D'une logique d'exclusion au développement d'une école inclusive, la loi du 11 février 2005 a fait bouger les lignes: le nombre d'élèves scolarisés, en situation de handicap, a plus que doublé en 10 ans.

ZOOM

LES ÉVOLUTIONS APPORTÉES PAR LA LOI

La loi du 11 février 2005 a permis :

- le droit de l'enfant à la scolarisation, le plus souvent possible, dans l'école la plus proche de son domicile ou, avec l'accord de ses parents, dans un établissement répondant à ses besoins spécifiques ;
- l'association des parents au choix d'orientation de leur enfant et à toutes les étapes de son PPS (projet personnalisé de scolarisation) ;
- l'adaptation du parcours scolaire aux capacités et aux besoins de l'élève ;
- l'inclusion du projet de scolarisation dans un projet de vie, formulé par la famille.

INFO+

LE HANDICAP ET LA SITUATION DE HANDICAP

Le terme « handicap », longtemps considéré sous l'angle du manque, était employé pour qualifier l'état d'une personne atteinte d'une déficience sensorielle, mentale ou motrice justifiant une prise en charge spécifique. Depuis la loi de 2005, « constitue un handicap [...] : toute limitation d'activité ou restriction de participation à la vie en société subie dans son environnement par une personne en raison d'une altération substantielle, durable ou définitive d'une ou plusieurs fonctions physiques, sensorielles, mentales, cognitives ou psychiques, d'un polyhandicap ou d'un trouble de la santé invalidant ». La prise en charge du handicap dépasse la dimension strictement personnelle pour être appréhendée dans sa dimension éducative, professionnelle et sociale.

↳ L'ACCESSIBILITÉ POUR TOUS

Ce qui crée une situation de handicap, c'est la rencontre entre une personne et un contexte. L'accessibilité concerne tous les domaines de la vie quotidienne: les espaces publics et les bâtiments, les déplacements et les transports, le logement, l'emploi, les activités sportives et culturelles, et, bien sûr, l'éducation. Tout ce qui est proposé aux personnes valides doit l'être également aux personnes handicapées, citoyennes, comme tous les membres de la société.

↳ L'ACCOMPAGNEMENT GLOBAL PAR UN GUICHET UNIQUE

Pour replacer la personne au cœur de son projet de vie et lui faciliter les démarches, la loi crée un guichet unique qui tient compte de la personne dans sa globalité: la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Sous la direction du conseil départemental, les MDPH ont pour mission l'accueil, l'information, l'accompagnement et le conseil. Elles facilitent les démarches des personnes en situation de handicap et de leur famille, en leur offrant un espace dédié, un accès unique aux droits et prestations qui leur sont réservés et un appui pour la formation, l'emploi ou l'orientation vers les établissements et services médico-sociaux.

↳ LE DROIT À COMPENSATION

Les personnes en situation de handicap et leurs familles bénéficient d'un droit à compensation, c'est-à-dire le droit de voir leurs besoins d'aide pour les actes essentiels de la vie reconnus, évalués et financés. La MDPH élabore un PPC (plan personnalisé de compensation) concrétisé par une PCH (prestation de compensation du handicap). Celle-ci doit permettre de financer des aides à la hauteur des besoins des personnes: aides humaines, techniques (appareillages, fauteuils roulants...) et animalières, mais aussi aménagements (logement, véhicule...).

↳ LA COMMISSION DES DROITS ET DE L'AUTONOMIE

Au sein de la MDPH, la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) prend les décisions relatives à l'ensemble des droits de la personne handicapée :

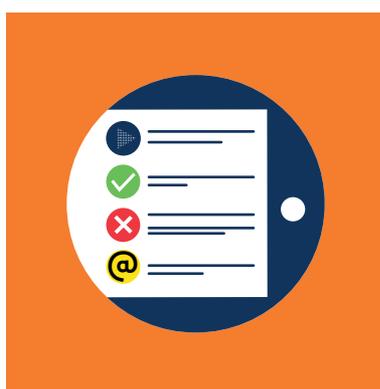
- elle attribue la carte mobilité inclusion (qui remplace la carte de stationnement et la carte d'invalidité), l'allocation d'éducation de l'enfant en situation de handicap ou la PCH ;
- elle se prononce sur le parcours de formation du jeune en situation de handicap et statue sur les modalités de scolarisation ;
- elle décide de la nécessité d'attribuer une aide humaine et/ou matérielle.

KIT PÉDAGOGIQUE

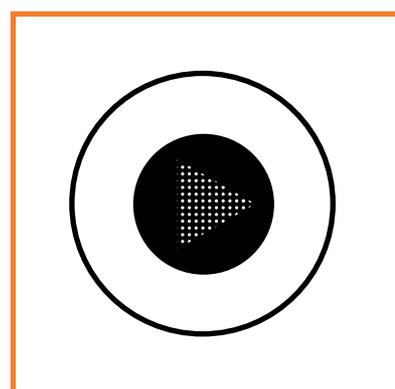
« Handicap et Ecole inclusive » :
un kit pédagogique pour les collèges et les lycées
→ kitpedagogique.onisep.fr/handicap



TÉMOIGNAGES



DES ACTIVITÉS
DE CLASSE



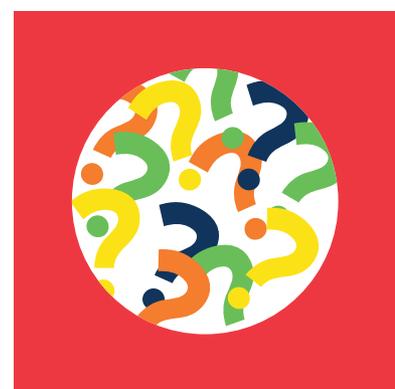
DÉCOUVRIR LA SÉRIE
AUDIOVISUELLE



ET EN EUROPE



ÉCOLE INCLUSIVE
TOUTES LES QUESTIONS



QUIZ

**8 séquences pédagogiques et des quiz
pour sensibiliser les élèves à la différence**

LE PROJET PERSONNALISÉ DE SCOLARISATION

Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) concerne tout enfant dont la situation de handicap a été reconnue par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il organise le déroulement de la scolarité de l'élève et assure la cohérence, la qualité des accompagnements et des aides nécessaires à ses besoins.

UNE ÉVALUATION ADAPTÉE

L'EPE (équipe pluridisciplinaire d'évaluation), rattachée à la MDPH, est composée de professionnels aux profils et compétences diverses: médecins, psychologues, travailleurs sociaux, professionnels de l'enseignement, de l'emploi et de la formation. Elle procède à l'évaluation de la situation de l'élève, puis élabore le projet de PPC (plan personnalisé de compensation) et de son volet scolaire le PPS, pour le soumettre ensuite à la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées).

LA MISE EN ŒUVRE DU PPS

→ Le suivi de la scolarisation

Au sein de l'établissement scolaire, l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation) assure, pour chaque élève en situation de handicap, un accompagnement attentif et régulier. Réunie et animée par l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap), l'ESS est composée du jeune, de sa famille et de tous les acteurs participant à la mise en œuvre du PPS dans l'établissement scolaire et au dehors, comme le Sessad (service d'éducation spéciale et de soins à domicile) et les éduca-

321 476

élèves en situation de handicap scolarisés en milieu ordinaire en France.

Source : Repères & références statistiques 2017 - Ministère de l'Éducation nationale.

teurs ou professionnels de santé. Elle évalue tous les ans le PPS. Celui-ci est révisé au moins à chaque changement de cycle ou, à la demande de la famille, chaque fois que la situation de l'élève le nécessite.

→ L'orientation dans le cadre du PPS

La scolarisation individuelle dans l'école ou l'établissement de référence est toujours privilégiée. Dans le cas de besoins spécifiques de réponse au handicap, la CDAPH décide, avec l'accord des familles, de l'orientation en établissement médico-social (IME, Itep...).

Désormais, au-delà de l'intégration des élèves, le PPS doit permettre une plus grande fluidité et une personnalisation des parcours de formation en mettant en place des temps partagés entre le milieu ordinaire, le milieu médico-social ou spécialisé.

INFO +

SITE UTILE

Afin d'accompagner les équipes, une circulaire relative à la mise en œuvre et au suivi du projet personnalisé du parcours de formation des élèves en situation de handicap est à leur disposition :

➔ [Bulletin officiel du 25 août 2016](#)

Le document de mise en œuvre du PPS est renseigné par l'équipe enseignante de l'élève. Il traduit les décisions et préconisations du PPS en aménagements et adaptations pédagogiques.

PPS : les démarches

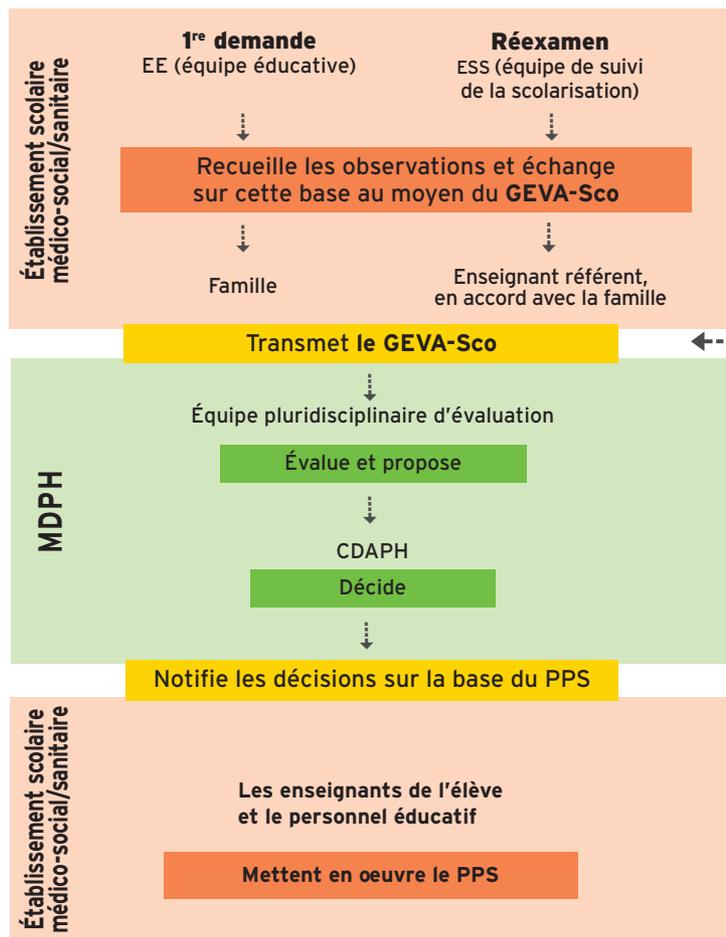
ZOOM

GEVA-SCO : LES ACTEURS, RÔLES ET OBJECTIFS

Le GEVA-Sco (guide d'évaluation des besoins de compensation de l'élève en matière de scolarisation) est un outil commun pour évaluer les besoins de l'élève en situation de handicap. Il correspond au volet scolaire du GEVA (guide d'évaluation des besoins de compensation des personnes en situation de handicap), qui établit une référence réglementaire nationale à destination des MDPH.

Les MDPH et les professionnels de l'Éducation nationale disposent ainsi d'un outil d'évaluation, global et évolutif, dont le périmètre couvre tous les besoins des élèves en situation de handicap dans le cadre d'une demande de parcours de scolarisation/formation. Cet outil de recueil de données sert de support à la réflexion de l'équipe pluridisciplinaire d'évaluation et aux membres de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Le GEVA-Sco existe en deux versions : dans le cas d'une première saisine de la MDPH, le recueil des informations concernant la situation de l'élève prend la forme du GEVA-Sco « première demande ». Lorsque l'élève bénéficie déjà d'un PPS, le GEVA-Sco « réexamen » est renseigné par l'enseignant référent lors de la réunion de l'équipe de suivi de la scolarisation. Il établit le compte rendu de cette réunion.

© MENESR/CNSA (SITE ASH D'AIX-MARSEILLE), MANUEL D'UTILISATION DU GEVA-SCO, SEPTEMBRE 2016.



→ L'accompagnement, les aides humaine et matérielle

Le PPS définit si le jeune a besoin d'une aide humaine et/ou de matériel pédagogique adapté. L'emploi du temps de l'élève peut être organisé en tenant compte de ses accompagnements extérieurs.

Lorsque les objectifs d'apprentissage visés sont très éloignés du programme suivi par un élève du même âge, le PPS permet une PAOA (programmation adaptée des objectifs d'apprentissage).

Lexique

- CDAPH** : commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées
- EE** : équipe éducative
- EPE** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation
- ERSEH** : enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap
- ESS** : équipe de suivi de scolarisation
- IME** : institut médico-éducatif
- Itep** : institut thérapeutique éducatif et pédagogique
- MDPH** : maison départementale des personnes handicapées
- PAOA** : programmation adaptée des objectifs d'apprentissage
- PPC** : plan personnalisé de compensation
- PPS** : projet personnalisé de scolarisation
- Sessad** : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
- Ulis** : unité localisée d'inclusion scolaire

LES INTERLOCUTEURS

Dans les établissements scolaires ou spécialisés, de nombreux professionnels travaillent autour de l'élève en situation de handicap, chacun dans son champ de compétence : éducation, santé, social.

Mamadou M'Baye,
AVS au lycée Cézanne,
Aix-en-Provence



© ONISEP AIX-EN-PROVENCE

« À mon arrivée, j'ai rencontré Léo, ainsi que sa mère, et j'ai pris connaissance de son handicap. Il a des troubles "dys" avec des problèmes de concentration. J'ai suivi une formation sur les différentes situations de handicap. Mon rôle pendant les cours est d'aider Léo à prendre des notes, s'organiser, se repérer, et de le recentrer car il a tendance à décrocher. Je l'aide aussi à lire, interpréter les documents, et je demande aux professeurs d'agrandir les textes pour lui. J'utilise des codes couleurs et des numérotations, toujours les mêmes, pour que Léo s'y retrouve. Mon objectif est qu'il devienne autonome ; j'ai donc mis en place cette méthodologie pour qu'il puisse, à terme, faire ses fiches de cours et réviser tout seul. Je l'assiste depuis 2 ans et il a fait de grands progrès. Je communique avec ses enseignants à propos de son handicap. Je les informe sur l'aménagement des examens auquel il a droit. Léo est passionné de mathématiques, il a une grande culture générale, est très bien intégré à la classe et n'a aucun problème de comportement. Il m'a d'ailleurs posé des questions sur les écoles d'ingénieurs ! »
Voir le témoignage de Léo p. 4.

↳ L'ENSEIGNANT RÉFÉRENT

Interlocuteur privilégié des familles, l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) remplit auprès d'elles une mission essentielle d'accueil et d'information. Il intervient principalement dès lors qu'un élève dispose d'un PPS (projet personnalisé de scolarisation) et en suit la mise en œuvre. Il exerce au sein d'un secteur géographique et veille à la continuité et à la cohérence du PPS quelles que soient les modalités de scolarisation. Il réunit et anime l'ESS (équipe de suivi de la scolarisation), renseigne le GEVA-Sco (guide d'évaluation scolaire) lors des réunions de ces équipes et en assure la diffusion auprès des parties concernées. Il assure un lien permanent avec l'équipe pluridisciplinaire de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées). Il favorise l'articulation entre les actions conduites par les équipes pédagogiques des établissements scolaires, des services ou établissements de santé et médico-sociaux et les autres professionnels intervenant auprès de l'élève, quelle que soit la structure dont ils dépendent.

↳ L'ÉQUIPE ÉDUCATIVE

Le chef d'établissement scolaire veille à la mise en œuvre des parcours personnalisés de formation. Il réunit l'équipe éducative composée de professeurs, CPE (conseillers principaux d'éducation), psy-EN (psychologues de l'Éducation nationale), etc., pour la construction des aménagements et adaptations pédagogiques. Le professeur principal en assure la coordination. L'infirmier et le médecin de l'Éducation

nationale sont des interlocuteurs clés pour les élèves en situation de handicap et leurs familles.

↳ LES ACCOMPAGNANTS

À l'école, au collège ou au lycée, l'élève en situation de handicap peut être accompagné par un personnel de l'Éducation nationale chargé de l'aide humaine. Cette aide, attribuée par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), peut être individuelle ou mutualisée. L'enfant peut ainsi être aidé pour écrire, tenir ses cahiers, installer et manipuler le matériel adapté. Cet accompagnement, assuré le plus souvent par un AESH (accompagnant des élèves en situation de handicap, ex-AVS-auxiliaire de vie scolaire) peut se prolonger hors des temps scolaires, à la cantine ou lors des stages par exemple.

↳ LES PROFESSIONNELS DES ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

Lorsqu'un jeune est accueilli au sein d'un établissement ou d'un service médico-social, un projet d'accompagnement est rédigé puis mis en œuvre sous la responsabilité du directeur de cet établissement. De nombreux professionnels interviennent : psychothérapeutes, orthophonistes, psychomotriciens, psychopédagogues, kinésithérapeutes, orthoptistes, éducateurs, etc. Par leur accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique, ils coopèrent avec les équipes des établissements.



TÉLÉPHONE



TCHAT



MAIL



**Les conseillers
de l'Onisep répondent
à vos questions
sur les formations,
les métiers
et l'orientation.**



**RETROUVEZ AUSSI
MONORIENTATIONENLIGNE
SUR VOTRE MOBILE
ET TÉLÉCHARGEZ L'APPLI**

LES MODALITÉS DE SCOLARISATION

À chaque étape de la scolarité, des parcours personnalisés sont proposés à l'élève, en fonction de ses besoins et de son handicap.

ZOOM

LA SCOLARISATION HORS DE L'ÉCOLE

Pour les enfants malades, blessés ou hospitalisés, qui ne peuvent pas se rendre en classe, des systèmes de cours aménagés existent : unités d'enseignement dans certains hôpitaux, Sapad (services d'assistance pédagogique à domicile), associations bénévoles.

Le Cned (Centre national d'enseignement à distance) assure le service public de l'enseignement à distance, du primaire au supérieur, et prépare également aux CAP*, bac et BTS**. Il scolarise à distance les élèves qui ne peuvent être présents totalement ou partiellement dans l'établissement scolaire en raison de leur handicap. Pour les élèves en situation de handicap de 6 à 16 ans, il propose un dispositif spécifique, notamment dans le cadre de leur PPS (projet personnalisé de scolarisation), qui comporte l'intervention possible, au domicile de l'élève, d'un enseignant répétiteur rémunéré par le Cned. Le rythme des études de ces élèves peut aussi être adapté.

* CAP : certificat d'aptitude professionnelle.

** BTS : brevet de technicien supérieur.

➤ EN ÉTABLISSEMENT SCOLAIRE

En milieu ordinaire, deux possibilités existent, en fonction des capacités de l'élève et de ses besoins d'accompagnement : la scolarisation individuelle ou le dispositif collectif pour l'inclusion scolaire.

→ La scolarisation individuelle

Lorsque cela est possible, la priorité est donnée à la scolarisation individuelle. Elle concerne aujourd'hui la majorité des élèves en situation de handicap. Ceux-ci sont scolarisés dans leur classe de référence au même titre que les autres élèves. Selon la nature et la gravité de leur handicap, la scolarisation peut se dérouler avec ou sans aménagements et aides particulières.

→ Les dispositifs collectifs

Les Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) constituent une des modalités de mise en œuvre de l'accessibilité pédagogique pour les élèves en situation de handicap dans les premier et second degrés. L'Ulis accueille une douzaine d'élèves. Chacun suit les cours dispensés dans sa classe de référence, correspondant au niveau de scolarité mentionné dans son PPS (projet personnalisé de scolarisation). Lorsque le besoin s'en fait sentir, l'élève bénéficie d'un enseignement adapté dispensé en regroupement par l'enseignant spécialisé coordonnateur de l'Ulis.

Au collège, l'élève possède, comme tous les autres, un LSU (livret scolaire unique) attestant des connaissances et des compétences du socle commun validées tout au long de son parcours.

80 %

des élèves en situation de handicap sont en établissement scolaire.

Source : *Repères & références statistiques 2017* - Ministère de l'Éducation nationale.

Par ailleurs, il bénéficie d'une préparation spécifique à l'orientation dans le cadre du parcours Avenir. Si le PPS prévoit l'accès à une formation professionnelle qualifiante après la classe de 3^e, la découverte d'activités professionnelles peut se faire dans le cadre de stages en entreprise, en lycée professionnel, CFA-FA (centre de formation d'apprentis-formation adaptée), en Segpa (section d'enseignement général et professionnel adapté) ou dans tout établissement médico-social possédant des plateaux techniques.

Au lycée professionnel, chaque élève est inscrit dans une formation qualifiante : CAP ou bac professionnel. L'élève sortant sans avoir accédé à une qualification reçoit une attestation de compétences professionnelles.

Au lycée général et technologique, l'équipe pédagogique et l'enseignant spécialisé coordonnateur de l'Ulis accompagnent le projet de poursuite d'études et préparent les élèves en situation de handicap aux conditions particulières de travail qu'ils rencontreront dans l'enseignement supérieur. L'enseignant référent doit prendre contact, le moment venu, avec le correspondant handicap de l'enseignement supérieur afin d'assurer la transition.



« Tout est individualisé pour répondre aux besoins de chacun. »

Corinne Garcia-Leonetti

enseignante coordonnatrice d'Ulis au lycée professionnel Émile Zola, à Aix-en-Provence

Un objectif : l'insertion

« L'Ulis lycée permet aux élèves de lycée professionnel soit d'acquérir un diplôme, CAP ou bac professionnel, soit de valider des compétences professionnelles permettant de s'insérer dans le milieu de travail ordinaire. C'est un dispositif qui comprend 10 élèves au maximum et qui permet une grande agilité dans son fonctionnement : tout est individualisé pour répondre aux besoins de chacun. »

Des parcours individualisés

« Les élèves sont inscrits en 1^{re} année de CAP ou en 2^{de} professionnelle pour poursuivre une scolarité à temps plein ou à temps partiel selon leur PPS. Ils rejoignent le dispositif Ulis à certains moments, pour un accompagnement individuel, quand leur emploi du temps le permet ou pour un suivi particulier. Au lycée Zola, nous organisons chaque jeudi après-midi un temps de regroupement collectif, pour réaliser tous ensemble des projets à dominante professionnelle ou culturelle. Cette année, nous allons créer une association. L'année dernière, dans le cadre de l'initiative "Entreprendre pour apprendre", notre mini-entreprise de fabrication et vente de sacs a été une pleine réussite. Nos jeunes font preuve d'une grande autonomie ! »

Un fonctionnement en réseau

« Notre Ulis s'inscrit au sein d'un groupe d'établissements, c'est-à-dire que les élèves suivent une formation dans un lycée professionnel du réseau et ont un temps de consolidation à l'Ulis du lycée professionnel Émile Zola. Par exemple, Rémi prépare un CAP vente au LP Gambetta à Aix-en-Provence, Julien au LP Vauvenargues, d'autres en petite enfance, restauration, gestion-administration... »

ZOOM

LES TROUBLES PRIS EN CHARGE PAR LES ULIS

TFC : troubles des fonctions cognitives ou mentales (dont les troubles spécifiques du langage écrit et de la parole)

TED : troubles envahissants du développement (dont l'autisme)

TFM : troubles des fonctions motrices (dont les troubles dyspraxiques)

TFA : troubles de la fonction auditive

TFV : troubles de la fonction visuelle

TMA : troubles multiples associés (plurihandicap ou maladie invalidante)

TSLA : troubles spécifiques du langage et des apprentissages

➤ EN MILIEU MÉDICO-SOCIAL

Au cours de son parcours de formation, l'élève en situation de handicap peut être orienté (dans l'idée de préconisation du PPS) par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) en établissement médico-social, à temps plein ou à temps partiel.

Pour chacun des jeunes concernés, l'établissement médico-social élabore un PIA (projet individualisé d'accompagnement) articulé autour de trois composantes - pédagogie, éducation et thérapie - et dont la finalité est la plus grande autonomie possible dans sa vie d'adulte et sa participation à la vie en société.

→ Les unités d'enseignement

Les unités d'enseignement constituent les dispositifs de scolarisation des établissements médico-sociaux. Dans le cadre d'un PIA, les enseignants spécialisés de l'unité d'enseignement définissent les objectifs, outils, démarches et supports pédagogiques adaptés, permettant à chaque élève de réaliser les objectifs d'apprentissage fixés dans son PPS. Le travail de ces enseignants spécialisés s'effectue en référence aux programmes scolaires en vigueur dans les premier et second degrés.

Au-delà des acquisitions scolaires, la responsabilité de l'unité d'enseignement peut s'étendre à la formation professionnelle initiale. Certains établissements médico-sociaux proposent de préparer des diplômes professionnels du milieu ordinaire (CAP, bac professionnel...). D'autres établissements, comme les IME (instituts médico-éducatifs), peuvent accueillir des adolescents déficients intellectuels dans des SIPFP (sections d'initiation et de première formation professionnelle), anciennement nommées IMPro (instituts médico-professionnels). Il s'agit pour chaque jeune d'acquérir une compétence sociale lui permettant d'être le plus autonome possible. Les activités professionnelles sont utilisées pour développer des aptitudes permettant au jeune de s'insérer dans des structures de travail ou de vie.

➤ LES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT EXTERNALISÉES

La scolarité peut se dérouler soit dans une unité d'enseignement au sein même de l'établissement médico-social, soit dans une unité d'enseignement externalisée, délocalisée dans une école, un collège ou un lycée avec lequel l'établissement médico-social coopère. L'externalisation des unités d'enseignement vers des établissements scolaires fait partie des mesures en faveur d'une école plus inclusive. Tout en proposant une scolarité adaptée aux élèves, l'objectif est de rapprocher le fonctionnement des unités d'enseignement externalisées de la scolarité offerte en milieu ordinaire.

L'équipe éducative est pluridisciplinaire et comprend toujours un médecin spécialiste du handicap concerné, auquel s'adjoignent, selon les besoins, infirmier, kinésithérapeute, psychomotricien, orthophoniste, ergothérapeute, psychologue, aide médico-psychologique, éducateur et enseignant spécialisé.

→ Les établissements médico-sociaux

Les établissements du secteur médico-social accueillent les élèves en situation de handicap dans le cadre du PPS. Ils assurent à la fois les soins et la rééducation, l'apprentissage scolaire et la formation professionnelle, ainsi que l'apprentissage de l'autonomie. Pour la plupart gérés par des associations, ils sont souvent spécialisés dans un type de handicap ; les frais de séjour sont pris en charge par la Sécurité sociale. Selon le type de handicap pris en charge, les appellations des établissements diffèrent :

- IME (institut médico-éducatif)
L'IME accueille des enfants et des adolescents présentant des troubles envahissants du développement ou des fonctions cognitives.
- IEM (institut d'éducation motrice)
L'IEM accueille des enfants et des adolescents présentant une déficience motrice importante entraînant une restriction majeure de leur autonomie.

ZOOM

DES AVANCÉES VERS L'ÉCOLE INCLUSIVE

L'objectif annoncé par la circulaire de rentrée 2015 d'externaliser 100 unités d'enseignement supplémentaires (soit une par département) au sein des établissements scolaires a été réalisé. Cette action s'est poursuivie en 2016-2017 avec un objectif de 100 nouvelles unités d'enseignement externalisées. Elle a été réaffirmée dans la circulaire de rentrée 2016 : « L'école inclusive, c'est aussi la poursuite de l'externalisation d'unités d'enseignement au sein de l'établissement scolaire dans le cadre d'une coopération renforcée entre l'Éducation nationale et le secteur médico-social. »



© LAURENCE PRAT / ONISEP

- Itep (institut thérapeutique, éducatif et pédagogique)

L'itep accueille des enfants et des adolescents présentant des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages, mais qui conservent cependant des potentialités intellectuelles et cognitives préservées.

- IES (institut d'éducation sensorielle)

L'IES accueille des enfants et des adolescents déficients auditifs ou visuels.

- EEAP (établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés)

L'EEAP accueille des enfants et des adolescents présentant un handicap grave à l'expression multiple, associant déficience motrice et déficience intellectuelle sévère ou profonde, et entraînant une restriction extrême de l'autonomie et des possibilités de perception, d'expression et de relation.

→ Les services d'accompagnement

Il s'agit des services médico-sociaux et des services médico-psychologiques qui accompagnent le jeune en situation de handicap en complément de sa scolarité (voir p. 32).

Lexique

CAP : certificat d'aptitude professionnelle

CFA-FA : centre de formation d'apprentissage adapté

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

IEM : institut d'éducation motrice

IES : institut d'éducation sensorielle

IME : institut médico-éducatif

IMPro : institut médico-professionnel

Itep : institut thérapeutique, éducatif et pédagogique

LSU : livret scolaire unique

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

PIA : projet individualisé d'accompagnement

PPS : plan personnel de scolarisation

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

SIPFP : sections d'initiation et de première formation professionnelle

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

ZOOM

MILIEU ORDINAIRE ET SPÉCIALISÉ : UN PARCOURS/DES PASSERELLES

École ordinaire, établissement spécialisé et service de soins sont appelés à former un réseau et à coopérer, chacun s'intégrant dans une action globale selon son domaine de compétences.

Ce réseau permet d'offrir des dispositifs adaptés aux besoins des élèves en situation de handicap. Il favorise la scolarisation en milieu ordinaire avec l'accompagnement des professionnels du secteur médico-social.

Dans son parcours individuel, un élève peut être scolarisé à temps partagé entre un établissement scolaire et un établissement médico-social, selon des modalités très variables : scolarisation à temps partiel dans les deux types d'établissements, aller-retour entre la scolarité en établissement scolaire et la scolarité en établissement médico-social.

Les enjeux portent aujourd'hui sur la fluidité des parcours et la qualité des paliers de transition (école, collège, lycée, formation professionnelle, enseignement supérieur) que doivent prévoir les PPS (projets personnalisés de scolarisation).

LES CHOIX D'ORIENTATION

Après le collège ou après le lycée, chaque changement de cycle remet en question le PPS du jeune et le mode de scolarisation choisie.

ZOOM

PAFIP : UN DISPOSITIF D'ACCOMPAGNEMENT POUR L'ACCÈS AU 1^{ER} EMPLOI

La PAFIP (plateforme d'aide à la formation et à l'insertion professionnelle) est un dispositif innovant de l'académie régionale PACA qui accompagne les lycéens en situation de handicap dans leur démarche d'insertion professionnelle en milieu ordinaire de travail, vers l'emploi ou vers l'apprentissage. Cet espace accueille les lycéens en dernière année de formation professionnelle, en priorité ceux qui bénéficient de l'appui d'un dispositif Ulis. L'élève doit être majeur ou proche de la majorité et bénéficier d'une RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) ou être en cours de demande.

➔ Infos et contact : la PAFIP (site ASH)

CONSEIL

ANTICIPER, SE FAIRE CONNAÎTRE

Il est important de préparer son orientation très tôt. Mettre en place les différents accompagnements et aménagements demande du temps. Attention aussi aux dates limites d'inscription qui varient suivant les formations.

Il faut également faire le point sur ses intérêts et ses possibilités avec l'aide du psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), de l'enseignant référent et du professeur principal.

➤ APRÈS LE COLLÈGE

En classe de 3^e, l'élève doit faire son choix d'orientation entre la voie professionnelle ou la voie générale et technologique : 1^{re} année de CAP, 2^{de} professionnelle ou 2^{de} générale et technologique. Il peut aussi être orienté par la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) dans un établissement médico-social, dans lequel il pourra préparer un CAP, un bac professionnel, etc.

Le PPS (projet personnalisé de scolarisation) comporte des préconisations pour une modalité de scolarisation et la CDAPH prend les décisions.

Le professeur principal, le CPE (conseiller principal d'éducation), le psy-EN (psychologue de l'Éducation nationale), l'équipe de santé et d'assistance sociale, et l'ERSEH (enseignant référent pour la scolarisation des élèves en situation de handicap) ont un rôle de conseil auprès des élèves.

Différentes associations d'aide aux personnes en situation de handicap peuvent également être utiles.

Plus généralement, le parcours Avenir, qui concerne tous les élèves, de la 6^e à la terminale, développe des connaissances et des compétences sur le monde économique, social et professionnel, en lien avec les programmes du collège et du lycée. Il aide les jeunes à faire des choix d'orientation éclairés.

➔ Un protocole d'orientation active accompagnée

Chaque élève sortant d'Ulis (unité localisée pour l'inclusion scolaire) de collège qui souhaite poursuivre sa formation fait l'objet d'un accompagnement

personnalisé. L'objectif de ce dispositif est de conduire l'élève vers la solution la mieux adaptée à sa motivation et à ses compétences. En parallèle, le médecin de l'Éducation nationale de l'établissement constitue un dossier médical avec l'accord de la famille.

Afin d'anticiper ses choix, l'élève peut faire un ou plusieurs stages en entreprise dans un secteur qui l'intéresse. Il peut également passer une journée d'immersion dans un lycée professionnel ou dans un CFA (centre de formation d'apprentis).

L'affectation des élèves vers les établissements publics de l'Éducation nationale et de l'Agriculture se fait via l'application informatique Affelnet. Une procédure spécifique permet d'adapter l'affectation aux besoins identifiés des élèves en situation de handicap et d'accorder certaines priorités.

➤ VERS LE SUPÉRIEUR

Au lycée, les élèves bénéficient de séances dédiées à l'orientation. Chacun est aussi invité à assister à des salons, forums des métiers, JPO (journées portes ouvertes) des établissements de l'enseignement supérieur, et peut rencontrer les correspondants handicap.

Dans le cadre de son PPS, chaque élève peut bénéficier d'un suivi personnalisé. L'équipe de suivi de scolarisation en fixe les modalités. Ce dispositif proposé aux jeunes porteurs de handicap facilite la poursuite d'études par la prise en charge de leurs besoins spécifiques.



© AUREMAR / STOCKADORE.COM

En terminale, dans la procédure Parcoursup, tout lycéen en situation de handicap peut mentionner sa situation particulière dans la rubrique « Éléments liés à ma scolarité ». En outre, cela permet à l'établissement d'accueil de mettre en place un dispositif d'accompagnement pédagogique et un parcours personnalisé. Après affectation, avec ou sans proposition d'admission, il sera possible de réexaminer la situation du candidat s'il en fait la demande auprès du recteur de l'académie.

Il est nécessaire de prendre contact le plus tôt possible dans l'année de terminale avec la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et le service handicap de l'établissement visé. Il faudra avertir ce service handicap dès les résultats du bac ou de l'admission pour une bonne anticipation de l'accueil.

LA VOIE PRO ET L'APPRENTISSAGE

CAP (certificat d'aptitude professionnelle), bac professionnel, BP (brevet professionnel), BTS (brevet de technicien supérieur), diplôme universitaire ou d'ingénieur : tous ces diplômes se préparent, soit dans un établissement d'enseignement avec des périodes de stages en entreprise, soit en alternance

(contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) avec une entreprise. Les stages peuvent être effectués en milieu ordinaire, en entreprises adaptées ou en Esat (établissements et services d'aide par le travail).

L'apprentissage est possible à partir de 16 ans (ou 15 ans en fin de classe de 3^e). La formation peut se dérouler dans tout CFA ou UFA (unité de formation par apprentissage) de lycée professionnel ou à l'université. Elle peut aussi se faire dans un CFA-FA (centre de formation d'apprentis-formation adaptée).

Pour un jeune ayant la RQTH (voir ci-contre), il n'y a pas de limite d'âge pour entrer en apprentissage. Son contrat d'apprentissage sera alors aménagé tant dans sa durée que dans son déroulement : pour un CAP, BP ou BTS, la durée du contrat peut être portée de 2 à 3 ans et, pour un bac professionnel, de 3 à 4 ans.

Des aménagements des examens peuvent être demandés, comme dans la voie générale. L'alternance entre des périodes d'enseignement et de travail en entreprise facilite l'insertion professionnelle. L'orientation vers un établissement médico-social est une autre manière de suivre des enseignements professionnels, mais ceux-ci ne sont pas toujours sanctionnés par un diplôme.

INFO +

LA RQTH (RECONNAISSANCE DE LA QUALITÉ DE TRAVAILLEUR HANDICAPÉ)

Les jeunes doivent demander la RQTH au plus tôt afin, de faciliter l'accès à l'apprentissage et aux stages en entreprise pour les formations à temps plein.

Les formalités de demande de la RQTH s'effectuent auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

S'ils ont la RQTH, les élèves pourront ainsi bénéficier d'aménagements de leur environnement de travail dans l'entreprise.

INFO +

LE CFA RÉGIONAL : DES FORMATIONS ADAPTÉES

Ce CFA spécialisé propose une formation qualifiante menant à un CAP pour un public en situation de handicap. Des antennes du CFAR-FA sont réparties sur le territoire. Elles sont adossées à des établissements médico-sociaux et offrent la possibilité de préparer un CAP par alternance avec un parcours aménagé, encadré par une équipe pluriprofessionnelle.

Diplômes préparés :

- CAP palefrenier-soigneur (formation complète sur le site d'Aix-en-Provence)
- CAP métiers divers (proposé sur chaque site en fonction du choix du métier)

Renseignements :

CFAR-FA (siège social)

☎ 04 42 50 35 47

Voir le carnet d'adresses p. 44.

LES ÉTUDES SUPÉRIEURES

Près de 26 000 jeunes en situation de handicap poursuivent leurs études dans l'enseignement supérieur avec, à la clé, une meilleure insertion professionnelle. La MDPH (maison départementale des personnes handicapées), l'établissement d'accueil, le référent handicap et les associations les accompagnent.

ZOOM

LE PROGRAMME PISOURD, UN PROJET PILOTE

Habilité par le ministère de la Culture en tant que projet pilote, ce programme accueille des étudiants sourds et malentendants venant de toutes les régions de France. Des actions pédagogiques et des dispositifs spécifiques sont mis en place pour ces étudiants à l'ESADMM (École supérieure d'art et de design de Marseille-Méditerranée) :

- interprétariat français/LSF (langue des signes française) ;
- temps majoré aux concours, évaluations et examens correspondant au tiers de la durée de l'épreuve ;
- prises de notes des cours et conférences déposées sur Internet ;
- accompagnement pédagogique par le personnel formé à la LSF ;
- réunions pédagogiques et suivi toutes les 6 semaines environ ;
- cours de LSF ouverts à tous les étudiants pour favoriser les échanges sourds/entendants.

↘ LE LYCÉE

Le jeune qui poursuit ses études au lycée dans une formation post-bac, en BTS (brevet de technicien supérieur) ou en classe préparatoire aux grandes écoles par exemple, bénéficie, comme en terminale, du PPS (projet personnalisé de scolarisation) établi par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). Il peut solliciter les mêmes aides : matériel pédagogique adapté, aide humaine... L'enseignant référent assure le suivi et l'évaluation du PPS.

↘ LES ÉCOLES, INSTITUTS

L'élève admis dans une école ou un institut doit s'adresser au référent handicap de l'établissement. S'il n'y a pas, il lui faut prendre rendez-vous avec le directeur de l'établissement.

↘ L'UNIVERSITÉ

Toutes les universités disposent d'une mission handicap chargée de l'accueil et de l'accompagnement des étudiants en situation de handicap. Sur la base du certificat médical établi par le médecin désigné par la CDAPH, la mission handicap participe à l'analyse des besoins de l'étudiant et à la mise en place des aménagements des études et des examens. Ce travail s'effectue en lien avec les référents handicap des universités. Ces dernières accompagnent les étudiants dans leur cursus jusqu'à l'insertion professionnelle.

↘ VIE QUOTIDIENNE

- Aides
Dans le cadre de la PCH (prestation de compensation du handicap), des aides sont accordées par la CDAPH qui siège à la MDPH : aides à la personne (lever, coucher, soins, prise de repas), aides techniques, logement, transport, permis de conduire et surcoût lié à l'adaptation d'un véhicule... Des associations, comme l'Agefiph (Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées), proposent des aides complémentaires.
- Logement
Le Crous (centre régional des œuvres universitaires et scolaires) propose des logements adaptés ou recherche une solution avec l'étudiant au cas par cas.
- Restauration
La plupart des restos-U (universitaires) sont accessibles aux étudiants en situation de handicap.
- Bourses d'enseignement supérieur
La limite d'âge de 28 ans n'est pas opposable aux jeunes en situation de handicap. Ils bénéficient également de 3 droits annuels supplémentaires.
- Transport
Si l'étudiant en situation de handicap ne peut utiliser les transports en commun, les frais de transport du domicile au lieu d'études peuvent être pris en charge. Pour en bénéficier, l'étudiant doit faire reconnaître son handicap par la CDAPH. Les frais seront assumés par le conseil départemental du lieu de résidence de la famille. À noter : en Ile-de-France, c'est le syndicat des transports, Ile-de-France Mobilités, qui assure cette prise en charge (sauf dans le département de Seine-et-Marne).

À RETROUVER

sur www.onisep.fr/aix-marseille

sur www.onisep.fr/nice



**DES ÉTUDES
SUPÉRIEURES
À L'EMPLOI**

**→ CONSTRUIRE SON PROJET DÈS LE LYCÉE
→ PRÉPARER SA VIE PROFESSIONNELLE**

**TOUTES LES ADRESSES POUR ÊTRE ACCOMPAGNÉ
DANS LA RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR**



**PROVENCE-ALPES-
CÔTE D'AZUR**



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



www.onisep.fr | octobre 2017



MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE ET
DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION



onisep

**TOUTE L'INFO SUR LES MÉTIERS
ET LES FORMATIONS**

L'AMÉNAGEMENT DES EXAMENS ET CONCOURS

Les candidats en situation de handicap peuvent bénéficier d'aménagements particuliers pour passer des examens et concours. Cela concerne tout type d'épreuves (écrites, orales ou pratiques), tout au long de la scolarité, du collège au supérieur.

CONSEIL

DEMANDER UN AMÉNAGEMENT D'ÉPREUVES

Le candidat en situation de handicap scolarisé dans un établissement public remet au chef d'établissement sa demande d'aménagement accompagnée des pièces médicales sous pli cacheté. Le chef d'établissement transmet alors la demande accompagnée de la fiche d'informations pédagogiques au médecin désigné par la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) qui rend un avis. La demande doit être faite au plus tard à la date limite d'inscription à l'examen concerné, sauf dans le cas où le handicap est révélé après cette échéance.

Pour les candidats hors établissement scolaire public, la demande doit être effectuée directement auprès du médecin désigné par la CDAPH du département du domicile. C'est ensuite l'autorité administrative qui décide des aménagements accordés.

ZOOM

TEXTES DE RÉFÉRENCE

Articles D351-27 à D351-31 du Code de l'éducation.

La circulaire n° 2015-127 du 3 août 2015 parue au BO n° 31 du 27 août 2015.

↳ ADAPTATION DES ÉPREUVES

L'aménagement des examens et concours décrit ci-dessous concerne les épreuves terminales et de contrôle continu.

Le temps de préparation ou de composition peut être majoré jusqu'à un tiers ou plus, exceptionnellement.

Il est éventuellement possible d'adapter la nature de l'épreuve. Dans certains cas, le candidat peut être dispensé de tout ou partie de l'épreuve, ou bénéficier d'une épreuve de remplacement. Si le règlement le permet, les épreuves peuvent être reportées à la session de remplacement ou étalées sur plusieurs sessions annuelles consécutives.

Les notes obtenues peuvent être conservées pendant 5 ans (même celles inférieures à la moyenne).

Les copies des candidats en situation de handicap sont anonymisées et corrigées dans les mêmes conditions que les autres copies. Toutefois, les aménagements d'épreuves sont portés à la connaissance du président du jury.

↳ AIDES MATÉRIELLES, TECHNIQUES ET HUMAINES

Les conditions matérielles des examens ou des épreuves de concours doivent répondre aux besoins particuliers du candidat : salle accessible, matériel adapté, espace suffisant, temps de repos, repas...

Sur le plan technique, peut être autorisé l'usage de matériels spécifiques, comme un ordinateur par exemple. Quelle que soit la situation de handicap, la présentation du sujet peut être adaptée pour faciliter la lecture. Pour les candidats déficients visuels, les textes des sujets sont proposés en braille ou grossis pour toutes les épreuves.

Une aide humaine peut être prévue pendant le déroulement des épreuves, comme par exemple l'assistance d'un secrétaire pour un élève qui n'est pas en mesure d'écrire ou de s'exprimer de façon autonome. Les candidats sourds ou malentendants peuvent ainsi bénéficier d'un interprète en LSF (langue des signes française).



« Sans les aménagements qui m'ont été proposés, je n'aurais pas pu faire d'études ni avoir de diplôme. »

© ONISEP/NICE

Un accompagnement sur mesure

Antoine, étudiant en droit

➤ Mon parcours scolaire

« De l'école primaire à l'enseignement supérieur, j'ai toujours trouvé des personnes pour me soutenir et m'aider à trouver les solutions les plus adaptées à mes difficultés en termes de qualité de vie ou d'adaptation scolaire. Même si les apprentissages, surtout en français, ont été longs et périlleux, je suis avide de connaissances. Après un bac ES, j'ai choisi des études de droit dont la logique "cadrante" me convenait parfaitement. »

➤ Je bénéficie d'aménagements

« En raison d'une dysorthographe sévère, je ne peux retranscrire mes cours. Au collège et au lycée Don Bosco de Nice, je les mémorisais en les répétant de multiples fois en fin de journée. Depuis l'université, j'utilise en plus un logiciel de reconnaissance vocale qui convertit les paroles en texte. Je bénéficie également, grâce à la cellule handicap, d'un preneur de notes qui m'envoie les cours, ce qui complète et approfondit mes fiches. Je peux aussi m'adresser à un tuteur, d'une classe supérieure à la mienne, en cas de difficultés ou de problématique non comprise. En situation d'examen, outre un temps de composition majoré d'un tiers, j'ai besoin d'un secrétaire pour rédiger à ma place et d'une salle individuelle car je dicte les réponses à voix haute. Sans ces aménagements, je n'aurais pas pu faire d'études, ni avoir de diplôme. »

➤ Mon projet

« Actuellement en stage de master au greffe d'un tribunal de commerce, j'envisage de devenir juriste d'entreprise auprès d'un cabinet, d'une entreprise ou d'un centre de formation des entreprises. Comme la recherche d'emploi peut durer quelques mois, j'envisage de compléter ma formation en droit par de la comptabilité pour m'adapter au plus près des attentes des employeurs. Tenace et très flexible, j'aime apprendre et acquérir toujours plus de compétences. J'aspire à devenir un juriste généraliste avec plein de cordes à mon arc ! »

INFO +

LES STAGES, UN TREMPLIN VERS L'INSERTION

Les stages permettent de confronter ses capacités à l'exercice d'un métier, de déceler d'éventuelles contraintes ou restrictions liées au handicap, mais surtout de valoriser ses compétences face à un employeur.

La RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) permet notamment à l'employeur de s'acquitter partiellement de l'obligation d'emploi de 6 % de travailleurs handicapés, en accueillant en stage un étudiant en situation de handicap (pour une durée de stage égale ou supérieure à 40 heures). Les jeunes en situation de handicap de moins de 20 ans disposant d'une convention de stage et de la PCH (prestation de compensation du handicap) bénéficient d'office de la RQTH, mais seulement pendant la durée du stage.

LES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT

En complément de la scolarité, des modalités d'accompagnement et de prise en charge pédagogique, psychologique, éducative, médicale et paramédicale sont mises en place pour répondre aux besoins particuliers de l'élève en situation de handicap.

Vivien Fontaine,
responsable du dispositif
« Facilitateur de parcours
de vie »



« Partant du postulat que c'est aux personnes de décider ce qui est bon pour elles, ce dispositif de proximité les aide à clarifier leur projet, à définir leurs attentes et à reformuler leurs souhaits. L'équipe, composée d'un responsable et de deux facilitateurs ou assistants au projet de vie, accompagne les familles qui le souhaitent dans l'élaboration du parcours de leur enfant. Guidées et informées de leurs droits et des différentes possibilités qui s'offrent à elles, mais aussi orientées vers des partenaires à solliciter, ces familles construisent des parcours de vie sur mesure. Ce dispositif est expérimenté dans cinq départements. Complémentaire du Sessad, il est porté par l'association Trisomie21 dans les Alpes-Maritimes. Il peut intervenir dans toute structure médico-sociale auprès de personnes déficientes intellectuelles. Une notification MDPH est nécessaire pour en bénéficier. »

LES SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

Ces structures maintiennent l'enfant dans sa famille en développant des actions de soin et d'éducation sur ses lieux de vie (école, domicile, structures de loisirs...).

→ Le Sessad (service d'éducation spécialisée et de soins à domicile)

Le Sessad intervient auprès des enfants et des adolescents, pour tout type de déficiences (motrice, sensorielle, intellectuelle, autistique...). Sa mission est d'apporter un soutien et un accompagnement personnalisés à l'inclusion scolaire et à l'acquisition de nouveaux apprentissages, en lien avec la famille et les partenaires concernés. L'équipe pluridisciplinaire qui le compose intervient sur les lieux de vie des jeunes en situation de handicap, en fonction des besoins repérés. En effet, les professionnels d'un Sessad se déplacent au domicile et dans l'établissement scolaire de l'élève ou, dans le cas des plus âgés, sur les lieux de professionnalisation.

Le dispositif est multiforme : psychothérapie, rééducations diverses et adaptées (psycho-pédagogie, psychomotricité, orthophonie), aide éducative auprès du jeune et de sa famille.

La prise en charge du jeune par un Sessad relève de la décision de la CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées). L'ensemble des rééducations est financé par la Sécurité sociale. Le Sessad

peut être adossé à un établissement médico-social, ou être autonome.

→ Le SSAD (service de soins et d'aide à domicile)

Le SSAD (service de soins et d'aide à domicile) fait partie des Sessad. Il est spécialisé dans l'accompagnement scolaire des jeunes polyhandicapés souffrant d'une déficience motrice et d'une déficience mentale sévère ou profonde.

→ Le SSEFS (service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation)

Le SSEFS est destiné aux déficients auditifs qui suivent leur scolarité en milieu ordinaire. Il assure le suivi ORL, l'adaptation prothétique, la rééducation orthophonique, l'apprentissage de la lecture labiale, de la LPC (langue française parlée complétée) ou de la LSF (langue des signes française). Il prend aussi en charge le soutien scolaire et travaille en liaison avec les professeurs des classes fréquentées par l'enfant.

→ Le SAAAS (service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation)

Le SAAAS intervient pour les déficients visuels qui suivent leur scolarité en milieu ordinaire. Ce service concerne l'ensemble des moyens de compensation du handicap (développement de la vision fonctionnelle, apprentissage du braille, de la locomotion et des acti-



© MONKEY BUSINESS / STOCK.ADOBE.COM

vités de la vie quotidienne). Il assure également les soutiens pédagogiques adaptés et la mise à disposition des matériels spécialisés pour l'enfant en inclusion scolaire.

LES SERVICES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES

→ Le CMPP (centre médico-psychopédagogique)

Le CMPP reçoit les enfants et les adolescents présentant des difficultés scolaires, des troubles du comportement ou des troubles psychomoteurs. L'approche est pluriprofessionnelle: les aides proposées sont diverses (orthophonie, psychomotricité, soutien éducatif, entretiens, psychothérapies, thérapies familiales...). La plupart sont des structures associatives sous tutelle du ministère des Solidarités et de la Santé, avec parfois la participation de personnels de l'Éducation nationale. Les consultations sont prises en charge par la Sécurité sociale.

→ Le CMP (centre médico-psychologique)

Rattaché à un secteur de psychiatrie infanto-juvénile, le CMP est une structure publique d'accueil pour des actions de

prévention, de diagnostic et de thérapie ambulatoire de type psychiatrique ou psychothérapeutique.

L'équipe est pluridisciplinaire : psychiatre, psychologue, assistant de service social, éducateur, orthophoniste... Les consultations sont gratuites.

Lexique

CDAPH : Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées

CMP : centre médico-psychologique

CMPP : centre médico-psychopédagogique

LPC : langue française parlée complétée

LSF : langue des signes française

MDPH : maison départementale des personnes handicapées

Sessad : service d'éducation spécialisée et de soins à domicile

SAAAS : service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation

Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté

SSAD : service de soins et d'aide à domicile

SSEFS : service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation

Ulis : unité localisée pour l'inclusion scolaire

Virginie Gonçalves,
éducatrice spécialisée
en Sessad



© ONISEP REIMS

« Nous suivons une douzaine de jeunes âgés de 6 à 15 ans, présentant des déficiences intellectuelles avec parfois des troubles psychologiques associés. Leur prise en charge est réalisée sur le lieu de vie (école ou domicile) et de façon pluridisciplinaire, par des médecins, psychiatres, psychologues, orthophonistes, psychomotriciens, éducateurs... C'est un bilan établi sur environ 3 mois qui la détermine, en proposant un projet de suivi sur plusieurs années. Nos jeunes sont tous scolarisés en milieu ordinaire : maternelle, élémentaire, et collège en Ulis puis en Segpa. Je leur propose une aide ponctuelle à l'école comme au domicile, et le mercredi nous accueillons les jeunes en groupe, ce qui les socialise. Ces jeunes présentent de grosses lacunes dans les apprentissages, qui ne peuvent se résoudre qu'avec une réelle coopération entre le service, les enseignants, les intervenants et la famille. Le service est très réactif avec les enfants grâce à un contact régulier avec l'école et la famille et peut faire intervenir le professionnel concerné. »

CARNET D'ADRESSES

EN RÉGION PROVENCE-ALPES-CÔTE D'AZUR

| | |
|---|----|
| CIO (centres d'information et d'orientation) | 35 |
| MDPH (maisons départementales des personnes handicapées) | 35 |
| Missions, relais handicap des universités | 36 |
| Rectorats | 36 |
| DSDEN (directions des services départementaux de l'éducation nationale)..... | 36 |
| Segpa (sections d'enseignement général et professionnel adapté) | 37 |
| Erea (établissements régionaux d'enseignement adapté) | 38 |
| Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) en collège | 39 |
| Ulis (unités localisées pour l'inclusion scolaire) en lycée | 43 |
| CFAR-FA (centres de formation d'apprentis régionaux-formations adaptées) | 44 |
| CMPP (centres médico-psycho-pédagogiques) | 44 |
| CMP (centres médico-psychologiques) | 45 |
| Établissements médico-sociaux | 47 |
| Services médico-sociaux | 51 |

CIO (CENTRES D'INFORMATION ET D'ORIENTATION)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains 04000

- CIO Digne-les-Bains
- 3 avenue du Plantas
- ☎ 04 86 89 40 60

Manosque 04100

- CIO Manosque
- 2 rue Rossini
- ☎ 04 92 72 11 37

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

- CIO Briançon
- 42 avenue de la République
- ☎ 04 92 25 47 30

Gap 05010

- CIO Gap
- 14 avenue Maréchal Foch
- ☎ 04 92 51 16 08

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06600

- CIO Antibes
- 640 avenue Jules Grec
- ☎ 04 93 33 46 01

Cannes 06400

- CIO Cannes
- 2 avenue Beauséjour
- ☎ 04 93 43 78 33

Grasse 06130

- CIO Grasse
- 2 boulevard Victor Hugo
- ☎ 04 93 36 47 17

Menton 06500

- CIO Menton
- 14 avenue Boyer
- ☎ 04 93 35 80 14

Monaco 98000

- Centre d'information de l'Éducation nationale
- 18 avenue des Castelans
- ☎ 00 377 98 98 87 63

Monaco 98015

- CIO Monaco
- Lycée Albert 1^{er}
- ☎ 00 377 93 15 80 62

Monaco 98000

- CIO Collège Charles III
- Avenue de l'annonciade
- ☎ 00 377 98 98 86 95

Nice 06200

- CIO Nice
- 266 avenue de la Californie
- ☎ 04 93 88 84 10

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13100

- CIO Aix-en-Provence
- 215 avenue Joseph Villevieille
- ☎ 04 42 26 35 63

Arles 13200

- CIO Arles
- 2 rue Léon Blum
- ☎ 04 90 96 13 62

Aubagne 13400

- CIO Aubagne
- 32 bis rue jeu de ballon
- ☎ 04 42 70 37 58

Gardanne 13541

- CIO Gardanne
- 16 rue Jules Ferry
- ☎ 04 42 12 61 86

Istres 13800

- CIO Istres
- 2 chemin de la Combe aux Fées
- ☎ 04 42 55 38 18

La Ciotat 13600

- CIO La Ciotat
- 30 boulevard Guérin
- ☎ 04 42 08 43 17

Marseille 13003

- CIO Marseille
- 25 rue Lautard
- ☎ 04 91 50 19 54

Marseille 13006

- CIO Marseille
- 17 rue Edmond Rostand
- ☎ 04 91 54 46 46

Marseille 13008

- CIO Marseille
- 36 boulevard Barral
- ☎ 04 91 79 10 20

Marseille 13015

- CIO Marseille
- Place de l'église du père Spinosa
- Traverse Bonnet
- ☎ 04 91 09 06 95

Martigues 13500

- CIO Martigues
- Le Bateau Blanc Bât. B
- 26 chemin du Paradis
- ☎ 04 42 80 02 00

Salon-de-Provence 13300

- CIO Salon-de-Provence
- 191 rue Canesteu - ZI du Quintin
- ☎ 04 90 59 71 04

Vitrolles 13127

- CIO Vitrolles
- Rue Hilaire Touche
- ☎ 04 42 79 72 38

83 - VAR

Brignoles 83170

- CIO Brignoles
- 270 avenue des berges
- ☎ 04 94 69 08 55

Draguignan 83300

- CIO Draguignan
- 380 rue Jean Aicard
- ☎ 04 94 68 19 52

Fréjus 83600

- CIO Fréjus
- 558 rue Henri Giraud
- ☎ 04 94 19 52 40

Hyères 83412

- CIO Hyères
- 15 avenue du Docteur Jean-Jacques Perron
- ☎ 04 94 65 34 37

La Seyne-sur-Mer 83500

- CIO La Seyne-sur-Mer
- 9 rue Léon Blum - angle Taylor
- ☎ 04 94 10 87 86

Toulon 83093

- CIO Toulon
- Rue Corneille
- ☎ 04 94 89 93 93

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- CIO Avignon
- Site Chabran Préfecture
- 28 boulevard Limbert
- ☎ 04 90 86 25 77

Carpentras 84200

- CIO d'État Haut-Vaucluse
- 73 boulevard Albin Durand
- ☎ 04 90 63 20 62

Cavaillon 84300

- CIO Cavaillon
- 21 avenue Georges Pompidou
- ☎ 04 32 50 06 20

MDPH (MAISONS DÉPARTEMENTALES DES PERSONNES HANDICAPÉES)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains 04005

- MDPH des Alpes-de-Haute-Provence
- 4 rue de la Grave
- ☎ 04 92 30 09 90
- www.mondepartement04.fr/handicap/la-mdph.html

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05000

- MDPH des Hautes-Alpes
- 29 bis avenue du Commandant Dumont
- ☎ 04 92 20 63 90
- www.hautes-alpes.fr/3309-la-maison-departementale-des-personnes-handicapees-05.htm

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06000

- MDPH des Alpes-Maritimes
- 27 boulevard Paul Montel
- ☎ 0 805 560 580
- www.mdph06.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13304

- MDPH des Bouches-du-Rhône
- 4 quai d'Arenc
- ☎ 0 800 814 844
- www.cg13.fr/le-13-en-action/personnes-handicapes/les-lieux/maison-departementale-des-personnes-handicapees/

83 - VAR

Ollioules 83192

- MDPH du Var
- Technopôle Var-matin
- 293 Route de la Seyne
- ☎ 0 810 830 083 ou 04 94 05 10 40
- <https://mdph.var.fr>

84 - VAUCLUSE

Avignon 84096

- MDPH du Vaucluse
- 22 boulevard Saint-Michel
- ☎ 0 800 800 579
- www.vaucluse.fr/action-sociale/handicap/mdph84/

MISSIONS, RELAIS HANDICAP DES UNIVERSITÉS

06 - ALPES-MARITIMES

Université de Nice

CAEH (cellule d'accompagnement des étudiants en situation de handicap)

- Faculté de droit et sciences politiques
Avenue Doyen Louis Trotabas
3^e étage - Bureau 314
06050 Nice Cedex 1
☎ 04 92 15 71 01
@ handi@unice.fr
<http://unice.fr/vie-etudiante/archives/handicap>
- Campus Saint-Jean d'Angely
24 avenue des diables bleus
Locaux de l'Isem (permanences sur RDV uniquement)
06357 Nice Cedex 4
☎ 04 92 00 12 22
- Faculté de lettres, arts et sciences humaines
98 boulevard Édouard Herriot
RdC - Hall H - Bureau 78
06204 Nice Cedex 3
☎ 04 93 37 56 92

- Faculté de sciences
17 avenue Joseph Vallot
Bât. Petit Valrose - RDC - Bureau B
06108 Nice Cedex 2
☎ 04 92 07 66 29

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Université d'Aix-Marseille

Mission handicap <https://mission-handicap.univ-amu.fr/>

CAMPUS AIX-EN-PROVENCE

- Arts, lettres, langues et sciences humaines
29 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence
☎ 04 13 55 32 24/41 ou
☎ 04 13 55 34 85
@ deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr
- Droit, sciences politiques, économie, gestion, sciences et technologies
3 avenue Robert Schuman
13628 Aix-en-Provence
☎ 04 42 17 24 55 ou 04 42 17 27 25
@ deve-bve-mh-campus-aix@univ-amu.fr

CAMPUS MARSEILLE

- Site La Canebière
110-114 La Canebière
13001 Marseille
☎ 04 96 12 28 63
@ deve-bve-mh-campus-marseille-centre@univ-amu.fr
- Site Saint-Charles
3 place Victor Hugo
13331 Marseille Cedex 3
☎ 04 13 55 06 70
@ deve-bve-mh-campus-marseille-centre@univ-amu.fr
- Site Saint-Jérôme
52 avenue Escadrille Normandie Niemen
13013 Marseille
☎ 04 91 28 88 95 ou 04 91 28 81 17
@ deve-bve-mh-campus-etoile@univ-amu.fr
- Site Luminy
163 avenue de Luminy
13288 Marseille Cedex 9
☎ 04 13 94 19 20 / 21
@ deve-bve-mh-campus-luminy@univ-amu.fr

• Site Timone

- 27 boulevard Jean Moulin
13385 Marseille Cedex 5
☎ 04 91 32 48 35
@ deve-bve-mh-campus-timone@univ-amu.fr

83 - VAR

Université de Toulon

Mission handicap

- Campus de La Garde
Avenue de l'université
Bât. espace vie étudiante - RDC - Entrée 1
83130 La Garde
☎ 04 94 14 67 45
@ vie.etudiante@univ-tln.fr

84 - VAUCLUSE

Université d'Avignon et Pays de Vaucluse

Relais handicap

- 74 rue Louis Pasteur
84029 Avignon Cedex 1
☎ 04 90 16 25 62
@ relais-handicap@univ-avignon.fr
www.univ-avignon.fr (onglet « Campus », rubrique « Accessibilité handicap »)

RECTORATS

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06181

- Rectorat de Nice
53 avenue Cap-de-Croix
☎ 04 93 53 70 70
www.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13621

- Rectorat de l'académie d'Aix-Marseille
Place Lucien Paye
☎ 04 42 91 70 00
www.ac-aix-marseille.fr

DSDEN (DIRECTIONS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Digne-les-Bains 04004

- Inspection académique des Alpes-de-Haute-Provence
3 avenue du Plantas
☎ 04 92 36 68 50
www.ia04.ac-aix-marseille.fr

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05010

- Inspection académique des Hautes-Alpes
12 avenue Maréchal Foch
☎ 04 92 56 57 57
www.ia05.ac-aix-marseille.fr

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06181

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale des Alpes-Maritimes
53 avenue Cap de Croix
☎ 04 93 72 63 00
www.ac-nice.fr/ia-06

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13231

- Inspection académique des Bouches-du-Rhône
28-34 boulevard Charles Nédelec
☎ 04 91 99 66 66
www.ia13.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

Toulon 83070

- Direction des services départementaux de l'Éducation nationale du Var
Rue de Montebello
☎ 04 94 09 55 00
www.ac-nice.fr/ia83

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- Inspection académique du Vaucluse
49 rue Thiers
☎ 04 90 27 76 00
www.ia84.ac-aix-marseille.fr

SEGPA (SECTIONS D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL ADAPTÉ)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Bevons 04200

- Erea Castel Bevons
Castel Bevons
☎ 04 92 62 82 08
www.erea-castel-bevons.ac-aix-marseille.fr/spip/

Digne-les-Bains 04004

- Collège Gassendi
20 avenue François Cuzin
☎ 04 92 32 19 05
www.clg-gassendi.ac-aix-marseille.fr

Manosque 04100

- Collège Jean Giono
332 montée des Adrechs
☎ 04 92 72 06 20
www.clg-giono.ac-aix-marseille.fr

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

- Collège Les Garcins
Allée Albert Bourges
☎ 04 92 21 29 26
www.clg-garcins.ac-aix-marseille.fr/spip/

Gap 05007

- Collège Achille Mauzan
35 avenue Commandant Dumont
☎ 04 92 53 58 57
www.clg-mauzan.ac-aix-marseille.fr

Gap 05000

- Collège Fontfreyne
6 route de Graffinel
☎ 04 92 51 29 64
www.clg-fontfreyne.ac-aix-marseille.fr

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06600

- Collège Pierre Bertone
653 route de Grasse
☎ 04 92 91 38 00
www.ac-nice.fr/bertone

Cagnes-sur-Mer 06800

- Collège les Bréguières
1 avenue Saint-Exupéry
☎ 04 92 02 61 70
www.clg-les-breguieres.ac-nice.fr

Cannes 06150

- Collège Les Mûriers
5 rue René Dunan
☎ 04 93 47 28 95
www.clg-les-muriers.ac-nice.fr

Carros 06510

- Collège Paul Langevin
11 rue de la colle belle
☎ 04 92 08 20 70
www.college-langevin.fr

Contes 06392

- Collège Vallées du Paillon - Roger Carlés
Avenue Celeschi
☎ 04 93 79 18 18
www.clg-roger-carles.ac-nice.fr

Grasse 06130

- Collège Cantepedrix
12 avenue de la victoire du 8 mai 1945
☎ 04 93 70 14 90
www.clg-cantepedrix.ac-nice.fr

Grasse 06130

- Collège Les Jasmins
5 chemin Sainte-Marguerite
☎ 04 93 70 97 80
www.clg-les-jasmins.ac-nice.fr

Le Cannet 06110

- Collège Pierre Bonnard
Avenue Georges Pompidou
☎ 04 92 18 62 40
www.clg-pierre-bonnard.ac-nice.fr

Menton 06503

- Collège Guillaume Vento
400 cours du centenaire
☎ 04 92 10 30 03
www.clg-guillaume-vento.ac-nice.fr

Mougins 06253

- Collège Les Campelières
121 chemin des Campelières
☎ 04 92 18 64 10
www.clg-les-campelieres.ac-nice.fr

Nice 06200

- Collège Frédéric Mistral
59 avenue Yvonne Vittone
☎ 04 92 29 39 80
www.clg-frederic-mistral-06.ac-nice.fr

Nice 06102

- Collège Jean-Henri Fabre
Boulevard Henri Sappia
☎ 04 92 07 84 30
www.clg-jean-henri-fabre.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Louis Nucera
2 pont René Coty
☎ 04 92 00 17 00
www.clg-nucera-louis.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Maurice Jaubert
Cours Albert Camus
☎ 04 93 27 68 00
www.clg-maurice-jaubert.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Port Lympia
31 boulevard Stalingrad
☎ 04 92 00 74 44
www.clg-port-lympia.ac-nice.fr

Roquebillière 06450

- Collège de la Vesubie-Jean Salines
8 promenade Jean Laurenti
☎ 04 93 03 40 07
www.clg-jean-salines.ac-nice.fr

Saint-Jeannet 06640

- Collège des Baous
1835 route de gattières
☎ 04 93 24 51 30
www.clg-des-baous.ac-nice.fr

Saint-Laurent-du-Var 06700

- Collège Saint-Exupéry
116 avenue Pierre Amadiéu
☎ 04 93 07 71 63
www.clg-saint-exupery.ac-nice.fr

Vallauris 06220

- Collège Pablo Picasso
Avenue de l'hôpital
☎ 04 93 64 44 45
www.clg-pablo-picasso.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13181

- Collège Arc de Meyran
Chemin de la cible
☎ 04 42 27 73 89
www.clg-arcde Meyran.ac-aix-marseille.fr

Aix-en-Provence 13090

- Collège Jas de Bouffan
2 avenue Saint-John Perse
☎ 04 42 52 28 00
www2.clg-jasdebouffan.ac-aix-marseille.fr

Arles 13637

- Collège Robert Morel
Rue Robert Martin
☎ 04 90 96 47 48
www.clg-morel.ac-aix-marseille.fr

Aubagne 13400

- Collège Lou Garlaban
Avenue de l'amitié
☎ 04 42 36 95 00
www.clg-garlaban.ac-aix-marseille.fr

Berre-l'Étang 13130

- Collège Fernand Léger
38 allée Le Réveille Matin
☎ 04 42 85 40 76
www.clg-leger.ac-aix-marseille.fr

Istres 13800

- Collège Alphonse Daudet
1 Avenue Radolfzell
☎ 04 42 56 14 27
www.clg-daudet-istres.ac-aix-marseille.fr

La Ciotat 13600

- Collège Les Matagots
Avenue Émile Sellon
☎ 04 42 98 10 40
www.clg-matagots.ac-aix-marseille.fr

Marignane 13700

- Collège Émilie de Mirabeau
39 avenue des Anciens Combattants d'Afrique du Nord
☎ 04 42 88 49 10
www.clg-emiliedemirabeau.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13392

- Collège Saint-Charles Camas
21 rue du Camas
☎ 04 95 08 12 40
www.stcharles-camas.com

Marseille 13006

- Collège Saint-Vincent-de-Paul
30 rue Stanislas Torrents
☎ 04 91 37 48 86
www.stvincentdepaull3.com

Marseille 13009

- Collège Sylvain Menu
21 boulevard de la Gaye
☎ 04 91 75 42 45
www.clg-menu.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13010

- Collège Louise Michel
73 rue Alfred Curtel
☎ 04 96 20 61 70
www.clg-michel.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13396

- Collège Château Forbin
286 boulevard de Saint-Marcel
☎ 04 91 44 74 18
www.clg-forbin.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012

- Collège Darius Milhaud
36 boulevard Louis Armand
☎ 04 91 49 00 93
www.clg-milhaud.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012

- Collège des Caillols
66 rue de la Sarriette
☎ 04 91 87 51 51
www.clg-caillols.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13388

- Collège Jacques Prévert
1 avenue de Frais Vallon
☎ 04 91 10 00 80
www.clg-prevert.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Alexandre Dumas
37 traverse de Gibraltar
☎ 04 91 62 58 71
www.clg-gibraltar.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Édouard Manet
Avenue Raimu
☎ 04 91 21 50 30
www.clg-manet.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Arthur Rimbaud
19 traverse Santi
☎ 04 91 09 54 44
www.clg-rimbaud.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Jean Moulin
26 rue Fortuné Chaillan
☎ 04 91 09 02 02
www.clg-moulin-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13016

- Collège Henri Barnier
269 boulevard Henri Barnier
☎ 04 91 09 27 01
www.clg-barnier.ac-aix-marseille.fr

Martigues 13500

- Collège Marcel Pagnol
1 boulevard des rayettes
☎ 04 42 80 18 99
www.clg-pagnol-martigues.ac-aix-marseille.fr

Miramas 13140

- Collège Miramaris
Avenue du levant
☎ 04 90 58 09 30
www.clg-miramaris.ac-aix-marseille.fr

Orgon 13660

• Collège Mont-Sauvy
1 avenue du Lieutenant-Colonel Reynaud
☎ 04 90 73 39 70
www.clg-montsauvy.ac-aix-marseille.fr

Port-de-Bouc 13528

• Collège Frédéric Mistral
Avenue Frédéric Mistral
☎ 04 42 06 25 08
www.clg-mistral-portdebouc.ac-aix-marseille.fr

Port-Saint-Louis-du-Rhône 13230

• Collège Maximilien Robespierre
Avenue Louis Aragon
☎ 04 42 11 71 20
www.clg-robepierre.ac-aix-marseille.fr

Saint-Rémy-de-Provence 13533

• Collège Glanum
Avenue Théodore Aubanel
☎ 04 90 92 03 85
www.clg-glanum.ac-aix-marseille.fr

Salon-de-Provence 13300

• Collège Joseph d'Arbaud
95 impasse de Lurian
☎ 04 90 53 16 43
www.clg-darbaud-salon.ac-aix-marseille.fr

Tarascon 13150

• Collège René Cassin
Avenue Prosper Mérimée
☎ 04 90 91 09 64
www.clg-cassin-tarascon.ac-aix-marseille.fr

Vitrolles 13742

• Collège Henri Bosco
Domaine des pins
☎ 04 42 77 57 20
www.clg-bosco.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

Bandol 83150

• Collège Raimu
55 chemin Saint-Étienne - BP 1
☎ 04 94 29 42 85
www.colleges.var.fr/portfolio-item/college-raimu-bandol/

Barjols 83670

• Collège Joseph d'Arbaud
Route de tavernes
☎ 04 94 72 63 00
www.ac-nice.fr/college-darbaud/

Brignoles 83170

• Collège Jean Moulin
540 rue de la Viguière
☎ 04 98 05 39 00
www.clg-jean-moulin.ac-nice.fr

Cogolin 83310

• Collège Gérard Philippe
Rue des mines
☎ 04 94 54 41 60
www.clg-gerard-philipe-06.ac-nice.fr

Cuers 83390

• Collège La Ferrage
Avenue De Lattre de Tassigny
☎ 04 94 48 55 14
www.clg-la-ferrage.ac-nice.fr

Draguignan 83300

• Collège Émile Thomas
106 boulevard Émile Thomas
☎ 04 94 50 59 60
www.clg-emile-thomas.ac-nice.fr

Draguignan 83300

• Collège Jean Rostand
321 avenue du Fournas
☎ 04 98 10 67 87
www.clg-jean-rostand-83.ac-nice.fr

Fréjus 83600

• Collège Villeneuve
Rue de la Tourrache
☎ 04 94 51 42 18
www.clg-villeneuve.ac-nice.fr

Hyères 83407

• Collège Gustave Roux
172 chemin du soldat Macri
☎ 04 94 01 44 33
www.clg-gustave-roux.ac-nice.fr

La Seyne-sur-Mer 83500

• Collège Henri Wallon
150 avenue Gérard Philippe
☎ 04 94 94 79 79
www.clg-henri-wallon.ac-nice.fr

La Seyne-sur-Mer 83501

• Collège Sainte-Marie
1 place Germain Loro
☎ 04 94 11 16 60
www.maristes83.com

La Valette-du-Var 83160

• Collège Alphonse Daudet
215 avenue Gabriel Amoretti
☎ 04 94 27 04 64
www.colleges.var.fr/portfolio-item/college-alphonse-daudet-la-valette

La Valette-du-Var 83160

• Collège Henri Bosco
Avenue Germain Nouveau La Coupiane
☎ 04 94 61 26 27
www.clg-henri-bosco.ac-nice.fr

Le Luc 83340

• Collège Pierre de Coubertin
Avenue Pierre de Coubertin
☎ 04 94 50 07 20
www.clg-pierre-de-coubertin.ac-nice.fr

Montauroux 83440

• Collège Léonard de Vinci
864 avenue de Provence
☎ 04 94 39 40 40
www.clg-leonard-de-vinci.ac-nice.fr

Six-Fours-les-Plages 83183

• Collège Reynier
Rue de la Cauquière
☎ 04 94 98 02 10
<http://collegereynier83.free.fr/wordpress/>

Toulon 83050

• Collège Django Reinhardt
Rue Jean-Philippe Rameau
☎ 04 94 46 97 50
www.college-django-reinhardt.fr

Toulon 83200

• Collège La Marquissanne
Rue Belle Visto
☎ 04 94 18 55 20
www.clg-la-marquissanne.ac-nice.fr

Toulon 83069

• Collège Pierre Puget
Rue Félix Mayol
☎ 04 94 09 72 60
www.clg-pierre-puget.ac-nice.fr

84 - VAUCLUSE

Apt 84400

• Collège place Charles de Gaulle
104 place Charles de Gaulle
☎ 04 90 74 11 19
www.lyc-apt.ac-aix-marseille.fr

Avignon 84082

• Collège Anselme Mathieu
Avenue de la Reine Jeanne
☎ 04 90 87 42 16
www.clg-mathieu.ac-aix-marseille.fr

Bollène 84505

• Collège Henri Boudon

Avenue Jean Moulin
☎ 04 90 30 56 48
www.clg-boudon.ac-aix-marseille.fr

Carpentras 84205

• Collège François Raspail
264 avenue André de Richaud
☎ 04 90 63 04 41
www.clg-raspail.ac-aix-marseille.fr

Cavaillon 84300

• Collège Paul Gauthier
58 avenue Elsa Triolet
☎ 04 90 71 15 96
www.clg-gauthier.ac-aix-marseille.fr

Le Pontet 84134

• Collège Jules Verne
Domaine de Fargues
☎ 04 90 31 50 00
www.clg-julesverne.ac-aix-marseille.fr

Orange 84106

• Collège Jean Giono
Avenue Charles Dardun
☎ 04 90 51 28 00
www.clg-giono-orange.ac-aix-marseille.fr

Pertuis 84122

• Collège Marcel Pagnol
Rue Jean-Marie Bonnemaïson
☎ 04 90 79 08 50
www.clg-pagnol-pertuis.ac-aix-marseille.fr

Sorgues 84701

• Collège Denis Diderot
579 avenue Gaston-Auguste Michel - BP 29
☎ 04 90 39 22 16
www.clg-diderot.ac-aix-marseille.fr

Sorgues 84700

• Collège Marie Rivier
399 avenue Jules Verne
☎ 04 90 39 70 70
www.marie-rivier.org

Valréas 84600

• Collège Vallis Aeria
Avenue Jean Moulin
☎ 04 90 35 54 00
www.clg-valreas.ac-aix-marseille.fr

EREA (ÉTABLISSEMENTS RÉGIONAUX D'ENSEIGNEMENT ADAPTÉ)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Bevons 04200

• Erea Castel Bevons
Castel Bevons
☎ 04 92 62 82 08
www.erea-castel-bevons.ac-aix-marseille.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Les Pennes-Mirabeau 13170

• Erea Louis Aragon
Avenue du Capitaine Paul Brutus
☎ 04 91 51 01 48
www.erealouisaragon.fr

84 - VAUCLUSE

Vedène 84964

• Erea Paul Vincensini
559 rue du Cheval Blanc
☎ 04 90 31 05 44
www.erea-vincensini.ac-aix-marseille.fr

ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) EN COLLÈGE

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13009

- Collège Louis Pasteur
48 boulevard Paul Claudel
☎ 04 91 75 02 64
www.clg-pasteur-marseille.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

Toulon 83050

- Collège Django Reinhardt
Rue Jean-Philippe Rameau
☎ 04 94 46 97 50
www.college-django-reinhardt.fr

84 - VAUCLUSE

Avignon 84140

- Collège Alphonse Tavan
Chemin de la Martelle
☎ 04 90 31 37 18
www.clg-tavan.ac-aix-marseille.fr

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13263

- Collège Gaston Defferre
12 rue Paul Codaccioni
☎ 04 91 52 33 14
www.clg-defferre.ac-aix-marseille.fr/spip/

83 - VAR

Toulon 83000

- Collège Peiresc
Boulevard de Strasbourg
☎ 04 94 91 28 48
www.ac-nice.fr/college-peiresc/

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Château-Arnoux-Saint-Auban 04160

- Collège Camille Reymond
Quartier de la Bastide Neuve
☎ 04 92 64 04 41
www.clg-reymond.ac-aix-marseille.fr

Digne-les-Bains 04004

- Collège Gassendi
20 avenue François Cuzin
☎ 04 92 32 19 05
www.clg-gassendi.ac-aix-marseille.fr

Manosque 04100

- Collège Jean Giono
332 montée des Adrechs
☎ 04 92 72 06 20
www.clg-giono.ac-aix-marseille.fr

Manosque 04100

- Collège Le Mont d'Or
Boulevard Martin Nalin
☎ 04 92 72 03 71
www.clg-montdor.ac-aix-marseille.fr

Sainte-Tulle 04220

- Collège Pierre Girardot
Quartier Saint-Jacques
☎ 04 92 79 42 10
www.clg-girardot.ac-aix-marseille.fr

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

- Collège Les Garcins
Allée Albert Bourges
☎ 04 92 21 29 26
www.clg-garcins.ac-aix-marseille.fr/spip/

Embrun 05202

- Collège Les Écrins
Route de Caleyère
☎ 04 92 43 11 00
www.2.lyc-romane.ac-aix-marseille.fr

Gap 05000

- Collège Fontfreyne
6 chemin de Graffinel
☎ 04 92 51 29 64
www.clg-fontfreyne.ac-aix-marseille.fr

Gap 05007

- Collège Achille Mauzan
35 avenue Commandant Dumont
☎ 04 92 53 58 57
www.clg-mauzan.ac-aix-marseille.fr

Gap 05010

- Collège Centre
Place de Verdun
☎ 04 92 52 55 40
www.clg-centre-gap.ac-aix-marseille.fr

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06600

- Collège Pierre Bertone
653 route de Grasse
☎ 04 92 91 38 00
www.ac-nice.fr/bertone

Antibes 06600

- Collège Roustan
Avenue des frères Roustan
☎ 04 93 67 61 02
www.clg-roustan.ac-nice.fr

Cagnes-sur-Mer 06800

- Collège André Malraux
14 chemin du Vallon des Vaux
☎ 04 93 19 37 50
www.clg-andre-malraux-06.ac-nice.fr

Cannes 06150

- Collège Les Mûriers
5 rue René Dunan
☎ 04 93 47 28 95
www.clg-les-muriers.ac-nice.fr

Carros 06510

- Collège Paul Langevin
11 rue de la colle belle
☎ 04 92 08 20 70
www.college-langevin.fr

Contes 06392

- Collège Roger Carès
Avenue Celeschi
☎ 04 93 79 18 18
www.clg-roger-carles.ac-nice.fr

Grasse 06130

- Collège Cantepèrdrix
12 avenue de la victoire du 8 mai 1945
☎ 04 93 70 14 90
www.clg-cantepèrdrix.ac-nice.fr

Grasse 06130

- Collège Fénelon (privé)
7 avenue Yves-Emmanuel Baudoin
☎ 04 93 40 60 59
www.institut-fenelon.org

Grasse 06130

- Collège Les Jasmins
5 chemin Sainte-Marguerite
☎ 04 93 70 97 80
www.clg-les-jasmins.ac-nice.fr

Le Cannet 06110

- Collège Pierre Bonnard
Avenue Georges Pompidou
☎ 04 92 18 62 40
www.clg-pierre-bonnard.ac-nice.fr

Menton 06503

- Collège Guillaume Vento
400 cours du Centenaire
☎ 04 92 10 30 03
www.clg-guillaume-vento.ac-nice.fr

Mougins 06253

- Collège Les Campelières
121 chemin des Campelières
☎ 04 92 18 64 10
www.clg-les-campelieres.ac-nice.fr

Nice 06000

- Collège Alphonse Daudet
176 rue de France
☎ 04 92 15 55 90
www.clg-alphonse-daudet-06.ac-nice.fr

Nice 06000

- Collège Victor Duruy
36 avenue de l'arbre inférior
☎ 04 93 85 38 05
www.clg-victor-duruy.ac-nice.fr

Nice 06100

- Collège Nazareth (privé)
9 avenue de Pessicart
☎ 04 93 97 29 50
institution-nazareth-nice.fr

Nice 06103

- Collège Jules Valéri
128 avenue Saint-Lambert
☎ 04 92 09 39 49
www.clg-valeri.ac-nice.fr

Nice 06200

- Collège de l'Archet
39 boulevard de l'Impératrice Eugénie
☎ 04 97 07 80 00
www.clg-l-archet.ac-nice.fr

Nice 06200

- Collège Frédéric Mistral
59 avenue Yvonne Vittone
☎ 04 92 29 39 80
www.clg-frederic-mistral-06.ac-nice.fr

Nice 06203

- Collège Raoul Dufy
29 avenue Raoul Dufy
☎ 04 92 29 20 40
www.clg-raoul-dufy.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Jean Giono
2 rue Humbert Ricolfi
☎ 04 92 00 20 90
www.clg-jean-giono-06.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Louis Nucera
2 pont René Coty
☎ 04 92 00 17 00
www.clg-nucera-louis.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Maurice Jaubert
Cours Albert Camus
☎ 04 93 27 68 00
www.clg-maurice-jaubert.ac-nice.fr

Nice 06300

- Collège Port Lympia
31 boulevard Stalingrad
☎ 04 92 00 74 44
www.clg-port-lympia.ac-nice.fr

Roquebrune-Cap-Martin 06190

- Institution Saint-Joseph Carnolès (privé)
191 avenue Aristide Briand
☎ 04 93 35 85 68
www.institution-saint-joseph.fr

Saint-Laurent-du-Var 06700

- Collège Joseph Pagnol
1643 esplanade Edmond Jouhaud
☎ 04 93 19 46 90
www.clg-joseph-pagnol.ac-nice.fr

Saint-Martin-du-Var 06670

- Collège Ludovic Bréa
Route du collège
☎ 04 92 08 29 70
www.clg-ludovic-brea.ac-nice.fr

Vallauris 06220

- Collège Pablo Picasso
Avenue de l'hôpital
☎ 04 93 64 44 45
www.clg-pablo-picasso.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- Collège Château Double
2 rue Alexander Fleming
☎ 04 42 52 52 20
www.clg-chateaudouble.ac-aix-marseille.fr

Aix-en-Provence 13100

- Collège Rocher du Dragon
Avenue Henri Pontier
☎ 04 42 21 16 86
www.clg-rocherdudragon.ac-aix-marseille.fr

Aix-en-Provence 13100

- Collège Saint-Joseph (privé)
16 cours Saint-Louis
☎ 04 42 23 02 19
www.saintjoseph-aix.fr

Arles 13200

- Collège Ampère
3 rue des félibres
☎ 04 90 49 59 49
www.clg-ampere.ac-aix-marseille.fr

Arles 13200

- Collège Frédéric Mistral
2 esplanade de la laïcité
☎ 04 90 93 42 19
www.clg-mistral-arles.ac-aix-marseille.fr

Arles 13637

- Collège Vincent Van Gogh
Rue Jean Giono
☎ 04 90 93 55 55
www.clg-vangogh.ac-aix-marseille.fr

Aubagne 13400

- Collège Lou Garlaban
Avenue de l'amitié - BP 531
☎ 04 42 36 95 00
www.clg-garlaban.ac-aix-marseille.fr

Aubagne 13400

- Collège Nathalie Sarraute
400 route d'Eoure
☎ 04 42 83 81 50
www.clg-nathaliesarraute.ac-aix-marseille.fr

Auriol 13390

- Collège Ubelka
Avenue Anne Franck
☎ 04 42 70 89 20
www.clg-ubelka.ac-aix-marseille.fr

Châteauneuf-les-Martigues 13220

- Collège Les Amandeirets
6 avenue du Général Leclerc
☎ 04 42 79 87 10
www.clg-amandeirets.ac-aix-marseille.fr

Châteaurenard 13833

- Collège Simone Veil
210 avenue Pierre de Coubertin
☎ 04 90 94 07 59
www.clg-veil.ac-aix-marseille.fr

Fos-sur-Mer 13777

- Collège André Malraux
Quartier La Jonquièrre - BP 245
☎ 04 42 05 02 77
www.clg-malraux-fos.ac-aix-marseille.fr

Gardanne 13541

- Collège Gabriel Péri
Avenue Jean Macé
☎ 04 42 12 63 70
www.clg-peri.ac-aix-marseille.fr

Gignac-la-Nerthe 13180

- Collège Le Petit Prince
Chemin de la Fonce
☎ 04 42 30 50 88
www.clg-petitprince.ac-aix-marseille.fr

Istres 13800

- Collège E Coutarel
35 rue des Canadels
☎ 04 42 56 10 18
www.clg-coutarel.ac-aix-marseille.fr

La Ciotat 13600

- Collège les Matagots
70 avenue Louis Perrimond
☎ 04 42 98 10 40
www.clg-matagots.ac-aix-marseille.fr

Marignane 13700

- Collège Émilie de Mirabeau
39 avenue des anciens combattants d'Afrique du Nord
☎ 04 42 88 49 10
www.clg-emiliedemirabeau.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13002

- Collège JC Izzo
2 place d'Espercieux
☎ 04 91 01 55 10
www.clg-izzo.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13005

- Collège Fraissinet
6 allée Fraissinet
☎ 04 91 48 15 13
www.clg-fraissinet.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13006

- Collège Anatole France
8 cours Pierre Puget
☎ 04 91 33 12 31
www.clg-anatolefrance.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13006

- Collège Pierre Puget
62 rue du Docteur Escat
☎ 04 91 37 17 47
www.clg-puget.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13009

- Collège Coin Joli Sévigné
2 rue Aviateur Le Brix
☎ 04 91 17 41 21
www.clg-coinjoli.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13009

- Collège Louis Pasteur
48 boulevard Paul Claudel
☎ 04 91 75 02 64
www.clg-pasteur-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13010

- Collège Louise Michel
73 rue Alfred Curtel
☎ 04 96 20 61 70
www.clg-michel.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012

- Collège des Caillois
66 rue de la Sarriette
☎ 04 91 87 51 51
www.clg-caillois.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012

- Collège Germaine Tillion
26 avenue des Caillois
☎ 04 91 43 49 70
www.clg-tillion.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13013

- Collège André Malraux
250 rue Albert Einstein
☎ 04 96 13 90 83
www.clg-malraux-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13013

- Collège Jean Giono
Boulevard Thermidor
☎ 04 91 12 22 80
www.clg-giono-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Alexandre Dumas
37 traverse de Gibraltar
☎ 04 91 62 58 71
www.clg-gibraltar.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Henri Wallon
Traverse du couvent
☎ 04 91 21 50 20
www.clg-wallon-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Massenet
35 boulevard Massenet
☎ 04 91 09 53 90
www.clg-massenet.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13014

- Collège Pytheas
15 rue des Gardians
☎ 04 91 98 19 04
www.clg-pytheas.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Arthur Rimbaud
19 traverse Santi
☎ 04 91 09 54 44
www.clg-rimbaud.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Elsa Triolet
22 place Canovas
☎ 04 91 51 10 36
www.clg-triolet.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Jean Moulin
Rue Fortuné Chaillan
☎ 04 91 09 02 02
www.clg-moulin-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13015

- Collège Rosa Parks
238 rue de Lyon
☎ 04 91 11 41 80
www.clg-rosa-parks-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13016

- Collège L'Estaque
348 rue Rabelais
☎ 04 95 06 93 20
www.clg-estaque.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13248

- Collège Les Chartreux
56 avenue des Chartreux
☎ 04 91 49 36 38
www.clg-chartreux.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13285

- Collège Marseilleveyre
83 traverse Parangon
☎ 04 91 17 67 22
www.clg-marseilleveyre.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13295

- Collège Cluny (privé)
160 avenue du Prado
☎ 04 91 13 77 00
www.college-st-joseph-cluny.fr

Marseille 13388

- Collège Edmond Rostand
50 avenue Saint-Paul
☎ 04 91 12 21 30
www.clg-rostand.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13388

- Collège Jacques Prévert
87 avenue de Frais Vallon
☎ 04 91 10 00 80
www.clg-prevert.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13388

- Collège Sévigné (privé)
1 avenue de Saint-Jérôme
☎ 04 91 66 22 75
www.sevigne-db13.com

Marseille 13396

- Collège Notre-Dame de la Jeunesse (privé)
59 avenue de Saint-Menet
☎ 04 91 43 03 32
www.notredamedelajeunesse.com

Martigues 13500

- Collège Gérard Philipe
Quartier des Deux Portes
Boulevard Sauveur Ruggiu
☎ 04 42 07 35 97
www2.clg-philipe-martigues.ac-aix-marseille.fr

Miramas 13140

- Collège Albert Camus
Boulevard Guy de Maupassant
☎ 04 90 58 11 32
www.clg-camus-miramas.ac-aix-marseille.fr

Rognes 13840

- Collège Les Garrigues
Chemin des garrigues
☎ 04 42 50 16 32
www.clg-garrigues.ac-aix-marseille.fr

Rousset 13790

- Collège Jean Zay
Quartier du plantier
☎ 04 42 29 00 40
www.clg-rousset.ac-aix-marseille.fr

Saint-Andiol 13670

- Collège Françoise Dolto
1521 route Jean Moulin
☎ 04 32 61 04 00
www.clg-dolto.ac-aix-marseille.fr

Saint-Martin-de-Crau 13310

- Collège Charloun Rieu
Rue des Galoubets
☎ 04 90 47 02 22
www.clg-rieu.ac-aix-marseille.fr

Salon-de-Provence 13300

- Collège Joseph d'Arbaud
95 impasse de Lurian
☎ 04 90 53 16 43
www.clg-darbaud-salon.ac-aix-marseille.fr

Septèmes-les-Vallons 13240

- Collège Marc Ferrandi
108 avenue du 8 mai 1945
☎ 04 96 15 50 50
www.clg-septemes.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

Brignoles 83170

- Collège Jean Moulin
540 rue de la Viguère
☎ 04 98 05 39 00
www.clg-jean-moulin.ac-nice.fr

Brignoles 83170

- Collège Sainte Jeanne d'Arc (privé)
Avenue Dreo
☎ 04 94 37 23 90
<http://isja.info/>

Cogolin 83310

- Collège Gérard Philippe
Rue des mines
☎ 04 94 54 41 60
www.clg-gerard-philipe-06.ac-nice.fr

Cuers 83390

- Collège La Ferrage
Avenue De Lattre de Tassigny
☎ 04 94 48 55 14
www.clg-la-ferrage.ac-nice.fr

Draguignan 83300

- Collège Émile Thomas
106 boulevard Émile Thomas
☎ 04 94 50 59 60
www.clg-emile-thomas.ac-nice.fr

Draguignan 83300

- Collège Général Ferrié
Place Yitzhak Rabin
☎ 04 94 60 63 60
www.clg-general-ferrie.ac-nice.fr

Fréjus 83600

- Collège André Léotard
50 rue de la Montagne
☎ 04 94 44 59 00
www.clg-andre-leotard.ac-nice.fr

Fréjus 83600

- Collège Villeneuve
Rue de la Tourrache
☎ 04 94 51 42 18
www.clg-villeneuve.ac-nice.fr

Hyères 83407

- Collège Marcel Rivière
2 chemin du plan du pont
☎ 04 94 12 11 50
www.clg-marcel-riviere.ac-nice.fr

Hyères 83409

- Collège Maintenon (privé)
10 boulevard Pasteur
☎ 04 94 12 63 63
www.coursmaintenon.fr

La Seyne-sur-Mer 83500

- Collège Henri Wallon
150 avenue Gérard Philippe
☎ 04 94 94 79 79
www.clg-henri-wallon.ac-nice.fr

La Seyne-sur-Mer 83500

- Collège Jean l'Herminier
2 Allée des Nymphéas
☎ 04 94 10 88 30
www.college-herminier.fr

La Valette-du-Var 83160

- Collège Alphonse Daudet
215 avenue Gabriel Amoretti
☎ 04 94 27 04 64
www.colleges.var.fr/portfolio-item/college-alphonse-daudet-la-valette/

La Valette-du-Var 83160

- Collège Henri Bosco
Avenue Germain Nouveau La Coupiane
☎ 04 94 61 26 27
www.clg-henri-bosco.ac-nice.fr

Le Luc 83340

- Collège Pierre de Coubertin
Avenue Pierre de Coubertin
☎ 04 94 50 07 20
www.clg-pierre-de-coubertin.ac-nice.fr

Montauroux 83440

- Collège Léonard de Vinci
864 avenue de Provence
☎ 04 94 39 40 40
www.clg-leonard-de-vinci.ac-nice.fr

Ollioules 83192

- Collège Saint-Joseph (privé)
2229 route de Faveyrolles - BP 122
☎ 04 94 24 43 49
www.esj-lacordeille.com

Saint-Maximin-la-Sainte-Baume 83470

- Collège Henri Matisse
Route de Nice
☎ 04 94 86 50 50
www.clg-henri-matisse-83.ac-nice.fr

Saint-Raphaël 83700

- Collège de l'Estérel
Avenue de l'Europe
☎ 04 94 19 55 80
www.clg-l-esterel.ac-nice.fr

Six-Fours-les-Plages 83183

- Collège Reynier
Rue de la Cauquière
☎ 04 94 98 02 10
<http://collegereynier83.free.fr/wordpress/>

Toulon 83050

- Collège Django Reinhardt
Rue Jean-Philippe Rameau
☎ 04 94 46 97 50
www.college-django-reinhardt.fr

Toulon 83069

- Collège Pierre Puget
Rue Félix Mayol - BP 4041
☎ 04 94 09 72 60
www.clg-pierre-puget.ac-nice.fr

Toulon 83100

- Collège Notre-Dame des Missions (privé)
673 rue du Docteur Barrois
☎ 04 94 03 93 00
www.ndm83.net

Toulon 83200

- Collège La Marquissanne
Rue Belle Visto
☎ 04 94 18 55 20
www.clg-la-marquissanne.ac-nice.fr

84 - VAUCLUSE

Apt 84400

- Collège place Charles de Gaulle
104 place Charles de Gaulle
☎ 04 90 74 11 19
www.lyc-apt.ac-aix-marseille.fr

Avignon 84000

- Collège Champfleury (privé)
48 boulevard Gambetta
☎ 04 90 16 47 60
www.trinitaires84.org

Avignon 84035

- Collège Gérard Philippe
75 rue Pablo Picasso - BP763
☎ 04 90 81 00 65
www.clg-philipe-avignon.ac-aix-marseille.fr

Avignon 84000

- Collège Joseph Vernet
34 rue Joseph Vernet
☎ 04 32 74 35 80
www.clg-vernet.ac-aix-marseille.fr

Avignon 84004

- Collège La Salle (privé)
Site Montalembert
27 boulevard Montesquieu
☎ 04 90 14 56 56
www.lasalle84.net

Bollène 84505

- Collège Henri Boudon
Avenue Jean Moulin
☎ 04 90 30 56 48
www.clg-boudon.ac-aix-marseille.fr

Cadenet 84160

- Collège Le Luberon
Chemin de Cucuron
☎ 04 90 68 02 86
www.clg-luberon.ac-aix-marseille.fr

Carpentras 84200

- Collège Jean-Henri Fabre
387 avenue du Mont Ventoux
☎ 04 90 63 05 83
www.lyc-fabre.ac-aix-marseille.fr

Carpentras 84201

- Collège Alphonse Daudet
4 rue Jean Monnet
☎ 04 90 60 49 00
www.clg-daudet-carpentras.ac-aix-marseille.fr

Carpentras 84205

- Collège François Raspail
264 avenue André de Richaud
☎ 04 90 63 04 41
www.clg-raspail.ac-aix-marseille.fr

Cavaillon 84305

- Collège Clovis Hugues
Avenue famille Jouve
☎ 04 90 06 61 00
www.clg-hugues.ac-aix-marseille.fr

Cavaillon 84300

- Collège Paul Gauthier
58 avenue Elsa Triolet
☎ 04 90 71 15 96
www.clg-gauthier.ac-aix-marseille.fr

La Tour-d'Aigues 84240

- Collège Albert Camus
50 rue Albert Camus - Quartier Le Parc
☎ 04 90 07 22 00
www.clg-camus-tourdaigues.ac-aix-marseille.fr

Le Pontet 84134

- Collège Jules Verne
Domaine de Fargues
☎ 04 90 31 50 00
www.clg-julesverne.ac-aix-marseille.fr

Le Thor 84250

- Collège du pays des Sorgues
449 Route d'Orange - BP 74
☎ 04 90 33 86 46
www.clg-pays-sorgues.ac-aix-marseille.fr

L'Isle-sur-la-Sorgue 84802

- Collège Jean Bouin
Avenue Jean Bouin
☎ 04 90 38 02 55
www.clg-bouin.ac-aix-marseille.fr

Orange 84106

- Collège Arausio
Rue Henri Dunant
☎ 04 90 34 52 52
www.clg-arausio.ac-aix-marseille.fr

Orange 84106

- Collège Barbara Hendricks
226 rue du Limousin
☎ 04 90 11 18 00
www.clg-hendricks.ac-aix-marseille.fr

Orange 84106

- Collège Jean Giono
Avenue Charles Dardun
☎ 04 90 51 28 00
www.clg-giono-orange.ac-aix-marseille.fr

Pernes-les-Fontaines 84210

- Collège Charles Doche
129 chemin du Puy
☎ 04 90 66 59 46
www.clg-doche.ac-aix-marseille.fr

Pertuis 84120

- Collège Marie Mauron
Route d'Ansouis
☎ 04 90 09 63 24
www.clg-mauron-pertuis.ac-aix-marseille.fr

Sainte-Cécile-les-Vignes 84290

- Collège Victor Schœlcher
211 chemin des écoliers
☎ 04 32 80 30 33
www.clg-victor-schoelcher.ac-aix-marseille.fr

Sorgues 84701

- Collège Denis Diderot
579 avenue Gaston-Auguste Michel - BP 29
☎ 04 90 39 22 16
www.clg-diderot.ac-aix-marseille.fr

Sorgues 84702

- Collège Voltaire
68 avenue Georges Braque
☎ 04 90 39 19 57
www.clg-voltaire.ac-aix-marseille.fr/spip/

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13009
 • Collège Sylvain Menu
 21 boulevard de la Gaye
 ☎ 04 91 75 42 45
www.clg-menu.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012
 • Collège Darius Milhaud
 36 boulevard Louis Armand
 ☎ 04 91 49 00 93
www.clg-milhaud.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

La Valette-du-Var 83160
 • Collège Henri Bosco
 Avenue Germain Nouveau La Coupiane
 ☎ 04 94 61 26 27
www.clg-henri-bosco.ac-nice.fr

84 - VAUCLUSE

Bédarrides 84370
 • Collège Saint-Exupéry
 16 chemin de La Roquette
 ☎ 04 90 33 09 71
www.clg-stexupery.ac-aix-marseille.fr

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (DONT L'AUTISME)

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

La Fare-les-Oliviers 13580
 • Collège Louis Le Prince Ringuet
 Esplanade du Docteur Charrel - BP 7
 ☎ 04 90 42 67 12
www.clg-leprinceringuet.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13009
 • Collège Grande Bastide
 18 chemin Joseph Aiguier
 ☎ 04 91 74 06 26
www.clg-grandebastide.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13344
 • Collège Vallon des Pins
 Boulevard du Bosphore
 ☎ 04 91 65 46 44
www.clg-pins.ac-aix-marseille.fr

TROUBLES MULTIPLES ASSOCIÉS (PLURI-HANDICAP OU MALADIE INVALIDANTE)

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06631
 • Collège Fersen
 15 rue de Fersen
 ☎ 04 92 90 68 30
www.clg-ferсен.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13009
 • Collège Sylvain Menu
 21 boulevard de la Gaye
 ☎ 04 91 75 42 45
www.clg-menu.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012
 • Collège Darius Milhaud
 36 boulevard Louis Armand
 ☎ 04 91 49 00 93
www.clg-milhaud.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

La Valette-du-Var 83160
 • Collège Henri Bosco
 Avenue Germain Nouveau La Coupiane
 ☎ 04 94 61 26 27
www.clg-henri-bosco.ac-nice.fr

84 - VAUCLUSE

Bédarrides 84370
 • Collège Saint-Exupéry
 16 chemin de La Roquette
 ☎ 04 90 33 09 71
www.clg-stexupery.ac-aix-marseille.fr

TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Barcelonnette 04400
 • Collège André Honnorat
 1 rue André Honnorat
 ☎ 04 92 80 70 10
<http://lyc-honnorat.ac-aix-marseille.fr/spip/>

Manosque 04100
 • Collège Saint-Charles (privé)
 11 boulevard Casimir Pelloutier
 ☎ 04 92 70 76 50
www.stcharlesmanosque.fr

Sisteron 04203
 • Collège Paul Arène
 Avenue du stade
 ☎ 04 92 61 02 99
www.lyc-arene.ac-aix-marseille.fr/college/

Volx 04130
 • Collège André Ailhaud
 Rue Pierre Mendès-France
 ☎ 04 92 77 18 13
www.clg-ailhaud.ac-aix-marseille.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13100
 • Collège Campra
 2 rue Loubet
 ☎ 04 42 21 72 21
www.clg-campra.ac-aix-marseille.fr

Aix-en-Provence 13100
 • Collège du Sacré-Cœur (privé)
 29 cours des Arts et Métiers
 ☎ 04 42 38 03 74
www.sacrecoeuraix.com

Aubagne 13400
 • Collège Lakanal
 9 impasse Fillols
 ☎ 04 42 70 08 53
www.clg-lakanal.ac-aix-marseille.fr

Marignane 13700
 • Collège Sainte-Marie (privé)
 La Plaine Notre-Dame
 ☎ 04 42 88 89 83
www.stlouis-stemarie.com

Marseille 13009
 • Collège Louis Pasteur
 48 boulevard Paul Claudel
 ☎ 04 91 75 02 64
www.clg-pasteur-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13010
 • Collège Pont de Vivaux
 31 rue François Mauriac
 ☎ 04 91 29 90 60
www.clg-vivaux.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13016
 • Collège Henri Barnier
 269 boulevard Henri Barnier
 ☎ 04 91 09 27 01
www.clg-barnier.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13248
 • Collège Chevreul Blancarde (privé)
 1 rue Saint-François de Sales
 ☎ 04 91 49 10 73
www.chevreulblancarde.com

Péligsson 13330
 • Collège Roger Carcassonne
 Avenue Saint-Roch
 ☎ 04 90 55 05 20
www.clg-carcassonne.ac-aix-marseille.fr

Salon-de-Provence 13300
 • Collège La Présentation (privé)
 162 rue Maréchal Joffre
 ☎ 04 90 56 08 16
www.lapresentation.org

Vitrolles 13127
 • Collège Simone de Beauvoir
 97 avenue Jean Monnet
 ☎ 04 42 15 92 00
www.clg-debeauvoir.ac-aix-marseille.fr

84 - VAUCLUSE

Monteux 84170
 • Collège Alphonse Silve
 Avenue Édouard Grangier
 ☎ 04 90 66 31 33
www.clg-silve.ac-aix-marseille.fr

ULIS (UNITÉS LOCALISÉES POUR L'INCLUSION SCOLAIRE) EN LYCÉE

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13006

- LP Don Bosco (privé)
78 rue Stanislas Torrents
☎ 04 91 14 00 00
www.donbosco-marseille.fr

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- LP Vincent de Paul (privé)
1 rue Chiron
☎ 04 90 27 23 90
www.vincentdepaul84.com/site/lycee-Main.php

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

83 - VAR

Toulon 83056

- Lycée Dumont d'Urville
212 avenue Amiral Jaujard
☎ 04 98 00 15 15
<http://eole.lyc-dumont-d-urville.ac-nice.fr/dumont/etab/>

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

04 - ALPES-DE-HAUTE- PROVENCE

Digne-les-Bains 04000

- LP Alphonse Beau de Rochas
10 avenue du Maréchal Leclerc
☎ 04 92 31 06 08
www.lyc-beauderochas.ac-aix-marseille.fr

Manosque 04101

- LP Martin Bret
Allée du parc
☎ 04 92 70 78 40
www.lyc-bret.ac-aix-marseille.fr

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05003

- LP Sévigné
6 rue Jean Macé
☎ 04 92 56 56 10
www.lyc-sevigne.ac-aix-marseille.fr

06 - ALPES-MARITIMES

Cagnes-sur-Mer 06801

- LP Auguste Escoffier
Chemin du Breçq
☎ 04 92 13 48 80
www.atrrium-paca.fr/web/lp-auguste-escoffier-068011

Cannes 06150

- LP Alfred Hutinel
21 rue de Cannes
☎ 04 93 48 18 33
www.lycee-hutinel.fr

Cannes 06400

- LP Les Fauvettes (privé)
44 avenue Jean de Noailles
☎ 04 93 47 55 06
www.lycee-les-fauvettes.org

Grasse 06130

- LP Francis de Croisset
34 chemin de la cavalerie
☎ 04 92 42 48 60
www.lyceedecroisset.com

Menton 06500

- LP Paul Valéry
1 avenue Saint-Jacques
☎ 04 92 10 53 53
www.lyc-paul-valery.ac-nice.fr

Nice 06000

- LP Magnan
34 rue Auguste Renoir
☎ 04 97 07 22 22
www.lyc-magnan.ac-nice.fr

Nice 06300

- LP Les Palmiers
15 avenue Banco
☎ 04 92 00 36 46
www.lycee-les-palmiers.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- LP Celony (privé)
4 bis avenue De Lattre de Tassigny
☎ 04 42 23 59 65
www.provence-formation.fr/lycees/lycee-celony

Aix-en-Provence 13100

- Lycée Sainte-Marie (privé)
2 rue de Jouques
☎ 04 42 23 11 12
www.lyceesaintemarie.org

Aix-en-Provence 13181

- LP Émile Zola
Avenue Arc de Meyran - BP 60010
☎ 04 42 93 87 00
www.lyc-zola.ac-aix-marseille.fr

Arles 13200

- LP Perdiguer
Le trébon - Chemin des moines
☎ 04 90 96 80 50
www.atrrium-paca.fr/web/cite-lg-montmajour-ac-aix_mars

Marignane 13700

- LP Maurice Genevoix
Avenue du Général de Gaulle
☎ 04 42 88 76 90
www.lyc-genevoix.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13012

- Lycée La Fourragère
Rue Louis Reybaud
☎ 04 91 18 02 50
www.lyc-fourragere.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13013

- LP Charlotte Grawitz (privé)
20 chemin de Château Gombert
☎ 04 91 66 63 86
www.provence-formation.fr/lycees/lycee-charlotte-grawitz

Marseille 13015

- LP La Viste
30 traverse Bonnet
☎ 04 91 65 90 40
www.lyceelaviste.fr

Marseille 13016

- LP Saint-André (privé)
368 boulevard Henri Barnier
☎ 04 91 46 05 40
www.fmstandre.fr

Marseille 13272

- LP Germaine Poinso-Chapuis
49 traverse Parangon
☎ 04 91 16 77 00
www.lyc-poinsochapuis.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13284

- LP Colbert
13 rue Capitaine Dessemond
☎ 04 91 31 04 52
www.lyc-colbert.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13396

- LP Camille Jullian
50 boulevard de la Barasse
☎ 04 91 88 83 00
www.lyc-jullian.ac-aix-marseille.fr

Martigues 13500

- LP Brise-Lames (privé)
Route de la Vierge
☎ 04 42 49 00 49
www.provence-formation.fr/lycees/lycee-brise-lames

Miramas 13140

- LP Les Alpilles
Rue des Lauriers
☎ 04 90 58 02 95
www.lyc-alpilles.ac-aix-marseille.fr

Port-de-Bouc 13110

- LP Charles Mongrand
10 boulevard Cristofol
☎ 04 42 35 04 70
www.lyc-mongrand-port-de-bouc.ac-aix-marseille.fr

83 - VAR

Brignoles 83170

- Lycée Sainte Jeanne d'Arc (privé)
Avenue Dreo
☎ 04 94 37 23 90
<http://isja.info/>

Draguignan 83011

- LP Léon Blum
1111 boulevard Léon Blum
☎ 04 94 50 20 60
www.lyc-leon-blum.ac-nice.fr

Fréjus 83600

- Lycée Albert Camus
560 avenue Henri Giraud
☎ 04 94 19 52 60
www.lyc-albert-camus.ac-nice.fr

Le Muy 83490

- Lycée du Val d'Argens
Avenue de Vaugrenier
☎ 04 94 17 88 50
www.lyc-val-d-argens.ac-nice.fr

Six-Fours-les-Plages 83183

- LP La Coudoulière
Chemin de la Coudoulière
☎ 04 94 34 80 08
<http://lyceelacoudouliere.fr/>

Toulon 83100

- LP du Parc Saint-Jean
Place du 4 septembre
☎ 04 94 03 93 93
www.lyc-parc-saint-jean.ac-nice.fr

Toulon 83000

- LP Marie France (privé)
20 rue Danton
☎ 04 94 41 63 01
www.lyceemariefrance.fr

Toulon 83000

- LP La Colette (privé)
470 avenue Marcel Castie
☎ 04 94 41 70 89
www.ac-nice.fr/lacolette/

84 - VAUCLUSE

Apt 84405

- Lycée Charles de Gaulle
104 place Charles de Gaulle
☎ 04 90 74 11 19
www.lyc-apt.ac-aix-marseille.fr/spip/

Avignon 84000

- LP Vincent de Paul (privé)
1 rue Chiron
☎ 04 90 27 23 90
www.vincentdepaul84.com/site/lycee-Main.php

Avignon 84033

- LP René Char
2 rue Pierre-Auguste Renoir
☎ 04 90 88 04 04
www.lyc-char.ac-aix-marseille.fr/spip/

Carpentras 84208

- Lycée Victor Hugo
139 avenue Victor Hugo
☎ 04 90 63 12 32
www.lyceevictorhugo.fr

Lexique

LP : lycée professionnel

Orange 84100

- LP Aristide Briand
7 cours Aristide Briand
☎ 04 90 34 12 18
www.lyc-briand-orange.ac-aix-marseille.fr

TROUBLES ENVAHISSANTS DU DÉVELOPPEMENT (DONT L'AUTISME)

06 - ALPES-MARITIMES

Grasse 06131

- Lycée Alexis de Tocqueville
22 chemin de l'Orme - BP 72111
☎ 04 93 09 80 92
www.lyc-alexis-de-tocqueville.ac-nice.fr

TROUBLES SPÉCIFIQUES DU LANGAGE ET DES APPRENTISSAGES

06 - ALPES-MARITIMES

Cagnes-sur-Mer 06801

- LP Auguste Escoffier
Chemin du Brecq
☎ 04 92 13 48 80
www.atrrium-paca.fr/web/lp-auguste-escoffier-06801

Cannes 06150

- LP Alfred Hutinel
21 rue de Cannes
☎ 04 93 48 18 33
www.lycee-hutinel.fr

Cannes 06400

- LP Les Fauvettes (privé)
44 avenue Jean de Noailles
☎ 04 93 47 55 06
www.lycee-les-fauvettes.org

Grasse 06130

- LP Francis de Croisset
34 chemin de la cavalerie
☎ 04 92 42 48 60
www.lyceedecroisset.com

Menton 06500

- LP Paul Valéry
1 avenue Saint-Jacques
☎ 04 92 10 53 53
www.lyc-paul-valery.ac-nice.fr

Nice 06000

- LP Magnan
34 rue Auguste Renoir
☎ 04 97 07 22 22
www.lyc-magnan.ac-nice.fr

Nice 06300

- LP Les Palmiers
15 avenue Banco
☎ 04 92 00 36 46
www.lycee-les-palmiers.ac-nice.fr

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13003

- Lycée Victor Hugo
Boulevard Gustave Desplaces
☎ 04 91 11 05 00
www.lyc-hugo-marseille.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13006

- LP Don Bosco (privé)
78 rue Stanislas Torrents
☎ 04 91 14 00 00
www.donbosco-marseille.fr

Marseille 13007

- Lycée du Rempart
1 rue du rempart
☎ 04 91 14 32 80
www.lyc-rempart.ac-aix-marseille.fr

Marseille 13016

- LP Saint-André (privé)
368 boulevard Henri Barnier
☎ 04 91 46 05 40
www.fmstandre.fr

CFAR-FA (CENTRES DE FORMATION D'APPRENTIS RÉGIONAUX-FORMATIONS ADAPTÉES)

SIÈGE SOCIAL

CFAR-FA

- Aix-en-Provence 13090**
4 bis rue De Lattre de Tassigny
☎ 04 42 50 35 47

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Château-Arnoux-Saint-Auban 04160

- Annexe La Durance du CFAR-FA
Route de Saint-Jean
☎ 04 92 64 96 10

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

- Annexe Le Jouclaret du CFAR-FA
4 avenue Georges Pompidou
☎ 06 32 39 26 49

Gap 05000

- Annexe Le Bois Saint-Jean du CFAR-FA
72 route Eyssagnières
☎ 06 74 91 25 37

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- A ter à Cheval - antenne du CFAR-FA
4 bis avenue De Lattre de Tassigny
☎ 04 42 50 35 47

La Roque-d'Anthéron 13640

- Annexe Le Colombier du CFAR-FA
Avenue du Président Kennedy
☎ 04 42 50 40 58

Marseille 13011

- Annexe La Rémusade du CFAR-FA
Rue de Ruissatel
☎ 04 91 36 42 00

Marseille 13015

- CFAR-FA Le Chemin
39 avenue de Saint-Antoine
☎ 04 91 63 66 61

Marseille 13016

- Annexe Handestau du CFAR-FA
29 boulevard Albin Bandini
☎ 06 62 55 93 84

83 - VAR

Le Cannet-des-Maures 83340

- CFAR-FA du Cannet-des-Maures
Maison du paysan
Parc d'activités La Gueiranne
☎ 04 94 73 54 93

CMPP (CENTRES MÉDICO-PSYCHO-PÉDAGOGIQUES)

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Manosque 04100

- CMPP Ari
66 traverse Françoise Dolto
☎ 04 92 71 09 75

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05000

- CMPP Pep des Hautes-Alpes
Domaine des marronniers
Bât. Les Hirondelles
☎ 04 92 56 50 35

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- CMPP Henri Wallon Adij
36 avenue de L'Europe
☎ 04 42 52 29 98

Aix-en-Provence 13090

- CMPP Universitaire Pierre Janet
Les bureaux de l'Arche
5 rue des Allumettes
☎ 04 42 93 38 10

Arles 13633

- CMPP La Roquette Adpep
8 place de l'Observatoire - BP 50016
☎ 04 90 93 03 09

Bouc-Bel-Air 13320

- CMPP Henri Wallon Labo Psy Col
Rue des écoles
☎ 04 42 22 42 76

Carnoux-en-Provence 13470

- CMPP Ari
74 avenue Claude Debussy Bât. F
☎ 04 42 73 74 84

Istres 13808

- CMPP Istres - Les Heures Claires
2 chemin de la combe aux fées - BP 30649
☎ 04 42 56 01 16

La Ciotat 13600

- CMPP La Ciotat
19 rue Francisco Ferrer
☎ 04 42 83 80 81

Marignane 13700

- CMPP Ch Martigues-
Antenne Marignane
7 avenue Corrao
☎ 04 42 43 21 55

Marseille 13001

- CMPP Paradis-Canebière
2 A rue de Rome - entrée rue de la Glace
☎ 04 96 17 63 05

Marseille 13001

- CMPP Serena - antenne Plaine
25 rue des 3 Mages
☎ 04 96 12 14 20

Marseille 13001

- CMPP SNCF de Marseille
2 rue Pierre Sépard
☎ 04 95 04 10 75

Marseille 13002

- CMPP République
3 rue Jean-Marc Cathala
☎ 04 91 90 22 09

Lexique

LP : lycée professionnel

Marseille 13003

- CMPP Belle de Mai
33 rue du génie
☎ 04 91 50 71 57

Marseille 13004

- CMPP Saint-Just-Chartreux
21 boulevard Maréchal Juin
☎ 04 91 66 35 16

Marseille 13006

- CMPP Prado
45 avenue du Prado
☎ 04 13 31 59 80

Marseille 13008

- CMPP Florian
1 avenue Florian
☎ 04 13 31 50 80

Marseille 13008

- CMPP Gilbert de Voisins
314 avenue du Prado
☎ 04 91 29 31 10

Marseille 13012

- CMPP La Rosière
40 avenue de la Rosière
☎ 04 13 31 50 23

Marseille 13012

- CMPP Saint-Barnabé
80 boulevard des Alpes
☎ 04 13 31 52 90

Marseille 13014

- CMPP Plombières
118 chemin de Gibbes
☎ 04 96 16 00 75

Martigues 13500

- CMPP Ch. Martigues
3 boulevard des Rayettes
☎ 04 42 43 20 70

83 - VAR

Draguignan 83300

- CMPP Pep 83 IUFM
Rue Jean Aicard - Bât. 6 - BP 189
☎ 04 94 68 31 61

La Seyne sur Mer 83500

- CMPP Apajh
442 avenue Pierre Mendès-France
☎ 04 94 94 61 54

La-Valette-du-Var 83160

- CMPP Adsea
Valespace - Bât. 2 - 1^{er} étage
235 avenue Pierre et Marie Curie
☎ 04 98 00 13 05

Saint-Raphaël 83700

- CMPP Les Magnolias
86 avenue de Verdun
☎ 04 94 51 34 27

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- CMPP de Vaucluse - Antenne Adep
1 rue Marquis de Calvières
☎ 04 90 87 35 41

Avignon 84000

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
Centre Rocade
5 rue Jean-Jacques Bridaine
☎ 04 90 89 82 02

Bollène 84500

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
Boulevard Gambetta
☎ 04 32 81 94 91

Carpentras 84200

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
210 boulevard Alfred Naquet
☎ 04 90 63 34 01

Cavaillon 84300

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
370 avenue George Clemenceau
☎ 04 90 78 00 16

Le Pontet 84130

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
1 avenue Charles de Gaulle
☎ 04 90 16 40 60

Orange 84100

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
2 rue Antoine Artaud
☎ 04 90 51 67 59

Pertuis 84120

- CMPP Ari
11 rue Kleber
☎ 04 90 79 30 69

Sorgues 84700

- CMPP de Vaucluse Adep
178 avenue Louis Lépine
☎ 04 90 02 16 80

Vaison-la-Romaine 84110

- CMPP de Vaucluse Antenne Adep
Lotissement Le Mistral
27 avenue Gabriel Péri
☎ 04 90 36 31 55

CMP (CENTRES MÉDICO-PSYCHOLOGIQUES)

05 - HAUTES-ALPES

Embrun 05200

- CMP Petit Nice
58 rue de la liberté
☎ 04 92 43 51 38

Gap 05000

- CMP ados Ladoucette
1 rue Carnot
☎ 04 92 49 36 58

Gap 05000

- CMP Hélène Chaigneau
33 avenue du Commandant Dumont
☎ 04 92 51 58 61

Gap 05000

- CMP Le Relais
5 rue du Capitaine de Bresson
☎ 04 92 56 05 12

Laragne-Montéglin 05300

- CMP Le Club
15 avenue Arthur Audibert
☎ 04 92 65 10 08

Veynes 05400

- CMP Veynes
2 rue de Picasso
☎ 04 92 20 14 30

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06600

- CMP Antibes Mirabeau
3 avenue Mirabeau
☎ 04 93 34 40 27

Antibes 06600

- CMP CATTp Antibes Le Proxima
Immeuble Proxima
2067 chemin de Saint-Claude
☎ 04 92 91 79 50

Beausoleil 06240

- CMP Beausoleil
5 avenue de Vilaine
☎ 04 93 78 08 07

Cagnes-sur-Mer 06800

- CMP Cagnes-sur-Mer - Fondation Lenal
35 avenue de la gare
☎ 04 92 02 08 28

Cagnes-sur-Mer 06800

- CMP Cagnes-sur-Mer - Hôpital de jour
65 avenue de la gare
☎ 04 93 13 71 09 ou 10

Cannes 06150

- CMP La Citadelle
17 rue Marco Del Ponte
☎ 04 93 69 79 45

Cannes 06150

- CMP Les 4 Coins
124 avenue Michel Jourdan
☎ 04 93 47 32 86

Cannes 06400

- CMP Isola Bella
27 avenue Isola Bella
☎ 04 93 69 75 15

Carros 06510

- CMP de Carros
Rue des abeilles
☎ 04 93 29 14 27

Carros 06510

- CMP Le Promontoire
9 rue de l'argilac
☎ 04 93 08 26 21

Grasse 06130

- CMP CATTp Le Petit Paris
78 boulevard Victor Hugo
☎ 04 93 69 78 93

Grasse 06130

- CMP Hôpital Le Petit Paris
78 boulevard Victor Hugo
☎ 04 93 69 78 84

La Trinité 06340

- CMP antenne de la Trinité
4 avenue du château
☎ 04 93 27 23 83

Menton 06500

- CMP Menton
40 rue Partouneaux
☎ 04 93 57 18 73

Menton 06500

- CMP Saint-Michel
16 rue Prato
☎ 04 92 10 49 49

Nice 06000

- CMP Costanzo-Delfino
84 boulevard du Général Delfino
☎ 04 93 89 54 06

Nice 06000

- CMP du Parc
18 bis avenue Gay
☎ 04 97 07 05 79

Nice 06000

- CMP Hôpital Maréchal Joffre
51 avenue du Maréchal Joffre
☎ 04 93 87 80 27

Nice 06000

- CMP Le Pante Nice
4 rue Lepante
☎ 04 93 85 30 10

Nice 06000

- CMP Le Rembrandt
58 boulevard du Général Delfino
☎ 04 92 00 20 30

Nice 06000

- CMP Les Eaux Vives
6 rue de La Gendarmerie
☎ 04 93 62 55 01

Nice 06100

- CMP Michel-Ange
36 rue Lamartine
☎ 04 93 52 58 22

Nice 06200

- CMP L'amarante
54 boulevard Paul Montel
☎ 04 93 18 95 59

Lexique

CATTp : centre d'activité thérapeutique à temps partiel

Nice 06200

- CMP Les Moulins
Boulevard Paul Montel
① 04 93 71 42 32

Nice 06300

- CMP Hôpital Sainte-Agathe
6 boulevard du Général Delfino
① 04 93 55 01 57

Nice 06300

- CMP place du Carret
Place du Carret Vieux Nice
① 04 93 62 01 01

Puget-Theniers 06260

- CMP Hôpital Sainte-Marie
Place du Général de Gaulle
① 04 93 05 00 99

Roquebillière 06450

- CMP Centre Jean Chanton
Boulevard du Docteur René Roques
① 04 93 03 43 64

Saint-Laurent-du-Var 06700

- CMP HLM Point du Jour
341 avenue du Général Leclerc
① 04 93 07 15 02

Valbonne 06560

- CMP Valbonne
9 rue Henry Barbara
① 04 92 90 19 00

Vallauris 06220

- CMP Vallauris
Rue du stade
① 04 92 90 75 72

Vence 06140

- CMP Vence Le Riou
9 bis avenue de la Résistance
① 04 93 24 24 80

Vence 06140

- CMP Vence Les Cariatides
44 avenue Foch
Immeuble Les Cariatides - Bât. Minerve
① 04 93 24 66 99

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- CMP Boulegon
30 rue Boulegon
① 04 42 23 53 83

Aix-en-Provence 13090

- CMP Le Vaudoyer
8 rue Jean Louis Vaudoyer
① 04 42 64 26 84

Aix-en-Provence 13090

- CMP Les Prairies
16 avenue Gaston Berger
① 04 42 27 03 85

Aix-en-Provence 13100

- CMP Jean Sutter
3 rue Joannon Marcel Provence
① 04 42 23 92 87

Aix-en-Provence 13100

- CMP Paul Cezanne S8
53 boulevard Carnot
① 04 42 91 41 99

Aix-en-Provence 13100

- CMP Pierre Carabelli
Le Bel Ormeau - Bât. H
373 avenue Jean-Paul Coste
① 04 42 91 38 61

Aix-en-Provence 13617

- CMP Le Pignonnet
Avenue du Pignonnet
① 04 42 16 18 57

Allauch 13190

- CMP CATTp Les Ricochets
711 avenue Salvador Allende
① 04 91 05 67 00

Arles 13200

- Centre accueil pour adolescents
2 avenue Victor Hugo
① 04 90 96 72 06

Arles 13200

- CMP Arles-Barriol CATTp
2 rue de Pise - Quartier Barriol
① 04 90 52 21 63

Arles 13200

- CMP Trinquetaille
54 rue du Maréchal Galliéni
① 04 90 93 98 55

Aubagne 13400

- CMP Accueil soins adolescents
504 avenue Gabriel Péri
① 04 42 71 02 55

Aubagne 13400

- CMP enfants Hôpital Valvert
2 rue du Docteur Barthélemy
① 04 42 03 20 60

Aubagne 13400

- CMP personnes âgées
180 allée Robert Govi
① 04 42 01 65 41

Aubagne 13400

- Upaul
179 avenue des Sœurs Gastine
① 04 42 84 72 94

Berre-l'Étang 13130

- CMP CATTp La Boétie S7
54 cité la boétie
① 04 42 85 31 60

Berre-l'Étang 13130

- CMP Les Tournesols
5 avenue Ambroise Croisat
① 04 42 85 35 86

Chateurenard 13160

- CMP Avignon
35 avenue Jacques Trouillet
① 04 90 03 89 30

Fos-sur-Mer 13270

- CMP de Fos-sur-Mer
Place du marché
① 04 42 05 26 30

Gardanne 13120

- CMP Acanthe
17 avenue Jean Jaurès
① 04 42 58 25 68

Gardanne 13120

- CMP Gauvain
Chemin des aires
① 04 42 58 45 90

Istres 13800

- CMP Les Heures Claires
Quartier des heures claires
① 04 42 56 68 71

La Ciotat 13600

- CMP CATTp L'île verte
372 avenue Guillaume du Lac
① 04 42 73 45 75

La Ciotat 13600

- CMP enfants
25 avenue Kennedy
① 04 42 08 05 82

La Ciotat 13600

- CMP Urgences et psychiatrie de liaison
Boulevard Lamartine
① 04 42 08 76 00

La Destrousse 13112

- CMP Antenne La Destrousse
Résidence La Tuilerie- Bât. B2
① 04 91 87 67 02

Lambesc 13410

- CMP Lambesc
7 avenue de la Résistance
① 04 42 92 83 03

Les Pennes-Mirabeau 13170

- CMP La Gavotte
93 avenue François Mitterrand
① 04 91 46 29 89

Les Pennes-Mirabeau 13170

- CMP Les Cadeneaux
64 vieille route de la Gavotte
① 04 91 09 09 64

Marignane 13700

- CMP de Marignane
10 avenue de Sainte-Anne l'Esculape
① 04 42 77 84 01

Marseille 13001

- CMP d'accueil intersectoriel
85 rue Jean de Bernardy
① 04 91 62 15 21

Marseille 13001

- CMP Pressensé
39 rue Francis de Pressensé
① 04 91 90 01 28

Marseille 13001

- CMP Pythéas
6 rue Pythéas
① 04 91 55 59 37

Marseille 13002

- CMP Buttes des Carmes
ZAC Sainte-Barbe
① 04 91 56 18 69

Marseille 13003

- CMP Belle de Mai
150 rue Crimée
① 04 91 50 20 37

Marseille 13004

- CMP Les Chartreux
25 boulevard Philippon
① 04 91 62 03 09

Marseille 13004

- CMP Sainte-Agnès
1 rue Sainte-Agnès
① 04 91 70 90 72

Marseille 13005

- CMP Jeanne d'arc
112 boulevard Jeanne d'arc
① 04 91 48 26 56

Marseille 13006

- CMP Paradis
165 rue Paradis
① 04 91 37 29 60

Marseille 13006

- CMP Stanislas Torrens
15 rue Louis Maurel
① 04 91 53 06 36

Marseille 13007

- CMP d'Endoume
47 rue Joël Recher
① 04 91 31 07 12

Marseille 13008

- CMP Michelet
44 boulevard Michelet
① 04 91 22 04 00

Marseille 13008

- CMP Raphaël
28 rue Raphaël
① 04 91 76 30 30

Marseille 13009

- CMP La Chloris
Boulevard du Redon
① 04 91 41 46 46

Marseille 13010

- CMP de La Capelette
69 avenue Benjamin Delessert
① 04 91 79 33 33

Marseille 13010

- CMP Saïgon
10 boulevard de Saïgon
① 04 91 35 00 14

Marseille 13011

- CMP Saint-Marcel
2 traverse Notre-Dame
① 04 91 44 90 04

Marseille 13012

- CMP CATTp Saint-Barnabé
101 avenue des Caillols
① 04 91 93 95 30

Marseille 13012

- CMP Hugues
35 boulevard Hugues
① 04 91 34 88 44

Marseille 13013

- CMP La Rose Le Clos
HLM Le Clos, Bât 28 (RDC) - La Rose
① 04 91 06 68 02

Marseille 13014

- CMP La Marine Blanche
3 chemin de Saint-Joseph à Sainte-Marthe
① 04 91 11 64 70

Lexique

CATTp : centre d'activité thérapeutique à temps partiel

Upaul : unité psychiatrique d'accueil des urgences et liaison

Marseille 13014

- CMP Villa Jeanne
7 boulevard Charles Boursseult
☎ 04 91 60 95 46

Marseille 13015

- CMP La Viste
43 avenue de la Viste
☎ 04 91 60 44 43

Marseille 13015

- CMP Le Parc
3 route nationale de La Viste
☎ 04 91 03 09 95

Marseille 13015

- CMP Saint-Louis
99 route de Saint-Louis
☎ 04 91 60 08 20

Marseille 13016

- CMP Saint-André Littoral
114 boulevard Jean Labro
Bât. Grand Panorama
☎ 04 91 46 29 89

Martigues 13500

- CMP de Jonquières
Avenue Félix Ziem
☎ 04 42 43 20 65

Miramas 13140

- CMP Le Trident
Place des vents provençaux
☎ 04 90 58 13 79

Port-de-Bouc 13110

- CMP Port-de-Bouc
Rue de la République
☎ 04 42 06 67 24

Port-Saint-Louis-du-Rhône 13230

- CMP Port-Saint-Louis-du-Rhône
Rue Flisi - ZAC de Mallebarge
☎ 04 90 86 34 62

Rognac 13340

- Antenne CMP de Rognac
Avenue de Saint-Éloi
☎ 04 42 87 11 38

Salin-de-Giraud 13129

- Antenne du CMP Arles
3 rue des salicornes
☎ 04 90 52 21 64

Salon-de-Provence 13300

- CMP de Salon-de-Provence
Boulevard des Nations unies
☎ 04 90 53 58 30

Salon-de-Provence 13300

- CMP Villa Blanche
203 avenue Gaston Cabrier
☎ 04 90 56 07 87

Senas 13560

- CMP Senas
Boulevard Gustave Donnat
☎ 04 90 57 23 99

Saint-Martin-de-Crau 13310

- CMP CATTTP
64 avenue de la République
☎ 04 90 47 20 84

Saint-Martin-de-Crau 13310

- CMP Résidence Jean Moulin
Rue des romarins
☎ 04 90 47 20 40

Saint-Rémy-de-Provence 13210

- CMP Pôle Avignon Sud Durance
2 ter avenue Pelissier
☎ 04 90 03 89 33

Tarascon 13150

- CMP CATTTP
Boulevard Gustave Desplaces
☎ 04 90 91 53 58

Tarascon 13150

- CMP enfants
5 rue Neuve
☎ 04 90 54 22 35

Trets 13530

- CMP La Fontaine
4 cours Esquiro
☎ 04 42 29 26 85

Trets 13530

- CMP Raynaud
Rue Félix Pyat
☎ 04 42 29 26 84

Vitrolles 13127

- CMP Le Liourat
1 avenue Jean-Estienne Constant
☎ 04 42 89 02 32

Vitrolles 13127

- CMP Villa Mélodie
42 avenue Camille Pelletan
☎ 04 42 89 51 50

84 - VAUCLUSE

Apt 84400

- CMP Pôle enfants Sud
10 place Saint-Pierre
☎ 04 90 03 89 80

Avignon 84000

- CMP Broutet
1 boulevard Anatole France
☎ 04 90 03 89 35

Avignon 84000

- CMP CAMPA Villa Toscane
Avenue des sources
☎ 04 90 84 01 90

Avignon 84000

- CMP Joseph Grasset
14 avenue de la synagogue
☎ 04 90 03 89 11

Avignon 84000

- CMP Les Grand Cyprès
4 rue Jacques Stuart
☎ 04 90 03 89 85

Avignon 84000

- CMP Pôle enfants Nord
33 rue Alexandre Blanc
☎ 04 90 03 89 40

Avignon 84000

- CMP Pôle enfants Sud
12 impasse Laure de Noves
☎ 04 90 03 89 07

Avignon 84000

- CMP Saint-Lazare
14 avenue de la synagogue
☎ 04 90 03 89 10

Bollène 84500

- CMP L'Albizzia
68 avenue Saint-Exupéry
☎ 04 90 03 89 70

Bollène 84500

- CMP La Grange aux fleurs
219 avenue Sadi Carnot
☎ 04 90 03 89 50

Carpentras 84200

- CMP Pôle enfants Nord
287 avenue du Mont Ventoux
☎ 04 90 03 89 42

Carpentras Cedex 84208

- Pôle Santé 156 292
32 rond-point de l'amitié
☎ 04 90 03 89 60

Cavaillon 84300

- CMP Capsy Pôle Sud-Est 84
34 rue 8 mai 1945
☎ 04 90 03 89 05

Cavaillon 84300

- CMP Pôle enfants Sud
Résidence du Docteur Ayme - Bât. C
36 rue du Comtat
☎ 04 90 03 89 86

L'Isle-sur-la-Sorgue 84800

- CMP Pôle adultes
79 allée des Ormeaux
☎ 04 90 03 89 03

L'Isle-sur-la-Sorgue 84800

- CMP Pôle enfants Sud
11 avenue de la libération
☎ 04 90 03 89 92

Montfavet 84140

- CMP de Montfavet Pôle Avignon Sud
164 boulevard de la fraternité
☎ 04 90 03 89 25

Orange 84100

- CMP Pôle enfants Nord
191 avenue du 18 juin 1940
☎ 04 90 03 89 52

Orange 84100

- CMP Pôle Haut-Vaucluse
162 avenue des thermes
☎ 04 90 03 89 72

Sorgues 84700

- CMP Sorgues Pôle enfants Nord
35 rue de la coquille
☎ 04 90 03 89 57

Vaison-la-Romaine 84110

- CMP Quartier sur Auze
Allée du 26 août 1944
☎ 04 90 03 89 45

Valréas 84600

- CMP L'Otissement Morand
Route d'Orange
☎ 04 90 03 89 48

Lexique

CATTTP : centre d'activité thérapeutique à temps partiel

ÉTABLISSEMENTS MÉDICO-SOCIAUX

POLYHANDICAP

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Montfort 04600

- EEAP Tony Lainé
Les Alexis
☎ 04 92 64 53 00

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05000

- EEAP de l'APF France Handicap
Les Hirondelles II - Entrée C
Rue des marronniers
☎ 04 92 52 49 21

06 - ALPES-MARITIMES

Biot 06410

- EEAP Les Hirondelles
Route des Chappes
☎ 04 93 65 30 06

Mougins 06250

- EEAP L'Edelweiss
1862 avenue du Maréchal Juin
☎ 04 92 98 90 40

Nice 06000

- EEAP Henri Germain
337 chemin de la Ginestière
☎ 04 93 97 62 97

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13080

- EEAP Les Albizzias
630 route de Bouc Bel Air
☎ 04 42 24 15 99

Aix-en-Provence 13100

- EEAP Germaine Poinso-Chapuis
Les Soleillets
21 chemin de Saint-Donat
☎ 04 42 23 06 79

Lexique

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

Belcodène 13720

- EEAP Germaine Poinso Chapuis
Plaine de Beaumont
☎ 04 42 70 65 65

Istres 13804

- EEAP Les Heures Claires
Avenue des heures claires
☎ 04 42 11 42 42

Marignane 13700

- EEAP L'Envol
La plaine Notre-Dame
Avenue Jean-Louis Calderon
☎ 04 42 09 30 10

Marseille 13008

- EEAP Tamaris-amandiers
62 avenue de Hambourg
☎ 04 91 73 47 03

Marseille 13009

- EEAP Les Calanques
300 boulevard de Sainte-Marguerite
☎ 04 91 17 02 60

Marseille 13011

- IME Les Figueurs
78 chemin de Saint-Menet aux Accates
☎ 04 91 87 51 10

Marseille 13012

- EEAP Decanis de Voisins
160 chemin des Jonquilles
☎ 04 91 34 17 97

Rousset 13790

- EEAP L'Aigüe Vive
Avenue Victor Peisson
☎ 04 42 29 10 42

83 - VAR

Collobrières 83610

- EEAP Jean Itard
759 chemin de camp bourjas
☎ 04 94 13 55 00

Fréjus 83600

- EEAP Les Jardins d'Asclepios
261 rue Jean Giono
☎ 04 94 51 87 40

Hyères 83407

- EEAP Pomponiana Olbia
Route de L' Almanarre
☎ 04 94 35 94 35

La Crau 83260

- EEAP Les Myosotis
50 chemin des Banons
☎ 04 94 66 78 76

84 - VAUCLUSE

Avignon 84140

- EEAP Le Petit Jardin
680 chemin de la forêt
☎ 04 90 07 41 60

Carpentras 84200

- EEAP Alain Pujol
565 chemin de l'hermitage
☎ 04 90 63 73 10

Montfavet 84141

- EEAP Galatée
1001 chemin de Saint-Angé
☎ 04 90 03 60 30

Orange 84108

- EEAP Le Cigalon
2 avenue Antoine Artaud - BP 212
☎ 04 90 11 63 25

TOUS TYPES DE TROUBLES

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06000

- IME Les Terrasses 2
182 avenue Henri Dunant
☎ 04 93 51 39 39

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06000

- Iesda Berlioz
12 rue Berlioz
☎ 04 93 88 45 98

Nice 06000

- Iesda Berlioz secondaire
7 avenue du Capitaine Scott
☎ 04 93 85 26 43

Nice 06200

- IDA Les Chanterelles
337 chemin de La Ginestière
☎ 04 93 86 74 93

Nice 06300

- IDA Clément Ader
2 boulevard des 2 Corniches
☎ 04 93 89 07 17

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13007

- IDV L'Arc-en-Ciel
8 montée de l'oratoire
☎ 04 91 39 68 00

Marseille 13011

- IDA La Rémusade
Chemin de Ruissatel-Les Camoins
☎ 04 91 36 42 00

Marseille 13011

- IDA Les Hironnelles
Chemin des Fabres-Les Accates
☎ 04 91 18 82 70

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06300

- IDV Clément Ader
2 boulevard des 2 Corniches
☎ 04 93 89 07 17

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Château-Arnoux-Saint-Auban 04160

- IME La Durance
Route de Saint-Jean
☎ 04 92 64 10 50

Château-Arnoux-Saint-Auban 04160

- IME Les Oliviers
Route de Saint-Jean
☎ 04 92 64 06 67

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

- IME Le Jouclaret
4 avenue Georges Pompidou
☎ 04 92 21 28 56

Gap 05006

- IME Le Bois de Saint-Jean
72 route des Eyssagnières - BP 332
☎ 04 92 51 70 28

Savines-le-Lac 05160

- IME du Centre Jean Cluzel
Chemin de Picoune
☎ 04 92 44 20 38

06 - ALPES-MARITIMES

Antibes 06600

- IME Pierre Merli
340 avenue Weissweiler
☎ 04 93 33 55 09

Biot 06410

- IME Le Moulin
350 allée Charles-Victor Naudin
☎ 04 97 28 84 70

Biot 06410

- IME Les Hironnelles
160 route des Chappes
☎ 04 93 65 30 06

Carros 06510

- IME Carros(SE)
17 avenue des cigales
☎ 04 92 28 66 66

Contes 06390

- IME Val Paillon
1342 chemin du Castel
☎ 04 93 79 05 79

Grasse 06130

- IME Les Castors
49 chemin des Canebiers
☎ 04 93 70 55 55

Grasse 06130

- IME Valfleurs
46 chemin de l'Orme
☎ 04 93 70 02 17

La Gaude 06610

- IME Henri Wallon La Gaude
Route de Saint-Laurent
☎ 04 92 02 53 00

Menton 06500

- IME Bariquand Alphan
41 boulevard de Garavan
☎ 04 92 10 46 80

Mouans-Sartoux 06370

- IME Les Noisetiers
460 avenue de la Quiera
☎ 04 92 92 37 50

Mougins 06250

- IME Mirasol
585 route de la roquette
☎ 04 92 28 73 73

Nice 06100

- IME Les Chênes
21 rue des lilas
☎ 04 93 84 31 33

Nice 06200

- IME Henri Matisse
67 avenue Henri Matisse
☎ 04 93 71 47 47

Nice 06200

- IME La Corniche Fleurie
64 avenue corniche fleurie
☎ 04 93 83 02 79

Nice 06200

- IME Les Terrasses 1
63 avenue Henri Matisse
☎ 04 92 29 47 70

Nice 06300

- IME Le Mont-Boron
191 boulevard du Mont-Boron
☎ 04 93 55 49 66

Saint-Jeannet 06640

- IME Saint-Jeannet - IEPS
390 route de Gattières
☎ 04 92 11 20 50

Saint-Laurent-du-Var 06700

- IME Villa Anne-Marie - IEPS
143 avenue des Pugets
☎ 04 92 28 66 66

Saint-Laurent-du-Var 06700

- IME-IEPS Saint-Laurent-du-Var (ES)
242 avenue des Pugets
☎ 04 92 28 66 66

Villeneuve-Loubet 06270

- IME Henri Wallon
Chemin des Hautes Ginestières
☎ 04 92 02 53 00

Lexique

EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés

ES : établissement secondaire

IME : institut médico-éducatif

IDA : institut pour déficients auditifs

IDV : institut pour déficients visuels

IEPS : institut éducatif et professionnel spécialisé

Iesda : institut d'éducation sensorielle pour déficients auditifs

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Fontvieille 13990

- IME Les Abeilles
Rue Michelet
☎ 04 90 54 63 55

La Ciotat 13600

- IME La Pépinière
Chemin de la pépinière
☎ 04 42 83 50 22

La Roque-d'Anthéron 13640

- IME Le Colombier
Avenue du Président Kennedy
☎ 04 42 50 40 58

Marseille 13008

- IME Centre Escat
130 boulevard Périer
☎ 04 91 81 42 75

Marseille 13008

- IME Les Tamaris
62 avenue de Hambourg
☎ 04 91 73 47 03

Marseille 13009

- IME Borelli Plagnol Vert Pré
135 boulevard de Sainte-Marguerite
☎ 04 91 75 92 50

Marseille 13009

- IME Borelli Plagnol Vert Pré La Villa
35 boulevard de La Pugette

Marseille 13009

- IME Le Paradou
179 avenue de la Panouse
☎ 04 91 82 09 99

Marseille 13009

- IME Les Amandiers
203 avenue de la Panouse
☎ 04 91 41 99 25

Marseille 13010

- IME Les Marronniers
31 boulevard de Saint-Loup
☎ 04 91 18 14 94

Marseille 13010

- IME Valbrise
69 route Fifi Turin

Marseille 13012

- IME La Marsiale
80 route d'Enco de Botte
☎ 04 91 87 15 77

Marseille 13012

- IME Les Trois Lucs
92 route d'Enco de Botte
☎ 04 91 18 62 30

Marseille 13013

- IME La Parade
Rue de la parade Château Gombert
☎ 04 91 10 41 60

Marseille 13013

- IME La Parade Les Hirondelles
7 rue Paul Trompette

Marseille 13014

- IME Les Chalets
33 chemin de Fontainieu
☎ 04 91 09 43 70

Marseille 13266

- IME Les Écureuils
272 avenue de Mazargues
☎ 04 91 16 78 98

Marseille 13308

- IME Mont-Riant
30 impasse des quatre portails
☎ 04 91 21 51 81

Marseille 13315

- IME Barnier
54 boulevard Henri Barnier
☎ 04 91 79 09 72

Marseille 13315

- IME Chênes Verts
2 allée des chênes verts

Rousset 13790

- IME Cepes
Chemin Neuf
☎ 04 42 29 10 40

Vitrolles 13127

- IME Les Fauvettes
1 rue des jardiniers
☎ 04 42 46 85 95

83 - VAR

Brignoles 83170

- SEES Le Cigalon
Rue des casernes
☎ 04 94 72 60 82

Cogolin 83310

- SEES La Bastide
574 rue radasse
Quartier Notre-Dame des anges
☎ 04 94 54 65 71

Collobrières 83610

- IME Jean Itard
759 chemin de camp bourjas
☎ 04 94 13 55 00

La Crau 83260

- IME Bel Air
50 chemin des nanons
☎ 04 94 24 26 35

La Seyne-sur-Mer 83500

- IME Folke Bernadotte
815 chemin du Professeur Raphaël Dubois
☎ 04 94 11 20 05

La Valette-du-Var 83160

- IME SEES Les Farfadets
235 avenue Pierre et Marie Curie
☎ 04 94 62 88 48

Le Pradet 83220

- IME Bell'estello
580 boulevard De Lattre de Tassigny
☎ 04 94 08 61 40

Ollioules 83190

- IME Le Clos des Bertrand
50 chemin Étienne Massiani
☎ 04 94 93 69 00

Salernes 83690

- IME du Haut-Var
4 route de Draguignan
☎ 04 94 85 91 70

Sanary-sur-Mer 83110

- IME Les Dauphins
54 chemin Pierredon Annexe
☎ 04 94 10 55 00

Sillans-la-Cascade 83690

- IME Saint-Barnabé
Domaine Saint-Barnabé
☎ 04 94 72 80 90

Solliès-Pont 83210

- IME Les Morières
Boulevard de Strasbourg
☎ 04 94 28 96 22

Solliès-Toucas 83210

- IME Les Morières
5350 route forestière
☎ 04 94 28 96 22

Saint Raphael 83700

- IME L'Esterel
534 boulevard Peire Sarade
☎ 04 94 19 86 66

Toulon 83000

- IME La Majourane
344 chemin de La Majourane
☎ 04 94 93 69 00

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- IME Institut L'Alizarine
32 avenue Antoine Vivaldi
☎ 04 90 88 51 38

Avignon 84140

- IME Saint-Ange
1001 chemin de Saint-Ange
☎ 04 90 03 60 30

Carpentras 84200

- IME Alain Pujol Les Iris
565 chemin de l'hermitage
☎ 04 90 63 73 10

Carpentras 84208

- La Lune Bleue
24 rond-point de l'amitié
☎ 04 90 65 25 45

La Tour-d'Aigues 84240

- IME La Bourquette
998 cheminement de la bourquette
☎ 04 90 07 41 77

Le Thor 84250

- IME Alain Pujol
2954 route des taillades
☎ 04 90 22 41 24

Monteux 84170

- IME L'Olivier
106 chemin de Bourneraux
☎ 04 90 60 62 65

Orange 84108

- IME Le Grand Colombier
2 avenue Antoine Artaud
☎ 04 90 11 63 00

Pertuis 84121

- IME de Pertuis
238 cours de la République
☎ 04 90 79 04 91

Saignon 84400

- IME Tourville
Quartier Les Gondonnets
☎ 04 90 74 07 21

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06200

- IEM Rossetti
400 boulevard de la madeleine
☎ 04 97 11 44 44

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13010

- IEM Saint-Thys
Traverse des pionniers
☎ 04 91 44 53 19

83 - VAR

Hyerès 83407

- IEM Pomponiana Olbia
Route de L'Almanarre
☎ 04 94 35 94 35

84 - VAUCLUSE

L'Isle-sur-la-Sorgue 84803

- IME départemental
923 chemin maison d'enfant
☎ 04 90 21 27 70

TROUBLES DU CARACTÈRE, DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Champtercier 04660

- Itep Le Parc (EP)
Village
☎ 04 92 31 34 02

Digne-les-Bains 04000

- Itep Le Parc (ES)
26 rue de la fraternité
☎ 04 92 31 34 02

05 - HAUTES-ALPES

Oripière 05700

- Itep Dys Les Lavandes
Route des princes d'Orange
☎ 04 92 66 21 35

Lexique

EP : établissement principal

ES : établissement secondaire

IEM : institut d'éducation motrice

IME : institut médico-éducatif

Itep : institut thérapeutique éducatif et pédagogique

SEES : section éducative et d'enseignement spécialisé

Savines-le-Lac 05160

- Itep du Centre Jean Cluzel (EP)
Chemin de Picoune
☎ 04 92 44 20 38

06 - ALPES-MARITIMES

Grasse 06130

- Itep Mirabel (EP)
30 chemin des castors
☎ 04 93 09 12 60

La Gaude 06610

- Itep Vosgelade (ES) La Gaude
Route de Saint-Laurent
☎ 04 96 20 39 00

Nice 06200

- Itep La Luerna (EP)
243 avenue de la lanterne
☎ 04 92 29 44 00

Vence 06140

- Itep Vosgelade
1028 chemin de Vosgelade
☎ 04 93 58 49 00

Villeneuve Loubet 06270

- Itep Vosgelade (ES) Villeneuve-Loubet
Chemin des hautes Ginestières
☎ 04 92 02 53 00

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- Itep La Sarriette (EP)
2175 chemin départemental 59 Luynes
☎ 04 42 20 17 00

Aix-en-Provence 13100

- Itep Saint-Yves (EP)
1085 chemin de la fontaine des tuiles
☎ 04 42 23 10 66

Cabannes 13440

- Itep Le Verdier (EP)
37 avenue Saint-Andiol
☎ 04 32 60 61 09

Istres 13800

- Itep Le Verdier Sud (ES)
2 chemin de Capeau - Zac La Trigance
☎ 04 90 45 49 27

Les Pennes-Mirabeau 13758

- Itep Les Cadeneaux (EP)
Avenue du Commandant Paul Brutus
☎ 04 91 96 00 48

Les Pennes-Mirabeau 13758

- Itep Les Cadeneaux (ES)
Avenue du Commandant Paul Brutus
☎ 04 91 96 00 48

Marseille 13006

- Itep Sanderval Unité 2 (ES)
26 rue Saint-Sébastien
☎ 04 91 23 05 70

Marseille 13008

- Itep Sanderval (EP)
20 boulevard des Salyens
☎ 04 91 23 05 70

Marseille 13009

- Itep Serena (EP)
35 avenue de la Panouse
☎ 04 91 17 10 66

Marseille 13011

- Itep Les Bastides (EP)
103 boulevard de la Valbarelle
☎ 04 91 35 15 15

Marseille 13013

- Itep Nord Littoral (ES)
12 boulevard de Cazoran
☎ 04 91 69 06 91

Marseille 13016

- Itep Nord Littoral (EP)
56 avenue André Roussin
☎ 04 91 69 06 91

Marseille 13308

- Itep Marseille Centre Est (EP)
8 impasse des étoiles
☎ 04 91 67 92 76

83 - VAR

Châteauvert 83670

- Itep L'Essor (EP)
Domaine de la forêt
☎ 04 94 77 05 05

Châteauvert 83670

- Itep L'Essor (ES)
Domaine de la forêt
☎ 04 94 77 05 05

La Croix-Valmer 83420

- Itep Ma Sylva (EP)
353 boulevard de Sylvabelle
☎ 04 94 55 06 30

Luynes 13090

- Itep Saint-Yves - Site de Luynes
765 route de Marseille
☎ 04 42 23 10 66

Sillans-la-Cascade 83690

- Itep Saint-Barnabé (EP)
Domaine Saint-Barnabé
☎ 04 94 72 80 90

Toulon 83200

- Itep Les Moineaux de L'ermitage (EP)
580 chemin de la Baume
☎ 04 94 24 26 56

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- Itep 77 Avignon
77 rue Guillaume Puy
☎ 04 90 16 77 77

L'Isle-sur-la-Sorgue 84800

- Itep 84
3590 route de Cavaillon
☎ 04 90 20 65 50

**TROUBLES ENVAHISSANTS
DU DÉVELOPPEMENT,
TROUBLES AUTISTIQUES**

06 - ALPES-MARITIMES

Carros 06510

- IME Les Coteaux d'Azur
Chemin de la solidarité
☎ 04 92 08 28 00

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13092

- IME Les Parons
2270 route d'Éguilles - BP 60549
☎ 04 42 20 09 81

Arles 13200

- IME Les Abeilles
Quartier Fourchon
☎ 04 90 18 82 30

Aubagne 13400

- Lieu de rupture Lou Mas Maillon
38 route Fenestrel
☎ 04 42 72 65 42

Istres 13804

- IME Les Heures Claires
Quartier des heures claires
☎ 04 42 06 11 88

Marseille 13004

- IME Apar
12 boulevard Frédéric Sauvage
☎ 04 91 60 74 53

Marseille 13005

- IME Les Deux Platanes (ES)
32 rue Pascal Ruinat

Marseille 13009

- IME Serena
35 avenue de la Panouse
☎ 04 91 17 10 66

Marseille 13011

- IME Valbrise (EP)
1 boulevard de la pomme
☎ 04 91 45 63 40

Marseille 13013

- Plateforme Autisme Ari Marseille Nord
59 avenue de Saint-just
☎ 04 91 66 69 62

Salon-de-Provence 13300

- IME Les Cyprès
Chemin de sans souci
☎ 04 90 17 03 50

83 - VAR

Frejus 83600

- IME Les Jardins d'Asclepios
261 rue Jean Giono
☎ 04 94 51 87 40

La Croix-Valmer 83420

- IME Sylvabelle
Boulevard Sylvabelle
☎ 04 94 55 06 30

La Seyne-sur-Mer 83500

- IME Présence
255 avenue du Général de Gaulle
☎ 04 94 11 56 30

Pierrefeu-du-Var 83390

- Maison de répit Belle Étoile
Allée des platanes - Quartier Barnencq
☎ 04 94 14 88 80

Salernes 83690

- IME du Haut-Var
Chemin du pin Bernard
☎ 04 94 85 91 70

Toulon 83200

- IME La Frégate
62 chemin de Moneiret
☎ 04 98 07 23 10

Lexique

- EP : établissement principal
- ES : établissement secondaire
- IME : institut médico-éducatif
- Itep : institut thérapeutique éducatif et pédagogique

SERVICES MÉDICO-SOCIAUX

POLYHANDICAP

06 - ALPES-MARITIMES

Saint-Laurent-du-Var 06700
• Sessad Les Hirondelles (ES IME)
658 boulevard Jean Ossola
☎ 04 93 31 07 36

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Istres 13800
• Sessad Les Heures Claires (ES IME)
Quartier des heures claires
☎ 04 42 11 42 42

Marseille 13003

• Sessad Côte Bleue
19 rue Désirée Clary
☎ 04 91 05 66 90

Marseille 13009

• Sessad Les Calanques
300 boulevard de Sainte-Marguerite
☎ 04 91 17 02 60

83 - VAR

Fréjus 83600

• Sessad Le Jardin d'Asclepios (Fréjus)
261 rue Jean Giono
☎ 04 94 51 87 40

TOUS TYPES DE TROUBLES

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06200

• Sessad Les Terrasses
63 avenue Henri Matisse
☎ 04 92 29 47 70

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

• Sessad Pied à l'étrier
4 avenue De Lattre de Tassigny
☎ 04 42 50 65 61

Marseille 13002

• Sessad Les Tamaris - Antenne Canebière
83 avenue La Canebière
☎ 04 96 21 00 10

83 - VAR

Brignoles 83170

• Sessad Le Jardin d'Asclepios
Route Nationale 7 - Quai le pré de Pâques
Le Célémi
☎ 04 94 37 40 23

Toulon 83000

• Sessad Dominique Mille
Chemin de la roquette
☎ 04 94 10 13 01

84 - VAUCLUSE

Carpentras 84200

• Sessad Plateforme-Carpentras
232 avenue du Mont Ventoux
☎ 04 90 65 25 45

TROUBLES DE LA FONCTION AUDITIVE

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05000

• Safep Ssefis Urapeda
Quartier Belle Aureille
☎ 04 86 13 21 00

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06000

• Ssefis Les Chanterelles
377 chemin de La Ginestière
☎ 04 93 86 74 93

Nice 06000

• SSEFS Berlioz
12 rue Berlioz
☎ 04 93 88 45 98

Nice 06200

• Safep Les Chanterelles (ES IDA)
337 chemin de La Ginestière
☎ 04 93 86 74 93

Nice 06300

• Ssefis Clément Ader
2 boulevard des deux corniches
☎ 04 93 89 07 17

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

• Ssefis Henri Wallon Laboratoire
Psychologique Scolaire
248 avenue de L'Europe - Le Ganagobie

Aix-en-Provence 13854

• Ssefis Urapeda
375 rue Mayor de Montricher
☎ 04 86 13 21 00

Marseille 13011

• Safep Ssefis Les Hirondelles (ES IDA)
Cheminement des Fabres
☎ 04 91 18 82 70

Marseille 13011

• Ssefis La Rémusade
Chemin de Ruissatel
☎ 04 91 36 42 00

83 - VAR

Fréjus 83600

• Safep Ssefis de L'Esterel Urapeda
160 via Nova - Bât B
☎ 04 92 28 51 51

Toulon 83051

• Safep Ssefis Jean-Philippe Rameau
24 rue Amiral Nomy
☎ 04 98 00 51 08

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

• Safep centre hospitalier Henri Duffaut
2 avenue Eisenhower
☎ 04 32 75 39 01

Sorgues 84700

• Ssefis Adep 84
128 avenue Louis Lepine - ZAC Sainte-Anne
☎ 04 90 02 01 16

TROUBLES DE LA FONCTION VISUELLE

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06300

• Safep SAAAIS Clément Ader (ES IDV)
2 boulevard des deux corniches
☎ 04 93 89 07 17

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Marseille 13007

• Safep SAAAIS L'Arc-en-Ciel (ES IDV)
8 montée de l'oratoire
☎ 04 91 39 68 00

83 - VAR

Le Muy 83490

• Safep Saaas Charles Loupot
119 route de Fréjus
☎ 04 94 83 31 40

TROUBLES DES FONCTIONS COGNITIVES OU MENTALES

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

Château-Arnoux-Saint-Auban 04600

• Sessad Les Oliviers Adapei
1 route Nationale 96
☎ 04 92 64 44 08

05 - HAUTES-ALPES

Briançon 05100

• Sessad Le Jouclaret
4 avenue Georges Pompidou
☎ 04 92 21 28 56

Savines-le-Lac 05160

• Sessad Jean Cluzel
Chemin de Picoune
☎ 04 92 44 20 38

06 - ALPES-MARITIMES

Contes 06390

• Sessad Val Paillon
986 chemin Roseyre
☎ 04 93 76 06 85

Grasse 06130

• Sessad Les Castors
144 route de Cannes
☎ 04 93 70 55 55

Menton 06500

• Sessad Bariquand Alphan
41 boulevard de Garavan
☎ 04 91 10 46 80

Mouans-Sartoux 06370

• Sessad Les Noisetiers
460 avenue de la Quiera
☎ 04 92 92 37 60

Mouins 06250

• Sessad Mirasol
585 route de la roquette
☎ 04 92 28 73 73

Nice 06000

• Sessad La Corniche Fleurie
225 route de Turin
☎ 04 93 13 17 85

Nice 06000

• Sessad Les Chênes unité 1
9 avenue George V
☎ 04 93 53 23 10

Nice 06100

• Sessad Les Chênes unité 2
15 avenue Marconi
☎ 04 93 84 98 50

Nice 06200

• Sessad Henri Matisse
67 avenue Henri Matisse
☎ 04 93 71 47 47

Nice 06300

• Sessad Les Castors
43 boulevard Pierre Sémart
☎ 04 93 89 93 92

Nice 06300

• Sessad Trisomie 21
26 boulevard Risso
☎ 04 93 80 24 62

Saint-Jeannet 06640

• Sessad AFPJR
390 route de Gattières
☎ 04 92 11 20 18

Vallauris 06220

• Sessad Pierre Merli
2791 chemin de Saint-Bernard
☎ 04 93 65 44 12

Lexique

ES : établissement secondaire

IME : institut médico-éducatif

IDA : institut pour déficients auditifs

IDV : institut pour déficients visuels

SAAAIS (ou SAAAS) : service d'accompagnement à l'acquisition de l'autonomie et à l'intégration scolaire

Safep : service d'accompagnement familial et d'éducation précoce

Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Ssefis (ou SSEFS) : service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13080

- Sessad ADIJ
277 chemin des frères Gris
☎ 04 42 20 73 48

Aix-en-Provence 13090

- Sessad Prévention Autisme Recherche
830 route de Saint-Canadet
☎ 04 42 90 34 80

Arles 13631

- Sessad Les Abeilles
34 boulevard Émile Zola
☎ 04 90 18 82 30

La Ciotat 13600

- Sessad Les Iris
Chemin de la pépinière
☎ 04 42 83 50 22

La Roque-d'Anthéron 13640

- Sessad Le Colombier
Avenue John Fitzgerald Kennedy
☎ 04 42 26 97 09

Marseille 13001

- Resodys
3 square Stalingrad
☎ 04 91 52 09 18

Marseille 13004

- Sessad Valbrise
34 boulevard de la Fédération
☎ 04 91 45 63 40

Marseille 13008

- Sessad Les Tamaris
62 avenue de Hambourg
☎ 04 91 73 47 03

Marseille 13015

- Sessad Le Chemin
39 avenue Saint-Antoine
☎ 04 91 63 66 60

Marseille 13266

- Sessad Les Écureuils
272 avenue de Mazargues
☎ 04 91 16 78 98

Marseille 13308

- Sessad Mont-Riant
4 impasse des quatre portails
☎ 04 91 21 51 81

Rousset 13790

- Sessad Rousset
Chemin Neuf
☎ 04 42 29 10 46

Salon-de-Provence 13300

- Sessad Les Cyprès
Chemin de la croix blanche
☎ 04 90 17 03 50

Saint-Mitre-les-Remparts 13920

- Sessad de Saint-Mitre-les-Remparts
Groupe scolaire Jean Rostand
☎ 04 42 44 02 01

83 - VAR

Brignoles 83170

- Sessad Le Jardin d'Asclepios
Route Nationale 7 - Quai le pré de Pâques
Le Célémi
☎ 04 94 37 40 23

Cogolin 83310

- Sessad La Bastide
574 rue radasse
Quartier Notre-Dame des anges
☎ 04 94 54 65 71

La Seyne-sur-Mer 83500

- Sessad Folke Bernadotte
815 rue du Professeur Raphaël Dubois
☎ 04 94 11 20 06

La Valette-du-Var 83160

- Sessad Les Pierides
235 avenue Pierre et Marie Curie
☎ 04 94 62 88 48

Le Cannet-des-Maures 83340

- Sessad CFA-FA Argimsa
Route du Vieux Cannet
☎ 04 94 73 54 93

Le Luc 83340

- Sessad Le Jardin d'Asclepios (ES IME)
9 boulevard Charles Gaudin
☎ 04 94 50 18 20

Le Muy 83490

- Sessad Madeleine Lemaire
1139 route de Fréjus
☎ 04 94 83 31 45

Le Pradet 83220

- Sessad Bell' Estello
580 boulevard De Lattre de Tassigny
☎ 04 94 08 61 40

Salernes 83690

- Sessad du Haut-Var
ZA La Baume
☎ 04 94 70 37 91

Sanary-sur-Mer 83110

- Sessad Les Dauphins
54 cheminement Pierredon Annexe
☎ 04 94 10 55 00

Toulon 83100

- Sessad Geist 83
Boulevard du 11 novembre
☎ 04 94 03 16 86

84 - VAUCLUSE

Avignon 84000

- Sessad Institut L'Alizarine
32 avenue Antoine Vivaldi
☎ 04 90 88 51 38

Avignon 84000

- Sessad La Gloriette
3 rue de la Gloriette
☎ 04 90 33 33 73

Avignon 84140

- Sessad Saint-Ange
1001 cheminement de Saint-Ange
☎ 04 90 03 60 30

Carpentras 84200

- Sessad Alain Pujol Les Iris
565 chemin de l'ermitage
☎ 04 90 63 73 10

L'Isle-sur-la-Sorgue 84800

- Sessad Les Joncquiers
3590 route de Cavaillon
☎ 04 90 20 65 50

Le Thor 84250

- Sessad Alain Pujol
2954 route des taillades
☎ 04 90 22 41 24

Sorgues 84700

- Sessad L'Olivier
14 lotissement Les Valérianes
☎ 09 60 38 00 32

TROUBLES DES FONCTIONS MOTRICES

05 - HAUTES-ALPES

Gap 05000

- Sessad de l'APF France Handicap
Rue des marronniers
☎ 04 92 52 49 21

06 - ALPES-MARITIMES

Nice 06200

- Sessad Rossetti
400 boulevard de la madeleine
☎ 04 97 11 44 44

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13090

- Sessad Rousset
Allée Estienne d'Orves
☎ 04 42 20 89 28

Marseille 13004

- Sessad Saint-Thys
2 boulevard Dauzac
☎ 04 91 86 44 10

83 - VAR

Hyères 83407

- Sessad Pomponiana Olbia
Route de L'Almanarre
☎ 04 94 35 94 35

84 - VAUCLUSE

Orange 84100

- Sessad Les Tournesols
28 rue de Belgique
☎ 04 90 40 42 36

TROUBLES DU CARACTÈRE, DU COMPORTEMENT ET DE LA CONDUITE

04 - ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE

L'Escale 04160

- Sessad La Durance
Route Napoléon
☎ 04 92 64 55 05

05 - HAUTES-ALPES

Savines-le-Lac 05160

- Sessad Centre Jean Cluzel
Chemin de Picoune
☎ 04 92 44 20 38

06 - ALPES-MARITIMES

Cannes 06150

- Sessad Mirabel
8 rue Jean-Pierre Labadie
☎ 04 93 48 31 30

Nice 06200

- Sessad La Luerna
243 avenue de la lanterne
☎ 04 92 29 44 00

Vence 06140

- Sessad préprofessionnel
Vosgelade - Ugecam
1028 chemin de Vosgelade
☎ 04 93 58 49 00

Villeneuve-Loubet 06270

- Sessad Henri Wallon
Chemin des hautes Ginestières
☎ 04 92 02 53 00

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE

Aix-en-Provence 13100

- Sessad La Sarriette
2175 chemin départemental 59 Luynes
☎ 04 42 20 17 00

Aix-en-Provence 13100

- Sessad Saint-Yves
Chemin de la fontaine des tuiles
☎ 04 42 23 10 66

Cabannes 13440

- Sessad Le Verdier Centre
37 avenue de Saint-Andiol
☎ 04 32 60 61 09

Cabannes 13440

- Sessad Le Verdier Nord
37 avenue de Saint-Andiol
☎ 04 32 60 61 09

Istres 13800

- Sessad Le Verdier Sud
2 chemin de Capeau
☎ 04 32 60 61 09

Lexique

- ES : établissement secondaire
- IME : institut médico-éducatif
- CFA-FA : centre de formation d'apprentis- formation adaptée
- Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile

Les Pennes-Mirabeau 13170

- Sessad Les Cadeneaux (EP)
- Avenue du Commandant Paul Brutus
☎ 04 91 96 00 48

Les Pennes-Mirabeau 13758

- Sessad Les Cadeneaux (ES)
- Avenue du Commandant Paul Brutus
☎ 04 91 96 00 48

Marseille 13002

- Sessad Serena 2^{de} Annexe
- 25 rue de la République
☎ 04 91 91 91 02

Marseille 13002

- Sessad Serena Secondaire
- 14 rue de la République
☎ 04 91 99 09 50

Marseille 13008

- Sessad Sanderval
- 20 boulevard des Salyens
☎ 04 91 23 05 70

Marseille 13009

- Sessad Serena
- 17 route des trois Frères Barthélémy
☎ 04 91 17 10 66

Marseille 13011

- Sessad Les Bastides
- 103 boulevard de la Valbarelle
☎ 04 91 35 15 15

Marseille 13016

- Sessad Nord Littoral
- 56 avenue André Roussin
☎ 04 91 69 06 91

Marseille 13308

- Sessad Marseille Centre Est
- 8 impasse des étoiles
☎ 04 91 67 92 76

83 - VAR**Barjols 83670**

- Sessad L'Essor
- Chemin des camps
☎ 04 94 77 05 05

Toulon 83000

- Sessad Préprofessionnel Argimsa
- Collège « La Marquisanne »
48 chemin Belle Visto

Toulon 83200

- Sessad Les Moineaux de L'Ermitage
- 580 chemin de La Baume
☎ 04 94 24 26 56

84 - VAUCLUSE**L'Isle-sur-la-Sorgue 84800**

- Sessad Le Cavalon
- 3590 route de Cavailon
☎ 04 90 20 65 50

Orange 84108

- Sessad du Haut-Vaucluse Apei
- 2 rue Antoine Artaud
☎ 04 90 11 63 00

Pertuis 84121

- Sessad de Pertuis
- 238 cours de la République
☎ 04 90 79 04 91

**TROUBLES ENVAHISSANTS
DU DÉVELOPPEMENT,
TROUBLES AUTISTIQUES****05 - HAUTES-ALPES****Gap 05006**

- Sessad Le Bois de Saint-Jean Adsea
- 72 route des Eyssagnières
☎ 04 92 51 70 28

06 - ALPES-MARITIMES**Carros 06510**

- Sessad Les Coteaux d'Azur
- Chemin de la solidarité
☎ 04 92 08 28 00

13 - BOUCHES-DU-RHÔNE**Marseille 13004**

- Sessad Plateforme Autisme
- 21 boulevard du Maréchal Juin
☎ 04 91 66 69 62

Marseille 13012

- Sessad La Martiale
- 80 route d'Enco de Botte
☎ 04 91 87 15 77

Marseille 13015

- Sessad Apar
- 159 boulevard Henri Barnier
☎ 04 91 42 06 53

Salon-de-Provence 13300

- Sessad Apar 2
- 195 avenue de Provence
☎ 04 86 17 93 39

83 - VAR**Draguignan 83300**

- Sessad Le Jardin d'Asclépios
- 8 rue Georges Cisson

84 - VAUCLUSE**Montfavet 84140**

- Sessad Le Petit Jardin
- 680 chemin de la forêt - ZA Agroparc
☎ 04 90 27 06 86

Lexique

EP : établissement principal

ES : établissement secondaire

Sessad : service d'éducation
spéciale et de soins à domicile

LEXIQUE DES SIGLES

AESH : accompagnant des élèves en situation de handicap
Agefiph : Association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées
ASH : adaptation scolaire et scolarisation des élèves handicapés
AVS : auxiliaire de vie scolaire
BO : bulletin officiel
BP : brevet professionnel
BTS : brevet de technicien supérieur
CAP : certificat d'aptitude professionnelle
Casnav : centre académique pour la scolarisation des nouveaux arrivants et des enfants du voyage
CDAPH : commission des droits et l'autonomie des personnes handicapées
CDI : centre de documentation et d'information
CDOEA : commission départementale de l'orientation vers les enseignements adaptés
CFA : centre de formation d'apprentis
CIO : centre d'information et d'orientation
CMP : centre médico-psychologique
CMPP : centre médico-psycho-pédagogique
CPE : conseiller principal d'éducation
DNB : diplôme national du brevet
EANA : élève allophone nouvellement arrivé
EEAP : établissement pour enfants et adolescents polyhandicapés
EFIV : enfant de famille itinérante et de voyageurs
EIP : élève intellectuellement précoce
EPE ou **ET** : équipe pluridisciplinaire d'évaluation ou équipe technique

ER/ERSH : enseignant référent pour la scolarisation des élèves handicapés
Erea : établissement régional d'enseignement adapté
ESS : équipe de suivi de scolarisation
GEVA-Sco : guide d'évaluation scolaire
IEM : institut d'éducation motrice
IEN : inspecteur de l'Éducation nationale
IES : institut d'éducation sensorielle
IME : institut médico-éducatif
IMP : institut médico-pédagogique
IMPro : institut médico-professionnel (devenu SIPFP)
Itep : institut thérapeutique éducatif et pédagogique
LEA : lycée d'enseignement adapté
LP : lycée professionnel
LSF : langue des signes française
MDPH : maison départementale des personnes handicapées
MLDS : mission de lutte contre le décrochage scolaire
PAI : projet d'accueil individualisé
PAOA : programmation adaptée des objectifs d'apprentissage
PAP : plan d'accompagnement personnalisé

PIA : projet individualisé d'accompagnement
PPC : plan personnalisé de compensation
PPRE : programme personnalisé de réussite éducative
PPS : projet personnalisé de scolarisation
Psy-EN : psychologue de l'Éducation nationale
SAAAS (ou **S3AS**) : service d'aide à l'acquisition de l'autonomie et à la scolarisation
Sapad : service d'assistance pédagogique à domicile
Segpa : section d'enseignement général et professionnel adapté
Sessad : service d'éducation spéciale et de soins à domicile
SIPFP : section d'initiation et de première formation professionnelle
SSEFS (ou **Ssefis**) : service de soutien à l'éducation familiale et à la scolarisation
TED : troubles envahissants du comportement
TSA : troubles du spectre autistique
TSL : troubles spécifiques du langage
UFA : unité de formation en apprentissage
Ulis : unité localisée d'inclusion scolaire
UPE2A : unité pédagogique pour élèves allophones arrivants

SITES UTILES

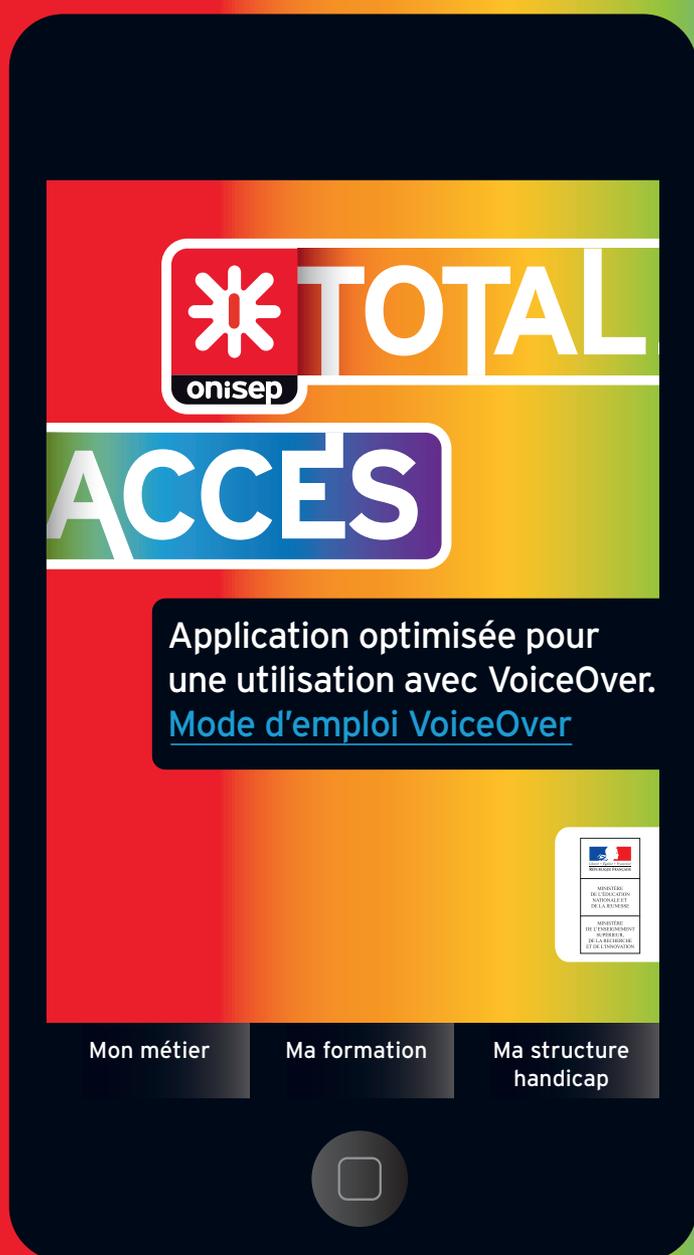
www.education.gouv.fr
rubrique « La scolarisation des élèves en situation de handicap »

<http://eduscol.education.fr>
site ministériel pour les professionnels de l'éducation

www.handicap.gouv.fr
site ministériel sur le handicap

www.finess.sante.gouv.fr
fichier national des établissements sanitaires et sociaux

L'APPLI MOBILE DE L'ONISEP ACCESSIBLE



*DISPONIBLE
GRATUITEMENT
SUR L'APP STORE
ET GOOGLE PLAY*

Retrouvez **Total Accès**
et toutes les infos sur les études
et l'insertion professionnelle
des jeunes en situation
de handicap sur

www.onisep.fr/Formation-et-handicap

www.facebook.com/OnisepHandicap



© Béatrice Faveur / Onisep

UNE ÉCOLE INCLUSIVE POUR LA RÉUSSITE DE TOUS

Ce guide, réalisé à l'intention des équipes éducatives, des familles et des professionnels présente les différents parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers (en grande difficulté scolaire, malades ou en situation de handicap), en milieu scolaire ordinaire ou en établissement spécialisé. Il indique les dispositifs mis en place pour la scolarité, du collège à l'enseignement supérieur, les démarches à effectuer, notamment auprès de la MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et recense les différents établissements.

Il est composé de trois parties :

- la première analyse les différentes situations liées aux difficultés d'apprentissage et décrit les parcours possibles pour la réussite des élèves concernés, ainsi que les différents plans, projets et dispositifs mis en place pour les accompagner ;
- la deuxième, dédiée aux élèves en situation de handicap, présente les différentes modalités de scolarisation (y compris l'apprentissage), les principales étapes des parcours scolaires, du collège à l'enseignement supérieur, ainsi que les lieux d'accueil auxquels s'adresser ;
- la troisième est un carnet d'adresses régional ou académique comprenant les Segpa, Ulis, unités d'enseignements ainsi que les structures médico-sociales (CMP, CMPP, Sessad...).

Tout au long du document, des témoignages et des informations apportent un éclairage concret sur les différentes possibilités de scolarisation et d'accompagnement des élèves à besoins éducatifs particuliers.